

# Table des matières

## 02. L'organisation générale du CNRS

### 02.03 Le conseil d'administration

#### 02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique - DEC130143DAJ - 21/01/2013

### 02.05 Les instituts du CNRS

#### 02.05.01 Les instituts

##### 02.05.01.02 Organisation des instituts, nomination des directeurs

- Décision portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie Environnement - DEC130233DAJ - 30/01/2013

### 02.10 Les instances consultatives

#### 02.10.02 Le comité national de la recherche

##### 02.10.02.02 Les commissions interdisciplinaires (CID)

- Décision relative aux résultats des tirages au sort effectués pour la commission interdisciplinaire « méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques » (CID 53) - DEC130489DAJ - 12/02/2013

## 04. Personnels

### 04.07 Protection, prévention et action sociales

#### 04.07.02 Actions sociales

##### 04.07.02.03 Mobilité géographique

- Décision fixant le taux d'intérêt et le montant du prêt à la mobilité géographique  
- FEV040050DRH - 26/02/2013

## 05. Budget, finances et comptabilité

### 05.07 Autres dépenses

#### 05.07.02 Règles comptables et budgétaires internes

- Décision portant modification de la nature des dépenses pouvant être payées par la régie auprès du bureau du CNRS à Washington - DEC123257DR16 - 19/12/2012

## 07. Mesures particulières du CNRS

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1

##### 07.01.01.04. 2012

- Nomination de Mme Sylvie PITTIA comme directrice-adjointe de l'UMR8210 - Anhima, à compter du 7 novembre 2011 - DEC123145INSHS - 16/01/2013

##### 07.01.01.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Bénédicte ZIMMERMANN aux fonctions de directrice de l'UMR8131 - DEC123285INSHS - 19/02/2013

- Décision portant nomination de M. Olivier CAPPE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5141 intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) » - DEC130252INS2I - 31/01/2013

- Décision portant nomination de M. Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur et de Mesdames Marie-Pierre REY et Annette WIEVIORKA aux fonctions de directrices adjointes de l'UMR8138 (IRICE) - DEC123284INSHS - 19/02/2013

- Décision portant nomination de M. Florent Brayard aux fonctions de directeur par intérim et de M. Sylvain Piron aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR8558 - DEC130319INSHS - 19/02/2013

## 07.01.02. DR2

### 07.01.02.04. 2012

- Personne compétente en radioprotection PCR Pacale Jollivet - soute FRC550 - DEC123160DR02 - 11/12/2012

- Décision portant nomination de M. Gérard AKA aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la matière Condensée de Paris - DEC123071INC - 18/12/2012

- Personne compétente en radioprotection PCR Masscheleyn Sandrine UMR7099 - DEC123205DR02 - 14/12/2012

### 07.01.02.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Michel Courty aux fonctions de chargé de mission - DEC123161INP - 11/01/2013

## 07.01.03. DR3

### 07.01.03.03. 2011

- Décision de nomination d'Eric PARMENTIER, ACMO de l'UMR7154 - DEC113082DR03 - 22/12/2011

### 07.01.03.05. 2013

- Nomination de M. J.F. Dunyach et de Mme A. Mairey aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe par intérim du GDR3434 "Mondes britanniques" au 1er octobre 2012 - DEC130167INSHS - 11/02/2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe PESQUET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8049 intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM) » - DEC130259INS2I - 07/02/2013

## 07.01.04. DR4

### 07.01.04.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Béatrice DAGENS aux fonctions de chargée de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123212INSIS - 17/01/2013

- Décision portant nomination M. Serge PIN aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR3299 intitulée « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux » - DEC123286INC - 01/02/2013

## 07.01.05. DR5

### 07.01.05.04. 2012

- Décision de nomination de M Edouard CHALLE directeur adjoint par intérim de l'UMR7176 en remplacement de M Jean-François LALLIER démissionnaire - DEC123258INSHS - 16/01/2013

- Nomination de M. Christophe Clanet aux fonctions de Directeur de l'UMR7646 - DEC122239INSIS - 25/01/2013

### 07.01.05.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission - DEC123164INP - 11/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Antoine ROUSSEAU aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123225INSIS - 17/01/2013

- Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Drapier et nomination de M. Pascal Paganini, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet. - DEC130172IN2P3 - 14/02/2013

- Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123222INSIS - 17/01/2013

- Nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'UPR288 - DEC130289INSIS - 19/02/2013

## 07.01.06. DR6

### 07.01.06.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-François Couchouron, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR7122] intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications de Metz, LMAM - DEC123027DR06 - 11/10/2012
- Décision portant nomination de Monsieur Franck GEORGES-BERNARD agent comptable secondaire de la délégation "Centre-Est" du CNRS - DEC122917DCIF - 12/11/2012

### 07.01.06.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Corinne Leyval et de Mme Pascale Bauda aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche UMR7360 intitulée "Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux" - DEC130336INSU - 14/02/2013
- Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal LEMIERE, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7565 intitulée SRMSC - DEC130248DR06 - 22/01/2013

## 07.01.07. DR7

### 07.01.07.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » - DEC123013DR07 - 18/12/2012
- Décision portant cessation d'activité de Mme Nathalie CALIN aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC122852DR07 - 18/12/2012
- Décision portant nomination de M. Krzysztof SUCHORSKI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans » - DEC123016DR07 - 23/01/2013
- Décision portant nomination de Mme Emmanuelle ALBALAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement » - DEC123003DR07 - 28/01/2013
- Décision portant nomination de Mme Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » - DEC123012DR07 - 30/01/2013

### 07.01.07.05. 2013

- nomination de M. Jean-Pierre POTIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5206 intitulée TRIANGLE - DEC133308INSHS - 14/02/2013
- Décision portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur du groupement de recherche UMR3371 intitulé Mise en oeuvre des composites et propriétés induites - MIC - DEC130297INSIS - 12/02/2013
- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Alain Quilliot aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR3002 intitulé « Recherche Opérationnelle » - DEC122955INS2I - 11/02/2013
- Décision portant nomination de M. Emmanuel GIROUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche N°5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées - DEC130390INSMI - 12/02/2013
- Décision portant nomination de Mme Christine CORNET aux fonctions de directrice adjointe de l'UMR5062 (IAO) - DEC123283INSHS - 21/01/2013
- Nomination de M. Jocelyn Bonjour aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5008 - DEC130294INSIS - 19/02/2013

## 07.01.08. DR8

### 07.01.08.04. 2012

- Décision de nomination de M. CORBELLINI Jean-Philippe en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS1835 Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire de Tours - à compter du 01/07/2012 - DEC122731DR08 - 17/01/2013
- Décision de nomination de M. François DEBIEN en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS842 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers" - DEC130178DR08 - 26/11/2012
- Décision de nomination de M. Alain MOTTET en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2268 intitulée "Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone" - DEC130175DR08 - 06/12/2012
- Décision portant nomination de M. Jérôme LESOBRE en qualité d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI - DEC123301DR08 - 26/11/2012
- Décision de nomination de Mme Christine CANAFF en qualité d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des matériaux de Poitiers - DEC130170DR08 - 19/11/2012
- Décision portant nomination de Mme Magali LALLEMAND en qualité d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI - DEC123303DR08 - 26/11/2012
- Décision de nomination de Mme Audrey ALLAVENA en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée Institut de chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers - DEC130169DR08 - 19/11/2012
- Décision de nomination de Mme Martine MONDON en qualité d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers - DEC130174DR08 - 19/11/2012
- Décision portant nomination de Mme Maryline RAIMOND en qualité d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7267 intitulée "Ecologie et Biologie des Interactions" - EBI - DEC123302DR08 - 26/11/2012

### 07.01.08.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Florence ROYER aux fonctions de Chargée de Communication au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08). - DEC130643DR08 - 19/02/2013
- Nomination de Stéphane BILA en qualité de chargé de mission à temps partiel du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123207INSIS - 17/01/2013
- Décision portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de Responsable du service des Ressources Humaines par intérim au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08). - DEC130644DR08 - 19/02/2013

## 07.01.09. DR10

### 07.01.09.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean WEISS, directeur par intérim de l'UMR7177 intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg » - DEC130492INC - 20/02/2013

## 07.01.10. DR11

### 07.01.10.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Frank Hekking aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) » - DEC123190INP - 12/02/2013
- Décision portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche - UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) -

DEC123118INC - 20/12/2012

07.01.10.05. 2013

- Décision portant nomination de plein droit de M. Michel Fily aux fonctions de directeur de l'UMS832 intitulée " Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble " - DEC130368INSU - 21/02/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Jean-Michel MADRANGES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS822 intitulée CIRM - DEC122613DR12 - 31/08/2012

07.01.11.05. 2013

- Nomination de M. Christian Geindreau aux fonctions de directeur de la FR3345 - DEC130292INSIS - 21/02/2013

- Décision portant prolongation de nomination de M. Sylvain Cottaz aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR2607 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble » (ICMG) - DEC130352INC - 13/02/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur par intérim et M. Thomas ZEMB, directeur adjoint par intérim de l'UMR5257 intitulée « Institut de Chimie Séparative de Marcoule ». - DEC123287INC - 01/02/2013

- Nomination de Monsieur Patrick Garda aux fonctions de directeur, et de Messieurs Patrick Girard et Ian O'Connor aux fonctions de directeurs adjoints du GDR n° 2995 System On Chip-System In Package - DEC130536INSIS - 22/02/2013

- nomination de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche UMR5120 intitulée « Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP) » - M. Thierry FOURCAUD et M. Jean-François MOLINO - DEC130206INEE - 04/02/2013

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Décision Nomination AP - UMR5282 - CPTP - F.L'FAQIHI (Agent UPS) - DEC122692DR14 - 09/10/2012

- Décision Nomination AP - UMR5282 - CPTP - G.ENAULT (agent INSERM) - DEC122682DR14 - 09/10/2012

- Décision Nomination AP - UMR5282 - CPTP - C.FOURNIE (Agent INSERM) - DEC122687DR14 - 09/10/2012

- Décision Nomination AP - UMR5282 - N.FRANCES (Agent INSERM) - DEC122688DR14 - 09/10/2012

- Décision Nomination AP - UMR 5282 - CPTP - C.WATRIN (agent INRA) - DEC122680DR14 - 09/10/2012

- Décision Nomination AP - UMR5282 - CPTP - A.THOUARD (Agent CNRS) - DEC122685DR14 - 09/10/2012

- Décision nomination d'un AP (ACMO) UMR5563 GET A.LANZANOVA AGENT IRD - DEC121850DR14 - 18/06/2012

- Décision portant nomination de M. Guillaume Viau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5215 (UMR5215) intitulée « Laboratoire de physique et chimie des nano-objets » - DEC122261INP - 07/01/2013

- Décision Nomination AP - UMR5282 - CPTP - I.CADENAT (Agent INSERM) - DEC122689DR14 - 09/10/2012

07.01.13.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur par intérim et M. Denis NEIBECKER, directeur adjoint par intérim de l'UPR8241 intitulée «

Laboratoire de Chimie de Coordination » - DEC130250INC - 01/02/2013

- Décision portant nomination de M. Serge Cohen aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse - DEC123167INSMI - 11/12/2012

- Décision portant nomination de Mme Béatrice Chatel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR) - DEC123059INP - 16/01/2013

- Décision portant nomination de M. Patrick Sénac aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR725 intitulé « Architecture Systèmes Réseaux (ASR) » - DEC123169INS2I - 24/01/2013

#### 07.01.15. DR16

##### 07.01.15.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Adrien Delmas aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara ». - DEC122850INSHS - 26/11/2012

- Décision portant renouvellement des fonctions de M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi - DEC130234DAJ - 30/01/2013

##### 07.01.15.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission - DEC130155INS2I - 21/01/2013

- Décision portant renouvellement des fonctions de M. Patrick Nedellec, directeur du bureau du CNRS à Pékin - DEC130236DAJ - 31/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET aux fonctions de chargée de mission - DEC130154INS2I - 21/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Brigitte d ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission - DEC130152INS2I - 21/01/2013

- Décision portant nomination de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission - DEC130151INS2I - 21/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission - DEC130153INS2I - 21/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Giovanni Lamanna aux fonctions de chargé de mission. - DEC123096IN2P3 - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123215INSIS - 17/01/2013

#### 07.01.16. DR17

##### 07.01.16.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Françoise Le Corre, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de la formation de recherche en évolution FRE3492 intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles - DEC130676DR17 - 31/12/2012

- nomination de Mme Marion Del Sol, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR6262 intitulée IODE - DEC122746INSHS - 26/11/2012

- Décision portant nomination par intérim de M. Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de M. Frans Jorissen et M. Antoine Mocquet aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée "Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes" - DEC130302INSU - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Yves DENECHERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR6258 - DEC130354INSHS - 19/02/2013

- Décision portant nomination de Gilles Marckmann, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique (GeM) - DEC130687DR17 - 22/02/2013

#### 07.01.17. DR18

##### 07.01.17.04. 2012

- UMR8187 Décision portant nomination d'un assistant de prévention AP/ACMO - DEC122926DR18 - 19/12/2012

- Décision portant nomination de Mme Caroline Tokarski aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche - USR3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP) - DEC123122INC - 20/12/2012

##### 07.01.17.05. 2013

- nomination de Mme Marion Del Sol aux fonctions de directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche n°UMR6262 intitulée IODE, - DEC133309INSHS - 21/01/2013

- Nomination de M. Laurent Gasnot en qualité de directeur adjoint de l'UMR8522 - DEC130290INSIS - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR directeur de l'USR3185 - DEC123253INSHS - 16/01/2013

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Sabot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) - DEC130403INSHS - 26/02/2013

#### 07.01.18. DR19

##### 07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Sylvie APRILE, directrice et de Mme Odile PARSIS-BARUBE et de M. Bertrand SCHNERB, directeurs adjoints de l'UMR8529 (IRHiS) - DEC123254INSHS - 14/02/2013

#### 07.01.19. DR20

##### 07.01.19.04. 2012

- Décision portant nomination de plein exercice de Alessandro Morbidelli et de Vanessa Hill aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange. - DEC123097INSU - 08/01/2013

#### 07.01.20. Administration centrale

##### 07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Mathilde DE SAINT LEGER en qualité de chargée de mission - DEC123195DIST - 14/01/2013

##### 07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Françoise Gaill aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science - DEC130358DAJ - 01/02/2013

- Décision portant nomination de M. Daniel GUEDALIA en qualité de chargé de mission. - DEC123042INSU - 29/11/2012

- Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL en qualité de chargé de mission. - DEC122993INSU - 26/11/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Gérald POURCELLY aux fonctions de chargé de mission - DEC123084INC - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Laurent MICOUIN aux fonctions de chargé de mission - DEC123082INC - 02/01/2013

- Décision portant renouvellement des fonctions de M. Michel Blay, président du Comité pour l'histoire du CNRS - DEC130405DAJ - 21/02/2013

- Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie - DEC130356DAJ - 14/02/2013

- Décision portant nomination de M. Guy Moraly aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation par intérim - DEC130373DAJ - 15/02/2013

- Décision portant nomination de M. Damien Cartron aux fonctions de chargé de mission - DEC130141DRH - 30/01/2013

- Décision modifiant la décision n° 105080SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique des sciences informatiques et de leurs interactions. - DEC130404SGCN - 07/02/2013

#### 07.01.21. Nomination autres

##### 07.01.21.05. 2013

- Décision de nomination d'un membre représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'étude - DEC133315DRH - 04/01/2013

- Décision portant renouvellement des fonctions de M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte - DEC130235DAJ - 30/01/2013

- Décision portant composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la recherche scientifique et de ses Instituts - DEC123279DRH - 23/01/2013

#### 07.01.22. Instituts

##### 07.01.22.03. 2011

- Nomination de M DUMEZ Hervé Directeur Adjoint de l'UMR7176 - DEC112700INSHS - 30/11/2011

##### 07.01.22.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Denis Mourard aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) - DEC122244DAJ - 31/08/2012

- Décision mettant fin à la mission de chargée de mission exercée par Mme Nathalie Pasqualini - DEC122313INSB - 20/08/2012

- Décision portant nomination de M. Martin Crespi en qualité de chargé de mission - DEC122314INSB - 20/08/2012

- Nomination de Mme Dominique Expert - DEC121795INSB - 12/06/2012

##### 07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Philippe Bertrand aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) - DEC130424DAJ - 21/02/2013

- Décision portant nomination de M. William Berthomière aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - DEC130295DAJ - 06/02/2013

- Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN en qualité de chargé de mission. - DEC123010INSU - 27/11/2012

- Décision portant nomination de M. François Vial aux fonctions de délégué scientifique à l'INSU

- DEC130063DAJ - 18/01/2013

- Décision portant nomination de M. Gérard ELDIN en qualité de chargé de mission. - DEC123033INSU - 28/11/2012

- Décision portant nomination de Mme Françoise GENOVA en qualité de chargée de mission. - DEC123034INSU - 28/11/2012

- Décision portant nomination de M. Nicolas ARNAUD en qualité de chargé de mission. - DEC123192INSU - 13/12/2012

- Décision portant nomination de M. FERVEUR Jean-François aux fonctions de chargé de mission - DEC123142INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Mme RENE Brigitte aux fonctions de chargée de mission - DEC123140INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Mme KNIBIEHLER Martine aux fonctions de chargée de mission - DEC123137INSB - 02/01/2013



- Décision portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes - DEC130471DAJ - 18/02/2013
- Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET en qualité de chargé de mission. - DEC123035INSU - 28/11/2012
- Décision portant nomination de Mme Aline DIA en qualité de chargée de mission. - DEC123031INSU - 28/11/2012
- Décision portant nomination de Mme Marcia Do Carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA en qualité de chargée de mission. - DEC123001INSU - 27/11/2012
- Décision portant cessation de fonctions et nomination (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes) - DEC130101DAJ - 08/01/2013
- Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ en qualité de chargée de mission - DEC123032INSU - 28/11/2012
- Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission - DEC123009INSU - 27/11/2012
- Décision portant nomination de M. DELEAGE Gilbert aux fonctions de chargé de mission - DEC123133INSB - 02/01/2013
- Décision portant nomination de Mme Pasqualini en qualité de chargée de mission - DEC105129INSB - 29/11/2010
- Nomination de Monsieur Jean Houmard - DEC111423INSB - 19/08/2011

#### 07.01.23. Décisions collectives de nomination

##### 07.01.23.05. 2013

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes et externes 2011 et 2012 - nominations - SDPIT2013-60 -

#### 07.02. Décisions - délégations de signature

##### 07.02.01. DR1

##### 07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130696DR01 - 27/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE, directeur de l'unité UMR5141 intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCl), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130369DR01 - 05/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yves GRENIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5141 intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCl) - DEC130370DR01 - 05/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Anca VASILIU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique - DEC130697DR01 - 27/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO - DEC130418DR01 - 13/02/2013

##### 07.02.02. DR2

##### 07.02.02.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France (CEREPEP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130272DR02 - 24/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Limoges pour les actes relevant des attributions de personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire

d'Electrochimie Moléculaire - DEC130271DR02 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Le Galliard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France (CEREPEP) - DEC130273DR02 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Laugier, directeur de l'unité UMR7623 intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130268DR02 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoît Limoges, directeur de l'unité UMR7591 intitulée Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire - DEC130270DR02 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Laugier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7623 intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique - DEC130269DR02 - 24/01/2013

#### 07.02.03. DR3

##### 07.02.03.05. 2013

- Décision de délégation de signature OS consentie à Mme DEMENEIX (UMR7221) - DEC130371DR03 - 04/02/2013

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Mme DEMENEIX (UMR7221) - DEC130372DR03 - 04/02/2013

#### 07.02.04. DR4

##### 07.02.04.05. 2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à M. Bauer et à ses collaborateurs - URA2306 - DEC130374DR04 - 01/02/2013

- Délégation de signature de F. Daviaud à ses collaborateurs - URA2464 - DEC130230DR04 - 01/10/2012

- Délégation de signature de Yves Gaudin à ses collaborateurs - UPR3296 - DEC130427DR04 - 01/02/2013

- Délégation de signature de M. Bauer à ses collaborateurs - URA2306 - DEC130375DR04 - 01/02/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à Yves Gaudin et ses collaborateurs - UPR3296 - DEC130426DR04 - 01/02/2013

- Délégation de signature de B. Bourguignon à ses collaborateurs - UMR8214 - DEC133306DR04 - 01/01/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à B. Bourguignon et à ses collaborateurs - UMR8214 - DEC133305DR04 - 01/01/2013

- Délégation de signature de V. Debisschop à F. Daviaud et à ses collaborateurs - URA2464 - DEC130229DR04 - 01/10/2012

#### 07.02.05. DR5

##### 07.02.05.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Frédéric Hurlet directeur de l'unité USR3225, Maison René-Ginouvès Archéologie et Ethnologie (MAE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123289DR05 - 27/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité 2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130384DR05 - 04/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Florence Eyssautier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination - DEC130365DR05 - 01/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle directeur de la fédération FR3259, intitulé Mathématiques et applications à l'École Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123292DR05 - 27/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulé Maison René-Ginouès, Archéologie et Ethnologie (MAE) - DEC123290DR05 - 27/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Renault, directrice de l'unité 2274 intitulée Ressources et Compétences Technologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130708DR05 - 26/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mr Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130394DR05 - 05/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Blaise Allaz directeur de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Études en Gestion à HEC (GREGHEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123259DR05 - 19/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mr Olivier Gorceix, directeur de l'UMR7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130376DR05 - 04/02/2013
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Toussaint-Leroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet - DEC130385DR05 - 04/02/2013
- Délégation de signature consentie à Mme Corinne Gosmini, Mme Anne Florence Eyssautier, Mme Audrey Auffrant, UMR7653 par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130364DR05 - 01/02/2013

## 07.02.06. DR6

### 07.02.06.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée «Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française» - DEC130022DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Jean-Yves Marion, directeur de l'unité UMR7503 intitulée «Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130035DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Albert Tidu pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée « Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux », - DEC133314DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Eva Buchi, directeur de l'unité UMR7118 intitulée «Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130021DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Chantal Chretien et Yannick Toussaint pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée «Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications» - DEC130036DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée «Laboratoire Réactions et Génie des Procédés» - DEC130026DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Louis de Mesnard, administrateur provisoire de l'unité FRE3496 intitulée «Laboratoire d'économie et de gestion» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130408DR06 - 04/02/2013

## 07.02.07. DR7

### 07.02.07.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas Reveyron, directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120109DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Andraud, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120338DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Schiano, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120129DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette Charleux, directrice de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120119DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pascal Bassino, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120315DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-François Moreau, directeur de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120314DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. David Dureisseix, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120348DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Atila Baskurt, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120341DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Renaud Payre, directeur de l'unité UMR5206 intitulée Triangle : Action, Discours, Pensée politique et économique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120342DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain Drapier, directeur de l'unité FR3410 intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120307DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Epicier, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120310DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle Vila, directrice de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120337DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Sandra Teston-Bonnard, directrice de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120340DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Vincent Laudet, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120347DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Bordas, directeur de l'unité UMR5579 intitulée Spectrométrie ionique et moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120217DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - DEC120305DR07 - 01/09/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Cassagnau, directeur de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux polymères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120345DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilles Mailhot, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120309DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Hatem Fessi, directeur de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120312DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle Brunet, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120339DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Verrier, directeur de l'unité FRE3310 intitulée Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123270DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France Joubert, directrice de l'unité UMR5620 intitulée Laboratoire de physico-chimie des matériaux luminescents, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120300DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Joël Courbon, directeur de l'unité FR3411 intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120308DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic Odoni, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120349DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Sayn, directrice de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123272DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre Toulhoat, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120121DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Guy Chanfray, directeur de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120127DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole Cotte-Pattat, directrice de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120346DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Albarede, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120350DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120420DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana Nazir, directrice de l'unité FRE3406 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120214DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Sautet, directeur de l'unité FR3023 intitulée Institut de Chimie de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120304DR07 - 01/12/2012

#### 07.02.07.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne) - DEC123200DAJ - 21/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, à Mme Bernadette Périchon, Responsable des Ressources Humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service Partenariat et Valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne - DEC130189DR07 - 15/01/2013

#### 07.02.08. DR8

##### 07.02.08.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice de l'UMR7322 intitulée "Laboratoire d'Economie d'Orléans" - LEO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120657DR08 - 10/12/2012

- Délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950 intitulée "Fédération RMN du Solide à Hauts Champs" (RMN SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123247DR08 - 14/12/2012

##### 07.02.08.05. 2013

- Décision de délégation de signature consentie par M. Dominique CROS pour les actes relevant de la personne des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée "XLIM". - DEC130710DR08 - 26/02/2013

- Délégation de signature consentie à M. Dominique CROS, directeur de l'unité UMR7252 intitulée "XLIM" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC130699DR08 - 25/02/2013

- Délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, Directeur de l'unité GDR3260 intitulée "Anticorps et ciblage thérapeutique" - ACCITH par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC130689DR08 - 22/02/2013

- Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-aul MONGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI). - DEC130168DR08 - 08/01/2013

- Délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR7349 intitulée "Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, modélisation d'Orléans" - MAPMO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC130698DR08 - 25/02/2013

- Délégation de signature consentie par M. Gilles PAINAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer" - GICC. - DEC130701DR08 - 21/02/2013

- Délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée "Science des procédés céramiques et de traitements de surface" - SPCTS par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC130690DR08 - 22/02/2013

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.04. 2012

- PRM Eric WESTHOF/Pascale ROMBY UPR9002 - DEC122803DR10 - 26/10/2012

##### 07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7362 intitulée LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement. - DEC130212DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241 intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130321DR10 - 30/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Cassel, directeur de l'UMR7364 intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives, par la déléguée régionale

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130280DR10 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Ulrich Achauer, directeur de l'unité UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130190DR10 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Héléne Michel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7363 intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe » - DEC130326DR10 - 30/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Cuong PHAM HUU, directeur de l'unité UMR7515 intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130380DR10 - 04/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Drouard, directrice de l'UPR2357 intitulée IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130284DR10 - 25/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Masson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg - DEC130193DR10 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Drouard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulée IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes de l'UPR2357 - DEC130283DR10 - 25/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Héléne Michel, directrice de l'unité UMR7363 intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130327DR10 - 30/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3241 intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » - DEC130322DR10 - 30/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Cathie Vix, directrice de l'unité UMR7361 intitulée IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de l'UMR7361 Mulhouse, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130224DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Muller pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR3572 intitulée ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique - DEC130221DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Ivan Tarassov, directeur de l'unité UMR7156 intitulée Génétique moléculaire, génomique et microbiologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130163DR10 - 10/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg - DEC130158DR10 - 09/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Cuong PHAM HUU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7515 intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES). - DEC130382DR10 - 04/02/2013

## 07.02.10. DR11

### 07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Henri TORGUE, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR1563) intitulée Ambiances architecturales et Urbaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130285DR11 - 25/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité mixte de service UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISB-G) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130600DR11 - 15/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. M. Jean-Marc THIRIET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5216 intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130412DR11 - 08/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Dorin BUCUR, directeur de la fédération de recherche FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130601DR11 - 15/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique SCHNEIDER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5163 intitulée Laboratoire adaptation et pathogénie des micro-organismes (LAPM) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130411DR11 - 08/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130414DR11 - 08/02/2013

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC130413DR11 - 08/02/2013

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature de Johannes Ziegler UMR7290 ordonnateur secondaire - DEC122464DR12 - 03/10/2012

#### 07.02.13. DR14

##### 07.02.13.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Philippe Bougeault par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - UMR3589 - DEC130238DR14 - 21/01/2013

- Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)- Philippe Bougeault, directeur de l'UMR3589 intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique - DEC130239DR14 - 28/01/2013

#### 07.02.14. DR15

##### 07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMR5218 - DEC122252DR15 - 06/08/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5607 - DEC123126DR15 - 07/12/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMR7315 - DEC120810DR15 - 15/02/2012

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UPS3551 Vergnieux - DEC123108DR15 - 07/12/2012

##### 07.02.14.05. 2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire FR2952 - DEC130334DR15 - 30/01/2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5115 - DEC130262DR15 - 23/01/2013

- Délégation de signature au directeur d'unité ordonnateur secondaire UMR5142 - DEC130330DR15 - 30/01/2013

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130104DR16 - 08/01/2013



- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe RUSIN, directeur par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130107DR16 - 08/01/2013

- Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC130114DR16 - 08/01/2013

- Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

-

- DEC130366DR16 - 05/02/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli - DEC130415DAJ - 14/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. François ROBINNE, directeur de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC130113DR16 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François BRETON, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC130112DR16 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Mathieu LE CORRE, directeur de l'unité FRE3560 intitulée « Ecologie marine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130400DR16 - 06/02/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130102DR16 - 07/01/2013

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590, intitulée Espaces et sociétés - DEC123173DR17 - 13/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC122828DR17 - 26/10/2012

### 07.02.16.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité propre de service UPS855, intitulée Division technique de l'INSU - DEC130227DR17 - 22/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines (CERMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130320DR17 - 30/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines (CERMA) - DEC130324DR17 - 31/01/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC123264DAJ - 08/01/2013

07.02.18. DR19

07.02.18.05. 2013

- Décision de délégation de signature OS Gérard Grancher FR 3335 Fédération Mathématiques - DEC130575DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Thierry Lequeux FR 3038 INC3M - DEC130583DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Marek Lewitowicz UPR 3266 GANIL - DEC130585DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Frédéric Thibault-Starzyk UMR 6506 LCS - DEC130595DR19 - 18/02/2013
- délégation signature OSS UMR6252 CIMAP Serge Bouffard - DEC130068DR19 - 07/01/2013
- Décision de délégation de signature OS Abdelkrim Boukhalfa FR 3519 EPE - DEC130566DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Sylvie Hebert GDR 3382 Thermélectricité - DEC130576DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Alexandre Wahl UMS 3318 CNRT MATERIAUX - DEC130597DR19 - 18/02/2013
- délégation de signature OS UMR6583 CRHQ Jean-Louis Lenhof - DEC130086DR19 - 07/01/2013
- delegation de signature PRM UPR3266 GANIL Marek Lewitowicz - DEC130201DR19 - 14/01/2013
- Désision de délégation de signature OS Pascal Buleon USR 3486 - DEC130567DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Luminita Danaila GDR 2865 TURBULENCE - DEC130571DR19 - 18/02/2013
- Décision délégation de signature OS Franck Lambertson UMS 3408 unité support CYCERON - DEC130579DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature Christophe Letellier GDR 2984 DYCOEC - DEC130584DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Innocent Mutabazi UMR 6294 LOMC - DEC130590DR19 - 18/02/2013
- délégation de signature OS GDR2947 GEOMETRIE Emmanuel Germain - DEC130079DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR 6143 M2C Robert Lafite - DEC130083DR19 - 07/01/2013
- Décision de délégation de signature OS Pascal Sourdain FRE 3484 BIOMEA - DEC130594DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Myriam Bernaudin UMR 6301 ISTCT - DEC130559DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Abdelkrim Boukhalfa UMR 6614 CORIA - DEC130565DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Dominique Durand UMR 6634 LPC - DEC130572DR19 - 18/02/2013
- Décision délégation de signature OS Jean-Louis LENHOF UMR 6583 CRHQ - DEC130582DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Mohammed M'Saad UMR 6072 GREYC - DEC130589DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Brigitte Vallée GDR 673 IM - DEC130596DR19 - 18/02/2013
- délégation de signature OS UMR6270 PBS Thierry Jouenne - DEC130082DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS GDR2984 DYCOEC Christophe Letellier - DEC130088DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS UMR 6072 GREYC Mohammed M'Saad - DEC130092DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR6014 COBRA Xavier Pannecoucke - DEC130094DR19 - 07/01/2013
- délégation signature OS GDR3382 Thermoélectricité Sylvie Hebert - DEC130081DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS GDR3477 GEOSTO Pierre Calka - DEC130074DR19 - 07/01/2013
- Décision de délégation de signature OS Nordine Mir UMR 6085 LMRS - DEC130588DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Thierry Jouenne UMR 6270 PBS - DEC130577DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Emmanuel Germain GDR 2947 GEOMETRIE - DEC130574DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Pierre Calka GDR 3477 GEOSTO - DEC130569DR19 - 18/02/2013
- Délégation de signature PRM DR19 Jean-Marc Daniel - DEC130391DR19 - 15/01/2013
- Décision de délégation de signature OS Bernard Leclerc UMR 6139 LMNO - DEC130580DR19 - 18/02/2013
- Décision délégation de signature OS Alexis Coppalle GDR 2864 FEUX - DEC130570DR19 - 18/02/2013
- délégation de signature OS USR3486 MRSH Pascal Buléon - DEC130072DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR6614 CORIA Abdelkrim Boukhalfa - DEC130070DR19 - 07/01/2013
- Décision de délégation de signature OS Serge Bouffard UMR 6252 CIMAP - DEC130560DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Serge Bouffard GDR 2808 PAMIR - DEC130562DR19 - 18/02/2013
- Décision délégation de signature OS Michel Bussi UMR 6266 IDEES - DEC130568DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Annie-Claude Gaumont UMR 6507 LCMT - DEC130573DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Robert LAFITE UMR 6143 M2C - DEC130578DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Antoine Maignan UMR 6508 CRISMAT - DEC130587DR19 - 18/02/2013
- Décision de délégation de signature OS Philippe Pareige UMR 6634 GPM - DEC130592DR19 - 18/02/2013

#### 07.02.19. DR20

##### 07.02.19.05. 2013

- Délégation de signature à la responsable formation permanente en cas d'empêchement du DR ou de la secrétaire générale pour la circonscription Côte d'Azur - DEC130247DR20 - 11/01/2013

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.05. 2013

- Décision portant délégation de signature (Délégation Normandie) - DEC130357DAJ - 14/02/2013

#### 07.02.21. Instituts

##### 07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie - DEC123266DAJ - 09/01/2013

- Décision donnant délégation de signature (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes) - DEC130473DAJ - 18/02/2013

- Décision donnant délégation de signature (Institut Ecologie et environnement) - DEC130237DAJ - 30/01/2013

### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

#### 07.03.01. DR1

##### 07.03.01.03. 2011

- Création de conseil de laboratoire UMR8599 - DEC112768DR01 - 06/12/2011

##### 07.03.01.05. 2013

- Décision portant création de l'unité de service et de recherche USR3573 intitulée « Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF) » - DEC130246INP - 01/02/2013

#### 07.03.04. DR4

##### 07.03.04.05. 2013

- Conseil de laboratoire - UMR8626 - DEC130683DR04 - 21/02/2013

#### 07.03.07. DR7

##### 07.03.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3264 Laboratoire des matériaux avancés - DEC122305DR07 - 16/08/2012

##### 07.03.07.05. 2013

- GDR3002 - Portant modification de la décision DEC10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) et de la décision n°10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) - DEC123166INS2I - 21/02/2013

#### 07.03.13. DR14

##### 07.03.13.05. 2013

- GDR725 - Portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) et de la décision n°10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) - DEC123168INS2I - 21/01/2013

#### 07.03.14. DR15

##### 07.03.14.04. 2012

- Création de conseil de laboratoire UMR 5254 - DEC121156DR15 - 27/03/2012

- Création de conseil de laboratoire UMR 5629 - DEC121185DR15 - 29/03/2012

- Création de conseil de laboratoire UMR5603 (SET) - DEC121734DR15 - 01/06/2012

- Création de conseil de laboratoire UMR5142 (LMA) - DEC121067DR15 - 14/03/2012

- Création de conseil de laboratoire FR2952 - DEC121155DR15 - 27/03/2012

##### 07.03.14.05. 2013

- Décision modifiant la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création des fédérations de recherche. - DEC123175INSIS - 14/02/2013

#### 07.03.15. DR16

##### 07.03.15.04. 2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » - DEC122805INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3331 intitulée « Asie orientale » - DEC122836INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » et nomination de la directrice. - DEC122823INSHS - 21/12/2012

- Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3135 intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO) » - DEC122484INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » et nomination du directeur. - DEC122808INSHS - 21/12/2012

#### 07.03.16. DR17

##### 07.03.16.05. 2013

- Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée « Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) » - DEC130388INS2I - 14/02/2013

#### 07.03.22. Décisions collectives

##### 07.03.22.04. 2012

- Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC123202DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création des équipes de recherche labellisées - DEC122897DGDS - 19/12/2012

- Décision portant renouvellement des instituts fédératifs de recherche du CNRS - DEC122892DGDS - 19/12/2012

- Décision portant renouvellement des unités mixtes internationales - DEC122890DGDS - 19/12/2012

##### 07.03.22.05. 2013

- Décision portant création et renouvellement des Groupement de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) - DEC130185DGDS - 21/02/2013

- Décision portant création et renouvellement des Groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) - DEC130184DGDS - 21/02/2013

- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122886DGDS - 19/12/2012

#### 07.04. Décisions tarifaires

##### 07.04.12. DR13

##### 07.04.12.05. 2013

- UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme Imagerie du Petit Animal de Montpellier (IPAM) - DEC130249DR13 - 22/01/2013

- UMS3426 BioCampus Montpellier Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier (RHEM) - DEC130659DR13 - 21/02/2013

##### 07.04.13. DR14

##### 07.04.13.04. 2012

- Décision relative au tarif de prestations d'imagerie de la FR3450 Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB) - DEC123187DR14 - 13/12/2012

##### 07.04.15. DR16

##### 07.04.15.05. 2013

- Décision relative au tarif de la location de l'auditorium du Campus Gérard Mégie par la DR16, délégation Paris Michel-Ange - DEC130556DR16 - 15/02/2013

#### 07.06. Autres décisions

##### 07.06.01. DR1

##### 07.06.01.03. 2011

- Décision fixant la liste des organisations syndicales représentatives 2011 de la délégation Paris A - DEC100042DR01 - 28/06/2011

##### 07.06.01.04. 2012

- Décision de création du conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche UMR8598 dénommée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) » - DEC123276DR01 - 07/12/2012

07.06.01.05. 2013

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC) - DEC130399DR01 - 07/02/2013

07.06.03. DR3

07.06.03.05. 2013

- Décision de création du conseil de laboratoire UMR168 PCC (DU M.DAHAN) - DEC130652DR03 - 20/02/2013

07.06.05. DR5

07.06.05.04. 2012

- Décision de nomination de M David FLACHER Directeur et M Luc MARCO Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7234 Centre d'Economie de Paris Nord-CEPN - DEC123036INSHS - 29/11/2012

07.06.05.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Guilhem DEZANNEAU aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée Structures, propriétés, modélisation des solides - DEC130265INC - 11/02/2013

07.06.06. DR6

07.06.06.05. 2013

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est - DEC130397DR06 - 06/02/2013

- Nominatin par intérim de Mme Sophie MONTUIRE et M. Pierre CAMBERLIN aux fonctions de DU adjoint de l'UMR6282 à compter du 1er mai 2012 - DEC123078INEE - 04/02/2013

07.06.07. DR7

07.06.07.05. 2013

- Décision portant modification de la composition du conseil de service de la délégation régionale Rhône Auvergne - DEC130630DR07 - 07/01/2013

07.06.08. DR8

07.06.08.05. 2013

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7322 intitulée "Laboratoire d'économie d'Orléans" - LEO. - DEC130691DR08 - 22/02/2013

- Décision portant modification de la liste des membres du Conseil de service de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800) - DEC130645DR08 - 19/02/2013

07.06.09. DR10

07.06.09.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de la formation permanente - DEC122831DR10 - 23/10/2012

07.06.12. DR13

07.06.12.05. 2013

- Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM) - DEC130389DR13 - 05/02/2013

07.06.14. DR15

07.06.14.05. 2013

- Décision modifiant la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC130386INC - 19/02/2013

- Création de conseil de laboratoire UMR5107-CELIA - DEC130288DR15 - 23/01/2013

- Décision modifiant la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisée. - DEC123174INSIS - 14/02/2013

#### 07.06.15. DR16

##### 07.06.15.05. 2013

- Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique - DEC130465SGCN - 12/02/2013

- Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2013 - DEC130343SGCN - 21/01/2013

- Décision relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique - DEC130387SGCN - 06/02/2013

- Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2013 - DEC130503SGCN - 21/01/2013

#### 07.06.17. DR18

##### 07.06.17.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges au CRHSCT - DEC122633DR18 - 09/11/2012

#### 07.06.20. Administration centrale

##### 07.06.20.04. 2012

- Décision acceptant la libéralité consentie par M Claude LE GUYADER - DEC123230DSFIM - 09/01/2013

##### 07.06.20.05. 2013

- Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades de techniciens de la recherche de classe supérieure et de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle pour l'année 2013 - DEC130279DRH - 29/01/2013

- Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS (modification de la décision DEC121878DRH du 25/06/2012) - DEC130276DRH - 29/01/2013

- Décisions attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2013 - DEC130173DRH - 31/01/2013

- Décision modifiant la décision du 24/05/2012 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation 2012-2013 (modification n°2) - DEC130144DRH - 18/01/2013

- Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 pour l'année 2013 - DEC130171DRH - 31/01/2013

#### 07.06.21. Instituts

##### 07.06.21.05. 2013

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation de sujétions et astreintes au titre de l'année 2013 dans les unités de l'INSB - DEC130633INSB - 19/02/2013

**DEC130143DAJ**

**Décision fixant le calendrier de l'élection au conseil d'administration du CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du [29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS](#) ;

**Vu** la décision n°122720DAJ du 22 octobre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> - Objet**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 et à la décision n° 122720DAJ susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS.

**Art. 2. - Liste électorale**

**2.1.** - La liste électorale provisoire est consultable du **26 février au 27 mars 2013**.

**2.2.** - Les réclamations sont recevables du **27 février au 27 mars 2013**.

**2.3.** - La liste électorale est arrêtée le **4 avril 2013** par le président du CNRS. Elle est consultable à compter de cette date.

**Art. 3. - Candidatures**

**3.1.** - La date limite de réception des formulaires de liste, de déclaration individuelle de candidature et des professions de foi est fixée au **18 avril 2013**.

**3.2.** - La réunion de la commission électorale pour la validation des candidatures est fixée au **22 avril 2013**.

**3.3.** - La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste, prévue à l'article 10 de l'arrêté susvisé, est fixée au **26 avril 2013**.

**Art. 4. - Période de vote**

Le matériel de vote est adressé aux électeurs à compter du **28 mai 2013**.

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote est fixée au **12 juin 2013**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin fixée au **24 juin 2013**.

**Art. 5. - Dépouillement**

Le dépouillement s'effectue le **26 juin 2013**.

**Art. 6. - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ/SECA - 3 rue Michel Ange 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Alain Fuchs



**DEC130233DAJ**

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°120879DAJ du 9 mai 2012 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut Ecologie environnement ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1** – Mme Stéphanie Thiebault, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'Institut Ecologie et environnement, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, en remplacement de Mme Françoise Gaill, appelée à d'autres fonctions.

**Art. 2** – La décision n°120879DAJ susvisée est abrogée.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2013

Alain Fuchs

## **DEC130489DAJ**

Décision relative aux résultats des tirages au sort effectués pour la commission interdisciplinaire « méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques » (CID 53)

### **LE DELEGUE POUR LES ELECTIONS,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment les articles 24 et 25 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du [2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique \(CoNRS\)](#) ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires (CID) au CoNRS ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques, notamment son article 2.7 relatif à la mission du secrétariat général pour les élections et le Conseil d'Administration (SECA) ;

**Vu** l'avis du Comité technique du CNRS en date du 6 juin 2012 ;

**Vu** la décision n°122301DAJ du 28 août 2012 modifiée fixant le calendrier des opérations électorales pour la constitution des commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 122302DAJ du 28 août 2012 fixant la composition de la commission électorale pour les élections des membres des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** le procès-verbal du dépouillement du 12 décembre 2012 et du 31 janvier 2013 des élections 2012 des membres des commissions interdisciplinaires ;

### **DECIDE :**

#### **Art. 1er : Objet**

Pour la commission interdisciplinaire « méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques » (CID 53) et en application de de l'article 10.2 de la décision n°122300DAJ du 27 août 2012 susvisée il a été procédé pour l'attribution des sièges non pourvus du fait d'un nombre insuffisant de candidat à deux tirages au sort parmi les électeurs. Les résultats des deux tirages au sort sont les suivants :

Collège A M. Pascal VINCENT (section 1)

Collège A Mme Anne ZEHACKER-RENTIEN (section 13)

Collège A M. Michel VERVOORT (section 22)

Collège A Mme Catherine LOUIS (section 14)

Collège B M. Laurent HUSSON (section 18)

Collège B M. Fabrice LECLERC (section 20)

Collège B M. Laurent BERTHE (section 10)

Collège B Mme Anne-Lise REY (section 35)

#### **Art. 2 : Publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, le 12 février 2013

Jean-Jacques Rivy



**DECISION FIXANT LE TAUX D'INTERET  
ET LE MONTANT DU PRET A LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE**

**FEV 040050DRH**

**LE PRESIDENT**

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS, modifié par décret 2000-1059 du 25 octobre 2000, notamment l'article n°5 qui précise que le conseil d'administration délibère sur la politique d'action sociale,

Vu les délibérations du conseil d'administration du 29 novembre 1990 et du 24 juin 1993 portant délégation de pouvoir donnée au directeur de l'établissement en matière de gestion économique et sociale, notamment pour la fixation du montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au Centre nationale de la recherche scientifique,

Vu l'instruction n° INS 01000 3 DRH du 29 novembre 2001, notamment son article 1<sup>er</sup> précisant que le taux d'intérêt sera revu périodiquement en fonction de l'évolution du taux de rémunération du livret A de la caisse nationale d'épargne,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2013 publié au JORF fixant le taux d'intérêt légal à 1,75%,

**D E C I D E**

**Article 1** - Le taux d'intérêt du prêt à la mobilité géographique consenti par le CNRS aux agents du Centre national de la recherche scientifique est fixé à 1,75 %.

**Article 2** - Le nouveau taux s'applique à la date de signature de la présente décision.

**Article 3** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 février 2013

Xavier INGLEBERT

DEC123257DR16

**portant modification de la nature des dépenses pouvant être payées par la régie auprès du Bureau du CNRS à Washington**

Le délégué régional,

**Vu** l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963;

**Vu** les articles 18 et 173 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

**Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies d'avances des organismes publics;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime financier et comptable du Centre National de la Recherche Scientifique;

**Vu** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées dans les départements et territoires d'outre-mer ainsi qu'à l'étranger auprès des centres de recherches et services du CNRS;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 1996 modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances, pris pour l'application du paragraphe 1 de l'article 10 du décret n°92-681 du 20 juillet 1992;

**Vu** la décision n°317/172 du 14 avril 1982, créant une régie d'avance auprès du bureau de Washington;

**Vu** la décision n°339/172 du 31 août 1984, modifiant la décision n°317/172 du 14 avril 1982 ;

**Vu** la décision n°351/172 du 24 janvier 1986, modifiant la décision n°339/172 du 31 août 1984 ;

**Vu** la décision de la délégation Paris A du 25 août 1994, modifiant la décision n°351/172 du 24 janvier 1986 ;

**DECIDE**

*Article 1*

En sus des dépenses, énumérées à l'article 1 a) de la décision du 25 août 1994, payables par la régie du bureau du CNRS à Washington, il est ajouté le paiement de frais de missions effectuées au Mexique.

*Article 2*

Le Délégué Régional et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Paris Michel-Ange du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Article 3*

Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agence comptable principale du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Vu, l'Agent Comptable Principal

Bernard ADANS

Gilles SENTISE

Délégué Régional de Paris  
Michel-Ange

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

Luc RAVOUX

**DEC123145INSHS**

**Décision portant nomination de Mme Sylvie PITTIA aux fonctions de directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche n°8210 intitulée *Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 105312INSHS en date du 21 décembre 2010 portant nomination de MM. François CHAUSSON et Christian JACOB aux fonctions de directeurs-adjoints de l'unité mixte de recherche n°8210 intitulée « *Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques* » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sylvie PITTIA, professeur des universités à l'Université de Reims, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 7 novembre 2011, en remplacement de M. François CHAUSSON, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 JAN. 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC123285INSHS

**Décision portant nomination de Mme Bénédicte ZIMMERMANN aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée « Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122668INSHS du 23 octobre 2012 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Bénédicte Zimmermann aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne » ;

**Vu** la décision n° 122863INSHS du 26 novembre 2012 portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8131 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Bénédicte ZIMMERMANN, Directrice d'études à l'EHESS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC130252INS2I

**Décision portant nomination de M. Olivier CAPPE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5141 intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5141 intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) » et nommant M. Henri MAITRE directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier CAPPE, directeur de recherche deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en remplacement de M. Henri MAITRE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC123284INSHS

**Décision portant nomination de M. Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur et de Mmes Marie-Pierre REY et Annette WIEVIORKA aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) et nommant M. Robert Frank, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 122453INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination de M. Eric Bussière aux fonctions de directeur par intérim et de Mmes Marie-Pierre Rey et Annette Wiewiorka aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8138 intitulée « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. M. Eric BUSSIERE, Professeur à l'Université Paris IV - Sorbonne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 31 mars 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre REY, Professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne et Mme Annette WIEVIORKA, Directrice de recherche au CNRS, sont nommées directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130319INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Florent BRAYARD, directeur par intérim et de M. Sylvain PIRON, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8558 intitulée « Centre de recherches historiques » (CRH) ;

**Vu** la décision n° 110176INSHS du 28 janvier 2011 portant nomination de M. Christophe Duhamelle aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Backouche aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°8558 ;

**Vu** la décision n° 111154INSHS du 21 juin 2011 portant nomination de Mme Judith Lyon-Caen aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8558 ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christophe DUHAMELLE, directeur, et de Mmes Isabelle BACKOUCHE et Judith LYON-CAEN, directrices adjointes, de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires, à compter du 16 janvier 2013.

II. A compter de cette même date, M. Florent BRAYARD, Chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2013.

III. A compter de cette même date, M. Sylvain PIRON, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 juillet 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123160DR02

**Décision portant nomination de Mme Pascale Jolivet aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FRC550 intitulée Institut de Biologie Physico-Chimique**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°08A004DSI du 19/12/2008 nommant M Francis-André Wollman directeur de l'unité FRC550 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivrée à Mme Pascale Jolivet le 13/05/2011 par SGS Qualitest Industrie à Orsay ;

**Vu** l'avis favorable du CHS spécial du 26/03/2009,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Pascale Jolivet, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée maximale de 5 ans à partir du 01/12/2012 et jusqu'au 31/01/2014.

**Article 2 : Missions**

Mme Pascale Jolivet exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail. Elle est désignée responsable de la soute à déchets pour la FRC n°550 à compter du 01/12/2012.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Pascale Jolivet sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 décembre 2012

Le directeur d'unité  
Francis-André Wollman

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

**Décision portant nomination de M. Gérard AKA aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7574 intitulée Laboratoire de Chimie de la matière Condensée de Paris**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7574 intitulée Laboratoire de « Chimie de la matière Condensée de Paris » et nommant M. Clément SANCHEZ directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gérard AKA, Professeur à L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris, est nommé directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 en remplacement de M. Didier GOURIER appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 décembre 2012



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC123205DR02

**Décision portant nomination de Mme Sandrine Masscheleyn aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie Physico-Chimique des protéines membranaires**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19/12/2008 nommant M. Bruno Miroux, directeur de l'unité UMR7099 ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées et sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée à Mme Sandrine Masscheleyn le 31/10/2012 par l'APAVE;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT spécial du 10/12/2012,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Sandrine Masscheleyn, assistant ingénieur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2012.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Sandrine Masscheleyn exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Sandrine Masscheleyn sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/12/2012

Le directeur d'unité  
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges

Visa du Président de l'université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger



**Décision portant nomination de M. Jean-Michel Courty aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Michel Courty, professeur des universités de deuxième classe à l'Université Pierre et Marie Curie, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet la communication scientifique pour l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Michel Courty demeure affecté à l'UMR8552 – « Laboratoire Kastler Brossel (LKB) » - Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de physique, 24 rue Lhomond, 75231 PARIS CEDEX 05.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. Jean-Michel Courty percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs

# Décision DEC113082DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

---

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quadriennale conclue avec l'IPGP le 29 juillet 2010, portant création de l'unité mixte de recherche n° 7154 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7154 ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et de sécurité de l'IPGP réuni en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

Considérant que M. Eric PARMENTIER a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS les 28 et 30 janvier 2009, du 10 au 13 mars 2009, et les 21 et 22 avril 2009.

## Article 1

M. Eric PARMENTIER, Technicien au CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 7154, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

M. Eric PARMENTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric PARMENTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2011  
Le directeur de l'unité et de l'IPGP

Visa du délégué régional du CNRS

**DEC130167INSHS** portant nomination de M. Jean-François DUNYACH et de Mme Aude MAIREY aux fonctions de directeur et de directrice-adjointe par intérim du GDR n° 3434 intitulé « Mondes britanniques »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°111025INSHS du 6 mai 2011 modifiant la décision n°11A014DSI du 25 février 2011 de renouvellement du GDR n°3434 intitulé « Mondes britanniques » ;

**Vu** le procès-verbal du conseil de groupement du GDR en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : nomination**

M. Jean-François DUNYACH, maître de conférences à l'Université Paris 4-Sorbonne, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche n° 3434 intitulé « Mondes britanniques », en remplacement de M. Jean-Philippe GENET, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'au 31 juillet 2013.

Mme Aude MAIREY, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe par intérim, pour la même période.

**Article 2 : délégation gestionnaire**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le GDR n°3434 est géré par la délégation Paris A et non plus par la délégation Ile-de-France Est.

**Article 3 : publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Patrice BOURDELAIS  
Directeur de l'Institut des Sciences  
Humaines et Sociales

DEC130259INS2I

**Décision portant nomination de M. Jean-Christophe PESQUET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8049 intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8049 intitulée « Laboratoire d'Informatique Gaspard Monge (LIGM) » et nommant Mme Marie-Pierre BEAL directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Christophe PESQUET, professeur première classe à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en remplacement de M. Gilles ROUSSEL, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



**DEC123212INSIS**

**Décision portant nomination de Madame Béatrice DAGENS aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Béatrice DAGENS, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Béatrice DAGENS demeure affectée à l'UMR8622 – Institut d'Electronique Fondamentale – IEF - Orsay.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Madame Béatrice DAGENS percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC123286INC

Décision portant nomination M. Serge PIN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°3299 intitulée « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux ».

LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A002DSI du 18 décembre 2009 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°3299 intitulée « Service de chimie moléculaire » et nommant M. Eric ELIOT, directeur et M. Michel EPHRITIKHINE directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision n°100003INC portant changement de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°3299 « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux » ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Serge PIN, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 19 novembre 2012, en remplacement de M. Michel EPHRITIKHINE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

01 FEV. 2013



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC123258INSHS

**Décision portant nomination de M. Edouard CHALLE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche 7176 intitulée « Pôle de Recherche en Economie de Gestion »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique et nommant M Pierre Jean BENGHOZI directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis de l'assemblée du Département d'Economie de l'Ecole Polytechnique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Edouard CHALLE, Chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 27 novembre 2012 au 30 juin 2013, en remplacement de Monsieur Jean François LALLIER, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122239INSIS

**Décision portant nomination de M. Christophe Clanet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) et nommant M. Jean-marc Chomaz directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christophe Clanet, Directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 en remplacement de M. Jean-marc Chomaz, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



**Décision portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel Rosso, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet le suivi des groupements de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel Rosso demeure affecté à l'UMR7643 « Laboratoire de physique de la matière condensée » - Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. Michel Rosso percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs



**DEC123225INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Antoine ROUSSEAU aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Antoine ROUSSEAU, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assister la directrice adjointe scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques plasmas.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Antoine ROUSSEAU demeure affecté à l'UMR7648 – Laboratoire de Physique et Technologies des Plasmas – LPTP - Palaiseau.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Antoine ROUSSEAU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC130172IN2P3

**Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier Drapier et nomination de M. Pascal Paganini en qualité de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 123228DGDS en date du 31 décembre 2012 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet et nommant M. Jean-Claude Brient, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'accord du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1er**

Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier Drapier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er février 2013.

A compter de cette même date, M. Pascal Paganini, directeur de recherche de deuxième classe, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



**DEC123222INSIS**

**Décision portant nomination de Madame Isabelle SAGNES en qualité de chargée de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Isabelle SAGNES, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en nanotechnologies et TGIR.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Isabelle SAGNES demeure affectée au laboratoire de photonique et de nanostructures (LPN) – UPR20 – Marcoussis.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Madame Isabelle SAGNES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain Fuchs

DEC130289INSIS

**Décision portant nomination de M. Olivier Gicquel aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche n°288 intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par l'Ecole Centrale de Paris ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Gicquel, Professeur de l'Ecole Centrale de Paris, est nommé directeur de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C) » n° de code 288 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123027DR06

**Décision portant cessation d'activité de M. Jean-François Couchouron aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)<sup>1</sup>**

**LE DIRECTEUR (ou le délégué)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC090172DR06 du 12 juin 2009 portant nomination de M Jean-François Couchouron aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-François Couchouron, dans l'unité du CNRS n°7122, à compter du 11 octobre 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Metz le 11 octobre 2012

*Moulay-Tahar BENAMEUR*  
Directeur de l'unité

*Philippe PIERI*  
Délégué régional du CNRS

*Pierre MUTZENHARDT*  
Président de l'Université  
de Lorraine

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC122917DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Franck GEORGES-BERNARD agent comptable secondaire de la délégation « Centre-Est» du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique

VU, la décision 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du C.N.R.S.

VU, la décision DEC122065DCIF du 11 juillet 2012 nommant Monsieur Franck GEORGES-BERNARD agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre-Est» par adjonction de service à compter du 16 juillet 2012

VU, la lettre de la Direction générale des finances publiques du 12 novembre 2012 donnant agrément à Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation « Centre-Est»

VU, l'avis favorable de l'Administrateur général des Finances Publiques, agent comptable principal du CNRS

## **DECIDE**

Art. 1<sup>er</sup> – Monsieur Franck GEORGES-BERNARD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation « Centre-Est» à compter du 12 novembre 2012.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 novembre 2012

P/le Président du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

Xavier INGLEBERT



DEC130336INSU

**Décision portant nomination de Mme Corinne Leyval et de Mme Pascale Bauda aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°7360 intitulée « Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC123202DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7360 intitulée *Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux* et nommant M. Fabien Thomas directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Corinne Leyval, directrice de recherche au CNRS et Mme Pascale Bauda, professeure des universités à l'université de Lorraine, sont nommées directrices adjointes de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130248DR06

**Décision portant cessation de fonctions de M. Pascal LEMIERE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité UMR7565 intitulée SRMSC**

#### **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC090151DR06 du 10 avril 2009 portant nomination de M. Pascal LEMIERE aux fonctions d'ACMO,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pascal LEMIERE, dans l'unité du CNRS n°7565, à compter du 31 décembre 2012. .

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre les Nancy, le 21/01/2013

Le directeur de l'unité  
Yves FORT

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe PIERI

Visa du Président  
de l'Université de Lorraine  
Pierre MUTZENHARDT

## Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction Générale de l'ENS de Lyon relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » et nommant M. Vincent LAUDET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 04/12/2012 ;

Considérant que M. Romain GUYOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Romain GUYOT, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon », à compter du 01/01/2013....

M. Romain GUYOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain GUYOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 05/12/2012  
Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]



**Vincent LAUDET**  
Directeur

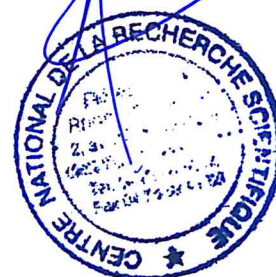
Visa du directeur de  
l'Ecole Normale Supérieure de Lyon  
(ou de son délégataire)

**Le Directeur Général**



**Olivier FARON**

Visa du délégué régional du CNRS



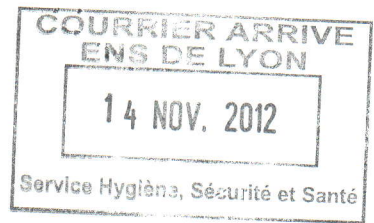
<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T. 04 72 44 56 00  
F. 04 78 89 47 69



DEC122852DR07

Décision portant cessation d'activité de Mme Nathalie CALIN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC111121DR07 du 09/06/2011 portant nomination de Mme Nathalie CALIN aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Nathalie CALIN, dans l'unité du CNRS n°5182, à compter du 11/11/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 6/11/2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du chef d'établissement partenaire  
Le Directeur Général

Olivier FARO

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T. 04 72 44 56 00  
F. 04 78 89 47 69

**DEC123016DR07**

**Décision portant nomination de M. Krzysztof SUCHORSKI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans »**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° **DEC122742DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** » et nommant **M. Pierre SCHIANO** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du ..... ;

Considérant que **M. Krzysztof SUCHORSKI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Krzysztof SUCHORSKI, chargé de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° **6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** », à compter du **17/11/2012**.

**M. Krzysztof SUCHORSKI** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Krzysztof SUCHORSKI** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Clermont-Ferrand**, le : **19/12/2012**

Le directeur de l'unité

[Prénom Nom]

Visa du président de l'Université Blaise Pascal,  
Clermont-Ferrand 2  
(ou de son délégataire)

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**DEC123003DR07**

**Décision portant nomination de Mme Emmanuelle ALBALAT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement »**

---

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction **générale de l'ENS** relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Ecole Normale Supérieure de Lyon** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°**5276** intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement** » et nommant **M. Francis ALBAREDE** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **28/11/2012** ;

Considérant que **Mme Emmanuelle ALBALAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Emmanuelle ALBALAT, assistant ingénieur**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°**5276** intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement**, à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

**Mme Emmanuelle ALBALAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Emmanuelle ALBALAT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON** le : **16/01/2013**

Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]

Visa du directeur de  
l'Ecole Normale Supérieure de Lyon  
(ou de son délégataire)

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**DEC123012DR07**

**Décision portant nomination de Mme Joëlle GREGOIRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon »**

---

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**INSA de Lyon** (ou toute autre norme interne de l'établissement) ;

**Vu** la décision n° **DEC11A004DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n°**5270** intitulée « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** » et nommant **Mme Catherine CHEVALLIER** en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du **12/12/2012** ;

Considérant que **Mme Joëlle GREGOIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012**,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Joëlle GREGOIRE, assistant ingénieur**, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°**5270** « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** », à compter du **13/12/2012**.

**Mme Joëlle GREGOIRE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Joëlle GREGOIRE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **VILLEURBANNE**, le : **13/12/2012**

La directrice de l'unité

[Prénom Nom]

Visa du directeur de l'**INSA de Lyon**  
(ou de son délégué)

Visa du délégué régional du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC133308 INSHS

**Décision portant nomination de M. Jean-Pierre POTIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée TRIANGLE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5206 intitulée Triangle et nommant M. ZANCARINI Jean-Claude directeur de cette unité;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Pierre POTIER, professeur des université de l'Université LYON 2, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/02/2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



## **DEC130297INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Philippe BOISSE aux fonctions de directeur du groupement de recherche n°3371 intitulé « Mise en œuvre des composites et propriétés induites » - MIC**

### **LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A013DSI en date du 26 mars 2010 portant création du groupement intitulé Mise en œuvre des composites et propriétés induites – MIC et nommant Monsieur Francisco CHINESTA, directeur de ce groupement de recherche ;

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Francisco CHINESTA - Professeur des universités – Ecole Centrale de Nantes, directeur du groupement de recherche susvisé, appelé à d'autres fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **Article 2**

Monsieur Philippe BOISSE, Professeur des universités – INSA Lyon, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche susvisé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 juillet 2013

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC122955INS2I**

**Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Alain Quilliot aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche GDR3002 intitulé « Recherche Opérationnelle »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A01DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du conseil scientifique du groupement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain Quilliot, Professeur, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche intitulé « Recherche Opérationnelle » n° de code GDR3002 du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Philippe Chrétienne, admis à faire valoir ses droits à la retraite

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC130390INSMI**

**Décision portant nomination de M. Emmanuel GIROUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche N°5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées et nommant M. Laurent BERGER directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel GIROUX, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 20 février 2013, en remplacement de M. Laurent BERGER, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123283INSHS

**Décision portant nomination de Mme Christine CORNET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 121943INSHS du 18 juillet 2011 portant nomination de Mme Christine Cornet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5062 intitulée « Institut d'Asie orientale » (I. A. O) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Christine CORNET, Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130294INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jocelyn Bonjour, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008 intitulée Centre de thermique de Lyon (CETHIL) et nommant Mme Danièle Escudié, directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Danièle Escudié, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Jocelyn Bonjour, Professeur de l'INSA de Lyon, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122731DR08

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe CORBELLINI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMS1835 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire**



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122739 du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°UMS1835 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » (MSV) et vu la décision n° DEC121678INSHS du 14/06/2012 portant nomination de Mme Marie-Luce DEMONET aux fonctions de directrice de l'unité n°UMS1835 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 01/02/2012 ;

Considérant que M. Jean-Philippe CORBELLINI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais les 7-8, 14-15 et 28-29 juin 2012 à Tours, d'une durée de 42 heures ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Jean-Philippe CORBELLINI, Technicien de Classe Normale, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS1835 Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire, à compter du 01/07/2012.

M. Jean-Philippe CORBELLINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Philippe CORBELLINI est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours....., le 17 janvier 2013

La directrice de l'unité  
Marie-Luce DEMONET

**Marie-Luce DEMONET**  
**Directrice de la MSH Val de Loire**

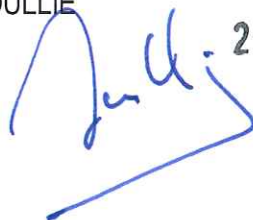


Date et visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours  
Loïc VAILLANT



Le 23/01/2013

Date et visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE



**25 JAN. 2013**

DEC130178DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création / renouvellement l'unité UMS n°842 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers et nommant M. Alain FERRAND en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de la structure en date du 04/10/2012 ;

Considérant que M. François DEBIEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers entre le 15/05/2002 et le 28/06/2002.



DECIDE :

Article 1 : M. François DEBIEN, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMS n° 842 à compter du 01/01/2012.

M. François DEBIEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. François DEBIEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 26/11/2012

Alain FERRAND  
Directeur de l'unité UMS n°842

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Visa en date du 28/09/2012

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers  
Visa en date du 10/01/2013

DEC130175DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création / renouvellement l'unité UMS n°2268 intitulée Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone et nommant M. Marie-Eugenie LAPORTE-LEGEAIS en qualité de directrice ;

Considérant que M. Alain MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010.

DECIDE :

Article 1 : M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMS n° 2268 à compter du 01/01/2012.

M. Alain MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain MOTTET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 06/12/2012

Marie-Eugenie LAPORTE-LEGEAIS  
Directrice de l'unité UMS n°2268

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 28/09/2012

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers  
Le 10/01/2013

DEC123301dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7267 intitulée Ecologie et biologie des interactions et nommant M. Didier BOUCHON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/01/2012 ;

Considérant que M. Jérôme LESOBRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours du 28/06/2006 au 07/07/2006, d'une durée de 39 heures.

DECIDE :

Article 1 : M. Jérôme LESOBRE, Technicien de classe supérieure, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7267 à compter du 01/01/2012.

M. Jérôme LESOBRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérôme LESOBRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers le 26/11/2012

Didier BOUCHON  
Directeur de l'unité UMR n°7267

Patrice SOULLIE  
Délégué régional

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers

DEC 13 0170 DR 08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers et nommant Mme Sabine PETIT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/05/2012 ;

Considérant que Mme Christine CANAFF a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 25-26-27 septembre 2007 et les 16-17-18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1 : Mme Christine CANAFF, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7285 à compter du 01/01/2012.

Mme Christine CANAFF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Christine CANAFF est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 19 Novembre 2012

Sabine PETIT  
Directrice de l'unité UMR n°7285



Patrice SOULLIE  
Délégué régional

le 28/09/2012

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers



le 10/01/2013

DEC123303dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7267 intitulée Ecologie et biologie des interactions et nommant Mme Didier BOUCHON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/01/2012 ;

Considérant que Mme Magali LALLEMAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19 au 21/10/2005 et du 23 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.



DECIDE :

Article 1 : Mme Magali LALLEMAND, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7267 à compter du 01/01/2012.

Mme Magali LALLEMAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Magali LALLEMAND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers le 26/11/2012

Didier BOUCHON  
Directeur de l'unité UMR n°7267

Patrice SOULLIE  
Délégué régional

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers

DEC130169DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers et nommant Mme Sabine PETIT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/05/2012 ;

Considérant que Mme Audrey ALLAVENA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention / ACMO organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 27/09/2004 au 29/09/2004 et du 03/11/2004 au 05/11/2004.

DECIDE :

Article 1 : Mme Audrey ALLAVENA, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7285 à compter du 01/01/2012.

Mme Audrey ALLAVENA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey ALLAVENA est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 19/11/2012

Sabine PETIT  
Directrice de l'unité UMR n°7285

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 28/09/2012

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers  
Le 10/01/2013

DEC130174DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers et nommant Mme Sabine PETIT en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/05/2012 ;

Considérant que Mme Martine MONDON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers les 25-26-27 septembre 2007 et les 16-17-18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1 : Mme Martine MONDON, Chargé de recherche, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7285 à compter du 01/01/2012.

Mme Martine MONDON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine MONDON est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 19/11/2012.

Sabine PETIT  
Directrice de l'unité UMR n°7285

Patrice SOULLIE  
Délégué régional  
Le 28/09/2012

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers  
Le 10/01/2013

DEC123302dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7267 intitulée Ecologie et biologie des interactions et nommant Mme Didier BOUCHON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 31/01/2012 ;

Considérant que Mme Maryline RAIMOND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Ile-de-France Sud du 19/10/2005 au 25/11/2005, d'une durée de 42 heures.

DECIDE :

Article 1 : Mme Maryline RAIMOND, Ingénieur d'études, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7267 à compter du 01/01/2012.

Mme Maryline RAIMOND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maryline RAIMOND est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers le 26/11/2012

Didier BOUCHON  
Directeur de l'unité UMR n°7267

Patrice SOULLIE  
Délégué régional

Yves JEAN  
Président de l'Université de Poitiers

**DEC130643dr08**

**Décision portant nomination de Mme Florence ROYER aux fonctions de Chargée de Communication au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Florence ROYER, Assistante-ingénieure, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, Chargée de Communication de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE





**DEC123207INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Stéphane BILA aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Stéphane BILA, chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane BILA demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Stéphane BILA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Poitou-Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

**DEC130644dr08**

**Décision portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de Responsable du service des Ressources Humaines par intérim au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle PRUD'HOMME, Ingénieure d'études, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, Responsable du service des Ressources Humaines par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC130492INC**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Jean WEISS, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7177 intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7117 intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg » et nommant Mme Chantal Daniel directrice et M. Jean WEISS directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'accord de l'Université de Strasbourg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Chantal DANIEL, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 31 janvier 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Jean WEISS, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juillet 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123190INP

**Décision portant nomination de M. Frank Hekking aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5493 intitulée « Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) » et nommant M. Bart Van Tiggelen directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, M. Frank Hekking, professeur des universités de première classe à l'université Joseph Fourier de Grenoble, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Bart Van Tiggelen, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## **DEC123118INC**

Portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) et nommant M. Pascal DUMY, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121541INC du 17 septembre 2012 portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe *par intérim* de l'unité mixte de recherche n° 5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne MILET, Professeure des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, en remplacement de M. Jean-Claude MOUTET, Professeur des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël BERTRAND



DEC130368INSU

**Décision portant nomination de plein droit de M. Michel FILY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°832 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 832 intitulée *Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble* et nommant M. Christian PERRIER directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 121357INSU en date du 23 mai 2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité susvisée, M. Michel Fily

**Vu** l'accord des partenaires;

**Vu** l'avis le PV du conseil de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel FILY, professeur des universités à l'université Joseph Fourier, est nommé de plein droit directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122613DR12

**Décision portant nomination de M. Jean-Michel MADRANGES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS822 intitulée CIRM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI portant création de l'unité mixte n° UMS822 intitulée CIRM et nommant M. Patrick FOULON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19 mars 2012 ;

Considérant que M. Jean-Michel MADRANGES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de la Méditerranée du 28 au 30 avril 2012 et du 9 au 11 juin 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Michel MADRANGES, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMS822 intitulée CIRM, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Jean-Michel MADRANGES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Michel MADRANGES est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 août 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Le directeur de l'unité  
Patrick FOULON

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire  
La Présidente de la Société Mathématique de France  
Aline BONAMI

DEC130292INSIS

**Décision portant nomination de M. Christian Geindreau aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed 3G)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble et nommant M. Alain Cartellier, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°DEC122561INSIS en date du 22 octobre 2012 portant nomination de M. Christian Geindreau aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°3345 intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed 3G) »

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christian Geindreau, Professeur de l'Université de Grenoble 1 est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée « Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed 3G) » n° de code 3345 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

## **DEC130352INC**

Décision portant prolongation de nomination de M. Sylvain Cottaz aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche n°2607 intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble » (ICMG)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble et nommant M. Pierre LABBE, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°122603INC portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de la fédération de recherche n°2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), M. Sylvain Cottaz ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord de l'université Joseph Fourier Grenoble 1 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Sylvain COTTAZ, Professeur des universités à l'université Joseph Fourier Grenoble 1, est prolongé dans ses fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche susvisée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## DEC123287INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur par intérim et M. Thomas ZEMB, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5257 intitulée « Institut de Chimie Séparative de Marcoule ».

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Thomas ZEMB, chercheur du CEA de l'unité mixte de recherche n°5257, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

II. A compter de cette même date, M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5257 jusqu'au 31 juillet 2013.

#### Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Stéphane PELLET-ROSTAING, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5257, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

II. A compter de cette même date, M. Thomas ZEMB, chercheur du CEA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5257 jusqu'au 31 juillet 2013.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**01 FEV. 2013**



Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

## **DEC130536INSIS**

### Nominations

- de M. Patrick Garda aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 2995 intitulé : System On Chip - System In Package (SOC-SIP).
- de M. Patrick Girard et M. Ian O'Connor aux fonctions de directeurs adjoints du groupement de recherche n° 2995 intitulé : System On Chip - System In Package (SOC-SIP).

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant renouvellement du groupement de recherche n° 2995 intitulé : System On Chip - System In Package (SOC-SIP) ;

**Vu** la décision n° DEC110033INSIS en date du 2 février 2011 portant nomination de M. Michel ROBERT et M. Yann DEVAL respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint par intérim du groupement de recherche n° 2995;

**Vu** la décision n° DEC111476INSIS en date du 26 juillet 2011 portant nomination de M. Michel ROBERT et M. Yann DEVAL respectivement aux fonctions de directeur et directeur adjoint du groupement de recherche n° 2995;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du comité de pilotage du groupement;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est mis fin aux fonctions de M. Michel ROBERT, professeur, appelé à d'autres fonctions, et de M. Yann DEVAL, professeur.

#### **Article 2**

A compter de cette même date sont nommés :

- M. Patrick GARDA, professeur, directeur *du groupement de recherche susvisé*,
- M. Patrick GIRARD, directeur de recherche, et M. Ian O'Connor, professeur, directeurs adjoints *du groupement de recherche susvisé*.

### **Article 3**

A l'article 2 de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2995 sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

Remplacer : « Délégation Languedoc Roussillon »

Par : « Délégation Paris B »

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130206INEE

**Décision portant nomination de M. Thierry FOURCAUD et M. Jean-François MOLINO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°5120 intitulée *Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5120 intitulée « *Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes (AMAP)* » et nommant M. Pierre COUTERON, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n°121051INEE portant nomination par intérim de M. Thierry FOURCAUD et M. Jean-François MOLINO aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry FOURCAUD, chercheur au CIRAD, et M. Jean-François MOLINO, chargé de recherche à l'IRD, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC122692DR14

**Décision portant nomination de Mme Fatima L'Faqihi aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Fatima L'Faqihi a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Fatima L'Faqihi, IR (agent UPS) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Fatima L'Faqihi exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fatima L'Faqihi est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

DEC122682DR14

**Décision portant nomination de Mme Geneviève Enault aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Geneviève Enault a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Geneviève Enault, AI (agent INSERM) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Geneviève Enault exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Geneviève Enault est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

DEC122687DR14

**Décision portant nomination de Mme Céline Fournié aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Céline Fournié a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Céline Fournié, IE2 (agent INSERM) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Céline Fournié exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline Fournié est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

DEC122688DR14

**Décision portant nomination de Mme Nathalie Frances aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Nathalie Frances a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Nathalie Frances, TCN (agent INSERM) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Nathalie Frances exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie Frances est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

DEC122680DR14

**Décision portant nomination de Mr Claude Watrin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mr Claude Watrin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr Claude Watrin, TCN (agent INRA) est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mr Claude Watrin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mr Claude Watrin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

DEC122685DR14

**Décision portant nomination de Mme Anne Thouard aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Anne Thouard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Anne Thouard, TCS (agent CNRS) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Mme Anne Thouard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anne Thouard est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

## DECISION PORTANT NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION

**DEC121850DR14**

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC111997INSU du 15/09/2011 nommant Monsieur Michel GREGOIRE directeur par intérim de l'unité de recherche n° UMR 5563 – GET ;

**Article 1 :** Madame Aurélie LANZANOVA, Technicien de Classe Normale (agent IRD) est nommée Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° UMR 5563 à compter du 6 avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires, pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS et pour la durée de 4 ans pour les agents IRD.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.

- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Elle a suivi une formation initiale les 27, 28, 29 mars 2012 et les 3, 4 et 5 avril 2012 organisée par le CNRS Délégation Midi-Pyrénées et l'INSERM Midi-Pyrénées Limousin.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** L'Assistant de Prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des Assistants de Prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Article 8 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 18 juin 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS



DEC122261INP

**Décision portant nomination de M. Guillaume Viau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5215 (UMR5215) intitulée « Laboratoire de physique et chimie des nano-objets »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 04 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5215 (UMR5215) intitulée « Laboratoire de physique et chimie des nano-objets » et nommant M. Bruno Chaudret directeur et M. Romuald Poteau directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, M. Guillaume Viau, professeur d'université 2<sup>ème</sup> classe au sein de l'INSA Toulouse, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Romuald Poteau, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122689DR14

**Décision portant nomination de Mme Isabelle Cadenat aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan – CPTP.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 5282 intitulée Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan et nommant Mr Roland Liblau en qualité de directeur ;

Mme Isabelle Cadenat a suivi la formation initiale d'assistant de prévention.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Isabelle Cadenat, IE (agent INSERM) est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5282 intitulée « Centre de Physiopathologie de Toulouse Purpan », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Mme Isabelle Cadenat exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Cadenat est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université

## DEC130250INC

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur par intérim et M. Denis NEIBECKER, directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n°8241 intitulée « Laboratoire de Chimie de Coordination ».

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Denis NEIBECKER, directeur de l'unité propre de recherche n°8241, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

II. A compter de cette même date, M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de recherche n°8241 jusqu'au 31 juillet 2013.

#### Article 2

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Azzedine BOUSSEKSOU, directeur adjoint de l'unité propre de recherche n°8241, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

II. A compter de cette même date, M. Denis NEIBECKER, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe titulaire au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n°8241 jusqu'au 31 juillet 2013.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

*Joël Bertrand*

01 FEV. 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC123167INSMI

**Décision portant nomination de M. Serge Cohen aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse et nommant M. Jean-Marc Schlenker directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Serge Cohen, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 15 novembre 2012, en remplacement de M. Jean-Marc Schlenker, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123059INP

**Décision portant nomination de Mme Béatrice Chatel aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche UMR5589 intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité (LCAR)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5589 intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité et nommant M. Jacques Vigué directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Mme Béatrice Chatel, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Jacques Vigué.

**Article 2**

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint de M. Jean-Marc L'Hermite.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123169INS2I

**Décision portant nomination de M. Patrick Sénac aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°725 intitulé « Architecture Systèmes Réseaux (ASR) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 123168INS2I du 21 janvier 2013 portant notamment modification de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

**Vu** l'avis du conseil scientifique du groupement ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Patrick Sénac, Professeur à l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace, est nommé directeur par intérim du groupement de recherche intitulé « Architecture Systèmes Réseaux (ASR) » n° de code GDR725 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 juin 2013, en remplacement de M. Marc Daumas, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

A compter de cette même date, la délégation régionale de rattachement du GDR n°725 devient la délégation régionale Midi-Pyrénées.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122850INSHS

**Décision portant nomination de M. Adrien Delmas aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UPR et des USR et notamment de l'unité de service et de recherche n°USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie Didier, directrice adjointe de l'unité susvisée.

**Article 2**

M. Adrien Delmas, professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

**DEC130234DAJ**

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Delhi

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision n° 105372DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Dominique Aymer de la Chevalerie aux fonctions de directeur du bureau de New-Delhi ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Dominique Aymer de la Chevalerie est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à New-Delhi, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain Fuchs



DEC130155INS2I

**Décision portant nomination de Mme Hélène TOUZET aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bio-informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Hélène TOUZET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le président  
Alain Fuchs

**DEC130236DAJ**

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Patrick Nedellec, directeur du bureau du CNRS à Pékin

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision n° 105369DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Patrick NEDELLEC aux fonctions de directeur du bureau de Pékin ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Patrick Nedellec est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Pékin du 10 janvier 2013 au 31 août 2015.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC130154INS2I

**Décision portant nomination de Mme Anne DOUCET aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne DOUCET, professeure des universités de classe exceptionnelle est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne DOUCET demeure affectée au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Anne DOUCET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC130152INS2I

**Décision portant nomination de Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, professeure de classe exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Brigitte d'ANDREA-NOVEL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC130151INS2I

**Décision portant nomination de M. Jean MAIRESSE aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean MAIRESSE demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, M. Jean MAIRESSE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le président

Alain Fuchs

**Décision portant nomination de Mme Isabelle TELLIER aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle TELLIER, professeure des universités à l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Sa mission, à l'interface INS2I / INSHS, a pour objet le suivi des activités relevant de la partie traitement automatique de la langue et le suivi des questions relatives aux sciences de la cognition, en lien avec l'INSB et l'INSHS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Isabelle TELLIER, demeure affectée au laboratoire des Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE) – UMR8094 – Montrouge.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, Mme Isabelle TELLIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le président  
Alain Fuchs

DEC123096 IN2P3

**Décision portant nomination de Monsieur Giovanni LAMANNA aux fonctions de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Giovanni LAMANNA, directeur de recherche de deuxième classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le domaine informatique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Giovanni LAMANNA Monsieur demeure affecté au laboratoire d'Annecy le vieux de physique des particules (UMR 5814).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014, Monsieur Giovanni LAMANNA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS





**DEC123215INSIS**

**Décision portant nomination de Monsieur Hiroyuki FUJITA en qualité de chargé de mission.**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Hiroyuki FUJITA, directeur du « Center for International Research on MicroMechatronics est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi des projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Hiroyuki FUJITA demeure affecté à l'Institut of Industrial Science-The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Hiroyuki FUJITA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC130676DR17

**Décision portant cessation de fonctions de Françoise Le Corre, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de la formation de recherche en évolution FRE3492 intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles**

**LE DELEGUE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC120917DR17 du 29 février 2012 portant nomination de Françoise Le Corre aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Françoise Le Corre dans l'unité du CNRS n°3492 à compter du 01 janvier 2013.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 31 décembre 2012

Le Délégué Régional

André Quinquis

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC 122746INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Nathalie HERVE-FOURNEREAU, et nomination de Mme Marion Del Sol, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée IODE (Institut de l'Ouest : Droit et Europe), dirigée par M. Philippe PIERRE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI, en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée IODE et nommant M. Philippe PIERRE directeur de l'unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Nathalie Hervé-Fournerau, directrice adjointe de l'unité de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2012.
- II. A compter de cette même date, Mme Marion Del Sol, professeur des universités à l'Université Rennes 1, est nommé directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 janvier 2013, soit 5 mois.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/11/2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130302INSU

**Décision portant nomination par intérim de M. Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de M. Frans Jorissen et M. Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112 intitulée "Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes"**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes et nommant M. Eric Humler directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier Grasset, professeur des universités à l'Université de Nantes, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 2 janvier 2013 au 1 juillet 2013, en remplacement de M. Eric Humler, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

M. Frans Jorissen, professeur des universités à l'Université d'Angers et M. Antoine Mocquet, professeur des universités à l'Université de Nantes, sont nommés directeurs-adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 2 janvier 2013 au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science

Joël Bertrand

DEC130354INSHS

**Décision portant nomination de M. Yves DENECHERE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6258 intitulée « Centre de Recherches Historiques de l'Ouest » (CERHIO)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6258 intitulée « Centre de Recherches Historiques de l'Ouest » (CERHIO) et nommant Mme Annie Antoine directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Yves DENECHERE, Professeur à l'Université d'Angers, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 juillet 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130687DR17

**Décision portant nomination de Gilles Marckmann, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6183 intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique (GeM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique, dont le directeur est Laurent Stainier ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilles Marckmann, Ingénieur de recherche 2<sup>e</sup> classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6183 à compter du 01 janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 22 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité

Laurent Stainier

DEC122926DR18

**Décision portant nomination de Mme Muriel CROUVOISIER aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR8187 intitulée Laboratoire d'Océanie et de Géosciences.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences et nommant M. François SCHMITT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 30/10/2012 ;

Considérant que Mme Muriel CROUVOISIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 17 au 18/10 du 08 au 09 et du 26 au 27/11/2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Muriel CROUVOISIER, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences à compter du 28/11/2012 ;

Mme Muriel CROUVOISIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel CROUVOISIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.


**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



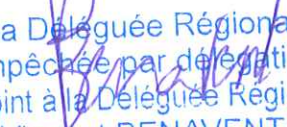


Fait à Lille le 12/12/2012

Le directeur de l'unité  
François SCHMITT

  
Laboratoire d'Océanologie  
et de Géosciences  
UMR 8187 LOG  
François SCHMITT, Directeur

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

  
P/la Déléguée Régionale  
Empêchée par délégation  
Adjoint à la Déléguée Régionale

Visa du président de l'Université .....  
Philippe ROLLET



**DEC123122INC**

Portant nomination de Mme Caroline TOKARSKI aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n° 3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP) ;

**Vu** la décision n° 121719INC du 7 juin 2012 portant nomination de Mme Caroline TOKARSKI aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3290 intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique (MSAP) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par l'assemblée générale de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'université Lille 1 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Caroline TOKARSKI, Maître de conférences à l'université Lille 1, est nommée directrice de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, en remplacement de M. Didier BARBRY, Professeur des universités à l'université Lille 1, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC133309 INSHS

**Décision portant nomination de Mme Marion Del Sol, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée IODE (Institut de l'Ouest : Droit et Europe), dirigée par M. Philippe PIERRE.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI, en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262 intitulée IODE et nommant M. Philippe PIERRE directeur de l'unité;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Marion Del Sol, professeur des universités à l'Université Rennes 1, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, en remplacement de Mme Nathalie Hervé-Fournerau, et de Mme Muriel LEBARBIER-LEBRIS appelées à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/01/2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130290INSIS

**Décision portant nomination de M. Laurent Gasnot aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8522 intitulée « Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8522 intitulée « Physicochimie des processus de combustion et de l'atmosphère (PC2A) » et nommant M. Jean-François Pauwels, directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord de l'Université de Lille 1 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Laurent Gasnot, Professeur de l'Université de Lille 1, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123253INSHS

**Décision portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

**Vu** la décision n° 121718INSHS en date du 9 juillet 2012 portant nomination de M. Gabriel GALVEZ-BEHAR aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n° 3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord des organismes partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1**

M. Gabriel GALVEZ-BEHAR, Maître de conférences à l'université Lille 3, est nommé directeur de l'unité de service et recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 16 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130403INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Philippe Sabot, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8163 intitulée Savoirs, Textes, Langage (STL) et nommant M. Christian Berner, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Christian Berner, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.
- II. A compter de cette même date, M. Philippe Sabot, Professeur à l'université Lille 3, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123254INSHS

**Décision portant nomination de Mme Sylvie APRILE aux fonctions de directrice, et de Mme Odile PARSIS-BARUBE et de M. Bertrand SCHNERB aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) et nommant M. Daniel DUBUISSON, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 122144INSHS en date du 27 juillet 2012 portant nomination de Mme Sylvie APRILE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée « Institut de Recherches Historiques du Septentrion » (IRHiS) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

Mme Sylvie APRILE, Professeur à l'Université de Lille 3, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 2**

Mme Odile PARSIS-BARUBE, Maître de conférences à l'Université de Lille 3 et M. Bertrand SCHNERB, Professeur à l'Université de Lille 3, sont nommés directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC123097INSU

**Décision portant nomination de plein exercice de M. Alessandro Morbidelli et de Mme Vanessa Hill aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée « Laboratoire J-L Lagrange »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7293 intitulée « *Laboratoire J-L Lagrange* » et nommant M. Thierry LANZ directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alessandro Morbidelli, directeur de recherche au CNRS et Mme Vanessa Hill, chargée de recherche au CNRS sont nommés de plein exercice, directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



DEC123195DIST

**Décision portant nomination de Mme Mathilde DE SAINT LEGER en qualité de chargée de mission.**

**Le Président**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de la direction de l'information scientifique et technique ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme DE SANT LEGER Mathilde, IE2, affectée au MoDyCo (UMR7114) est nommée chargée de mission auprès du Président pour la Direction de l'information scientifique et technique du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le projet THETRA. Pour l'exercice de sa mission, Mme Mathilde DE SAINT LEGER demeure affectée au MoDyCo.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2013, Mme Mathilde DE SAINT LEGER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre nationale de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

**DEC130358DAJ**

Décision portant nomination de Mme Françoise Gaill aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1** – Mme Françoise Gaill, directrice de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2012

Alain Fuchs

DEC123042INSUNSU

**Décision portant nomination de M. Daniel GUEDALIA en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Daniel GUEDALIA, directeur de recherche émérite, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi des observatoires des sciences de l'univers (OSU) et des personnels relevant du conseil national des astronomes et physiciens (CNAP).

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC122993INSU

**Décision portant nomination de M. Christian ABONNEL aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Christian ABONNEL ingénieur d'étude de METEO-FRANCE est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi de l'instrumentation dans le domaine « Océan Atmosphère » et notamment à ce titre l'Audit lidar et ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec METEO-FRANCE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté à l'UMR3589, Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, sise 42 Av Gaspard Coriolis à Toulouse.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Christian ABONNEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Midi-Pyrénées.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs

DEC123084INC

**Décision portant nomination de Monsieur Gérald POURCELLY aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Gérald POURCELLY, professeur des universités 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface entre l'Institut de chimie et l'alliance ANCRE (Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Gérald POURCELLY demeure affecté à l'institut européen des membranes (IEM) – UMR5635, université des sciences et techniques du Languedoc, 2 place Eugène Bataillon, 34095 Montpellier Cedex 5.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Gérald POURCELLY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc Roussillon.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC123082INC

**Décision portant nomination de Monsieur Laurent MICOUIN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent MICOUIN, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie du vivant et pour le vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent MICOUIN demeure affecté au laboratoire de chimie et biochimie pharmacologiques et toxicologiques – UMR 8601, Université René Descartes, 45 rue des Saints-Pères, 75270 Paris Cedex 06.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Laurent MICOUIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**- 2 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC130405DAJ**

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Michel Blay, président du Comité pour l'histoire du CNRS

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090040DAJ du 9 avril 2009 portant création du Comité pour l'histoire du CNRS;

**Vu** la décision n° 100080DAJ du 26 février 2010 portant nomination de M. Michel Blay aux fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Michel Blay est renouvelé dans ses fonctions de président du Comité pour l'histoire du CNRS, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Alain Fuchs



**DEC130356DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Vincent Goujon, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Normandie, à compter du 18 février 2013.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Goujon, directeur délégué aux achats et à l'innovation.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

ALAIN FUCHS

**DEC130373DAJ**

Décision portant nomination de M. Guy Moraly aux fonctions de directeur délégué aux achats et à l'innovation par intérim

**LE PRESIDENT**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Guy Moraly, ingénieur de recherche, est nommé directeur délégué aux achats et à l'innovation, par intérim, à compter du 18 février 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2013

Alain Fuchs

DEC130141DRH

**Décision portant nomination de M. Damien CARTRON en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Damien CARTRON, IR1, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la direction des ressources humaines – observatoire des métiers et de l'emploi scientifique, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la mise à jour de REFERENS 3.

Pour l'exercice de cette mission, M. Damien CARTRON demeure affecté à l'UMR8097 Centre Maurice Halbwachs - 48 Bd Jourdan - 75014 PARIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. Damien CARTRON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris A.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2013

Le Président

**DEC130404SGCN**

*Décision modifiant la décision n° 105080SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique des sciences informatiques et de leurs interactions.*

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 21 janvier 2013,



Le Directeur général délégué  
à la Science

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 51 89  
☎ 01 44 96 49 65

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit :

- « Madame Laurence NIGUAY, de nationalité française, Professeure d'université » en remplacement de Madame Joëlle COUTAZ, Professeur d'université, démissionnaire.
- « Monsieur Patrick GIRARD, de nationalité française, Directeur de recherche » en remplacement de Monsieur Michel ROBERT, Professeur d'université, démissionnaire.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **13 FEV. 2013**

*Pour le Président et par délégation,  
le Directeur général délégué à la science*

Joël BERTRAND

**DEC133315DRH**  
**LE PRESIDENT DU CNRS**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision DEC120761DRH en date du 16 janvier 2012 relative à la désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'étude (CAP n° 4),

VU la lettre de Monsieur Philippe CLERC en date du 27 septembre 2012,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Emmanuel VIALAN, ingénieur de recherche de deuxième classe est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, représentant suppléant de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'étude, en remplacement de Monsieur Philippe CLERC.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2013

Le Président du CNRS

ALAIN FUCHS

**DEC130235DAJ**

Décision portant renouvellement des fonctions de M. Arnaud Lalo, directeur du bureau du CNRS à Malte

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision n°110415DAJ du 28 mars 2011 portant nomination de M. Arnaud LALO aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Malte ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Arnaud Lalo est renouvelé dans ses fonctions de directeur du bureau du CNRS à Malte, pour une durée de 2 ans, à compter du 24 janvier 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC123279DRH

**Décision portant composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

**Vu** Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

**Vu** la liste des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS,

**DECIDE :**

**Article 1**

Sont nommés membres de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique en qualité de représentants de l'Administration :

Membre titulaire : Monsieur le Directeur Général Délégué aux Ressources, Président, ou son représentant, Madame Dominique LE FUR, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris B.

Membre suppléant : Madame Marie-Noëlle POGER, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris B.

Membre titulaire : Madame Annie PARDO, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Michel Ange.

Membre suppléant : Madame Marie-Claire BERTELLE, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris Michel Ange.

Membre titulaire : Madame Cécile AIT-KACI, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Est.

Membre suppléant : Madame Alexandra CLAUZEL, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Est.

Membre titulaire : Monsieur Jean-Marc FERNANDES, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris A.

Membre suppléant : Monsieur Franck MORICE, Adjoint au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Paris A.

Membre titulaire : Madame Clarisse DAVID, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Ouest et Nord.

Membre suppléant : Madame Nathalie ROYER, Responsable du Bureau de Gestion du Personnel de la Délégation Ile de France Ouest et Nord.

Membre titulaire : Monsieur Laurent BEAUCHET, Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Sud.

Membre suppléant : Madame Catherine CRIBIU, Adjointe au Responsable du Service des Ressources Humaines de la Délégation Ile de France Sud.

En cas d'absence du Directeur Général Délégué aux Ressources, Madame Dominique LE FUR préside les travaux de ladite commission.

## **Article 2**

Sont nommés membres de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique en qualité de représentants désignés des organisations syndicales :



Membre titulaire : Madame Anne DRIOU, représentante de l'organisation syndicale SGEN-CFDT.

Membre suppléant : Monsieur Yannick BOURLES, représentant de l'organisation syndicale SGEN-CFDT.

Membre titulaire : Madame Chantal MENIER, représentante de l'organisation syndicale SNIRS-CGC.

Membre suppléant : Madame Viviane MEYER, représentante de l'organisation syndicale SNIRS-CGC.

Membre titulaire : Madame Janique GUIRAMAND, représentante de l'organisation syndicale SUD-RECHERCHE EPST.

Membre suppléant : Madame Maud CORDRAY, représentante de l'organisation syndicale SUD-RECHERCHE EPST.

Membre titulaire : Monsieur Carlos DEL CUETO, représentant de l'organisation syndicale UNSA-RECHERCHE.

Membre suppléant : Madame Cécile BERNARD, représentante de l'organisation syndicale UNSA-RECHERCHE.

Membre titulaire : Madame Dominique SOUCHU, représentante de l'organisation syndicale SNTRS-CGT.

Membre suppléant : Monsieur Laurent PANES, représentant de l'organisation syndicale SNTRS-CGT.

Membre titulaire : Monsieur Antoine MATTEI, représentant de l'organisation syndicale SNPREEES-FO.

Membre suppléant : Madame Marie-Claude ZIKRA, représentante de l'organisation syndicale SNPREEES-FO.

### **Article 3**

Le président du Comité médical, le médecin coordonnateur de la médecine de prévention ainsi que son assistant(e) sont invités de manière permanente à assister aux séances de cette commission.

### **Article 4**

Cette décision annule et remplace la décision DEC090073DRH du 15/12/2009.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2013

Alain FUCHS

## **DEC 112700INSHS**

Portant nomination de Monsieur Hervé DUMEZ aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée : « Pôle de recherche en Economie et Gestion (PREG) »

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création renouvellement] de l'unité mixte de recherche n°7176 intitulée Pôle de recherche en Economie et Gestion de l'Ecole Polytechnique et nommant M Pierre-Jean BENGHOZI directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Hervé DUMEZ, Directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 01/09/2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Christophe MIDLER , démissionnaire.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122244DAJ**

Décision portant nomination de M. Denis Mourard aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Denis Mourard, astronome, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge de l'astronomie-astrophysique en remplacement de M. Jean-Marie Hameury, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Alain Fuchs

**DEC122313INSB**

**Décision mettant fin aux fonctions de chargée de mission exercée par Mme Nathalie Pasqualini**

**LE PRESIDENT,**

**Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**

**Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;**

**Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**

**Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;**

**Vu la décision DEC112776INSB du 12 janvier 2012 nommant Mme Nathalie Pasqualini chargée de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des sciences biologiques;**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Il est mis fin, à compter du 31 août 2012, aux fonctions de chargée de mission, pour l'Institut des sciences biologiques, exercées par Mme Nathalie Pasqualini auprès du président du CNRS.**

**Article 2**

**La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13)**

**Article 3**

**La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.**

**Fait à Paris, le**

**Le Président**

DEC122314INSB

**Décision portant nomination de M. Martin Crespi en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**

**Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;**

**Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**

**Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**

**Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Martin Crespi, Directeur de Recherche(DR1) est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi de la section 23.

Pour l'exercice de cette mission, M. Martin Crespi demeure affecté à l'Institut des sciences du végétal (UPR2355) situé à Gif sur Yvette.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012 M. Martin Crespi, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

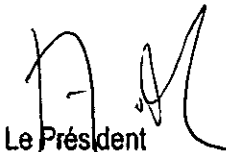
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/09/12

  
Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC121795INSB

**Décision portant nomination de Mme Dominique Expert en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Dominique Expert, Directrice de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 17 mars 2012 au 31 août 2012. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les plantes.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dominique Expert demeure affectée à l'unité de l'INRA « Interactions plantes pathogènes » située à Paris.

**Article 2**

Du 17 mars 2012 au 31 août 2012, Mme Dominique Expert percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR5)].

**Article 2 ou 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

**DEC130424DAJ**

Décision portant nomination de M. Philippe Bertrand aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°105340INSU du 19 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Philippe Bertrand aux fonctions de délégué scientifique ;

**Vu** la proposition du directeur l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Philippe Bertrand, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Philippe Bertrand, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSU en charge du domaine Océan - Atmosphère, en remplacement de M. Jean-Marie Flaud, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Alain Fuchs

**DEC130295DAJ**

Décision portant nomination de M. William Berthomière aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. William Berthomière est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge de la section 39 et de la coordination des actions scientifiques en sciences humaines et sociales au sein du méta-programme Mistrals, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2013

Alain Fuchs



DEC123010INSU

**Décision portant nomination de M. Gilbert CAMOIN aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gilbert CAMOIN, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la direction de l'ECORD Managing Agency dans le cadre du TGIR-IODP-ECORD

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert CAMOIN demeure affecté à l'UMR 7330, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement, sise à l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois à Aix en Provence.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC130063DAJ**

Décision portant nomination de M. François Vial aux fonctions de délégué scientifique à l'INSU

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la proposition du directeur l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie Godin Beekmann, déléguée scientifique à l'INSU en charge du suivi des unités du domaine Atmosphère et des programmes et projets internationaux, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

**Art. 2.** – M. François Vial, directeur de recherche, est nommé aux fonctions de délégué scientifique à l'INSU en charge du suivi des unités du domaine Atmosphère et des programmes et projets internationaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC123033INSU

**Décision portant nomination de M. Gérard ELDIN en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Gérard ELDIN, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe de l'IRD, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche, ainsi que du parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ELDIN demeure affecté à l'UMR 5566, Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, sise 14 avenue Edouard Belin à Toulouse.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Gérard ELDIN , percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs

DEC123034INSU

**Décision portant nomination de Mme Françoise GENOVA en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Françoise GENOVA, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la politique nationale de création des bases de données scientifiques et systèmes d'information relevant des domaines de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise GENOVA demeure affectée à l'UMR 7550, Observatoire astronomique de Strasbourg, sise 11 Rue de l'université à Strasbourg.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC123193INSU

**Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier VIDAL, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la coordination du projet ERAMIN.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'UMR 5275, Institut des Sciences de la Terre, 1381 rue la Piscine à Grenoble.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Alpes.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs

DEC123142INSB

**Décision portant nomination de M. FERVEUR Jean-François aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. FERVEUR Jean-François, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, M. FERVEUR Jean-François demeure affecté à l'UMR 6265 « Centre des sciences du goût et de l'alimentation –CSGA » située à Dijon.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013 M. FERVEUR Jean-François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est (DR6)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



DEC123140INSB

**Décision portant nomination de Mme RENE Brigitte aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme RENE Brigitte, Chargée de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la section 30.

Pour l'exercice de cette mission, Mme RENE Brigitte demeure affectée à l'UMR 8113 laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée (LPBA) à l'ENS Cachan.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 Mme RENE Brigitte percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris IDF (DR32)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

DEC123137INSB

**Décision portant nomination de Mme KNIBIEHLER Martine aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme KNIBIEHLER Martine, IRHC CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des actions avec la Mission Interdisciplinaire. Elle sera également en charge du transfert technologique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme KNIBIEHLER Martine demeure affectée à Fédération de Recherche en biologie de Toulouse (FR3451).

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 Mme KNIBIEHLER Martine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

**DEC130471DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Jean-Yves Marzin, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à compter du 18 février 2013.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2013

Alain Fuchs

DEC123035INSU

**Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET en qualité de chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jérôme GAILLARDET professeur des universités de l'Institut Physique du Globe de Paris, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi des observatoires du domaine "Surfaces et Interfaces Continentales" de l'Institut (SO, SOERE, etc.).

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'UMR 7154, Institut de Physique du Globe de Paris, sise 1 rue Jussieu à Paris.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Jérôme GAILLARDET , percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile-de-France Est.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs

DEC123031INSU

**Décision portant nomination de Mme Aline DIA aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Aline DIA, Directrice de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/13 au 31/12/13. Sa mission a pour objet le suivi scientifique de l'axe SICMED dans le cadre du chantier MISTRALS.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Aline DIA demeure affectée à l'UMR 6118, Géosciences Rennes, sise 263 avenue du Général Leclerc à Rennes.

**Article 2**

Du 01/01/13 au 31/12/13 M. Aline DIA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

DEC123001INSU

**Décision portant nomination de Mme Marcia Do Carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Marcia Do Carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA, chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche en géosciences marines, le suivi des relations avec les partenaires du domaine Sciences de la mer, ainsi que le suivi du comité thématique (CT2) couplage terre interne et externe (prospective et programmes).

Pour l'exercice de cette mission, Marcia Do Carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA demeure affectée à l'UMS 3113, Institut Universitaire Européen de la Mer, sise au Technopôle Brest Iroise - Dumont d'Urville à Plouzané.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 Marcia Do Carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation et prise en charge par la délégation délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a cursive 'F' and a long horizontal stroke.

Le président  
Alain Fuchs



**DEC130101DAJ**

Décision portant cessation de fonctions et nomination (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science,

**DÉCIDE :**

**Art. 1** – Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Claudine Schmidt-Lainé, directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à compter du 8 janvier 2013.

**Art. 2** – A compter de cette même date, l'intérim des fonctions de directeur de l'INSIS est exercé par M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science.

**Art. 3** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC123032INSU

**Décision portant nomination de Mme Françoise ELBAZ en qualité de chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ; ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Françoise ELBAZ, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi scientifique des actions thématiques du programme EC2CO.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise ELBAZ demeure affectée à l'UMR 5569, HydroSciences Montpellier, sise Place Eugène Bataillon à Montpellier.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 Mme Françoise ELBAZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

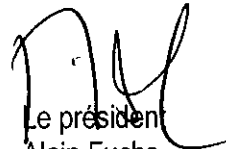
Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**

  
Le président  
Alain Fuchs

DEC123009INSU

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc BEUZIT aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Luc BEUZIT, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet l'aide au suivi des TGIR, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment la préparation de l'ELT.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc BEUZIT demeure affecté à l'UMR 5274, Institut de Planétologie et Astrophysique de Grenoble, sise à l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

**Article 2**

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation et prise en charge par la délégation délégation régionale délégation régionale Alpes.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président  
Alain Fuchs

DEC123133INSB

**Décision portant nomination de M. DELEAGE Gilbert aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

**Vu** la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. DELEAGE Gilbert, professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21.

Pour l'exercice de cette mission, M. DELEAGE Gilbert demeure affecté à l'UMR 5086 Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux (BMSSI) située à Lyon.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. DELEAGE Gilbert percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR7)

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs



## **DEC105129INSB**

### ***Décision portant nomination de Mme Pasqualini Nathalie en qualité de chargée de mission***

#### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

#### **Décide**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Pasqualini Nathalie, Ingénieur d'études, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet la coordination de la mise en place de la démarche qualité dans les unités de l'Institut des sciences biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Pasqualini Nathalie demeure affectée au Centre d'études d'agents pathogènes et biotechnologies pour la santé (UMR5236) situé à Montpellier.

##### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 31 décembre 2011, Mme Pasqualini Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon (DR13).

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 nov 2010

Pour le président  
et par délégation

Xavier Inglebert



DEC1114231INSB

*Décision portant nomination de Monsieur HOUMARD Jean-Bruno en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités.

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur HOUMARD Jean-Bruno, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des ATIP-Avenir (co-production des instituts INSB, INEE et Inserm) et pour le CNRS, le suivi de la cellule « Mise en place par le Ministère de la Recherche concernant les maladies infectieuses et émergentes ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno demeure affecté à l'UMR 8197 à Paris..

**Art. 2** – Du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur HOUMARD Jean-Bruno percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2).

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2011 et 2012, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

#### Ingénieurs de recherche

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	100181	MOUMEN	Bouziane	324689	1/1/2012	IR2
CI	23456	ALLOUCHE	Lionel	354812	7/1/2012	IR2
CI	8062	BAJEAT	Olivier	354614	7/1/2012	IR2
CI	41389	BRUNEL	Didier	355789	7/1/2012	IR2
CI	28022	BURENS-CAROZZA	Albane	356495	7/1/2012	IR2
CI	9785	CASSAGNE	Jean-Michel	364927	7/1/2012	IR2
CI	7791	CHARLET	Daniel	357869	7/1/2012	IR2
CI	33923	DECOURT	Rodolphe	358120	7/1/2012	IR2
CI	35515	FOUMENTEZE	Jean-Eudes	356134	7/1/2012	IR2
CI	4837	GAUCHER	Philippe	355842	7/1/2012	IR2
CI	4575	HAQUET	Jerome-Francois	355964	7/1/2012	IR2
CI	14052	HEINZELMANN-STOCK	Volker	359039	7/1/2012	IR2
CI	34330	HELLMUTH	Patrick	358333	7/1/2012	IR2
CI	10068	LAIGLE	Stephane	356112	7/1/2012	IR2
CI	37763	LE GUILCHER	David	355813	7/1/2012	IR2
CI	40595	METERREAU	Emmanuel	351664	7/1/2012	IR2
CI	19329	STROPPIA	Yvan	356477	7/1/2012	IR2
CI	26636	VICQ	Helene	361233	7/1/2012	IR2
CE	53322	CONFORTI DI LORENZO	Selma	380202	12/1/2012	IR2
CE	110960	EL KAMCHI	Noureddine	380206	12/1/2012	IR2
CE	99708	LE GUIDEC	Damien	381003	12/1/2012	IR2
CE	50995	LOPES-PEREIRA	Patricia	380705	12/1/2012	IR2
CE	94963	RIGAUDIER	Thomas	380955	12/1/2012	IR2
CE	111190	ZOUKRI	Messaoud	381028	12/1/2012	IR2

#### Ingénieurs d'études

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	9799	BLAIN	Guillaume	356164	7/1/2012	IE2
CI	24226	BONTEMS	Thierry	357914	7/1/2012	IE2
CI	31358	BOURRIER	David	365038	7/1/2012	IE2
CI	31203	DARLY	Bertrand	356102	7/1/2012	IE2
CI	28753	GARNIER	Julien	356987	7/1/2012	IE2
CI	34253	GRANDET	Sophie	355974	7/1/2012	IE2
CI	8034	LANGLET	Marc	357865	7/1/2012	IE2
CI	24044	LANSON	Martine	359240	7/1/2012	IE2
CI	15474	LE BRIS	Catherine	355170	7/1/2012	IE2
CI	5892	LO	Thi-Ngeune	356169	7/1/2012	IE2
CI	9839	MAIGNEN	Francois	368662	7/1/2012	IE2
CI	4858	MASQUELIN	Mickael	355167	7/1/2012	IE2
CI	19089	MOUSSET	Severine	354349	7/1/2012	IE2
CI	853	PROSPER-COJANDE	Marcelline	354125	7/1/2012	IE2
CI	41252	THOMIN	Jean Louis	358060	7/1/2012	IE2
CI	33263	VAN OVERSTRACTEN	Maryse	356737	7/1/2012	IE2
CE	100682	BUSNACH	Myriam	381736	12/1/2012	IE2
CE	51015	CAVRET	Djemilia	380860	12/1/2012	IE2

#### Assistants ingénieurs

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	40534	BLET	Sylvie	354470	7/1/2012	AI
CI	34157	CASSAGNERE	Sebastien	355961	7/1/2012	AI
CI	40902	CHALLIER	Patricia	358092	7/1/2012	AI
CI	24834	CLARIN	Patricia	357891	7/1/2012	AI
CI	33629	COUILLEAU	Christophe	356766	7/1/2012	AI
CI	6840	DEMAURY	Emmanuel	355316	7/1/2012	AI
CI	3873	FERT	Remy	356925	7/1/2012	AI
CI	16791	GIROUD	Barbara	355494	7/1/2012	AI
CI	38918	HOLVOOTE	Francois	354392	7/1/2012	AI
CI	40143	LECOMTE	Patrice	354512	7/1/2012	AI
CI	9914	LEGOUT-DUPONT	Helene	356667	7/1/2012	AI
CI	21303	LOUCHER	Sandrine	360049	7/1/2012	AI
CI	6137	MARCHI	Severine	356393	7/1/2012	AI
CI	18432	PINEAU	Philippe	354416	7/1/2012	AI
CI	19447	ROYER	Florence	354351	7/1/2012	AI
CI	25157	SAGNIMORTE	Florence	357832	7/1/2012	AI
CI	23709	SOICHOT	Julien	357343	7/1/2012	AI
CI	4250	USAL	Delphine	356366	7/1/2012	AI
CE	111367	ABIDI	Rachad	379780	12/1/2012	AI
CE	75358	BEN YOUNES	Karim	380994	12/1/2012	AI
CE	76329	MORIN	Severine	380646	12/1/2012	AI
CE	76459	VILDEUIL	Marjorie	379645	12/1/2012	AI

**Techniciens de la recherche**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	9926	AUBRAY	Jerome	360043	7/1/2012	TCN
CI	6501	BALOURDET	Aude	355032	7/1/2012	TCN
CI	72534	BENABDELMOUMENE	Hassane	358387	7/1/2012	TCN
CI	41441	BERTHIEUX	Virginie	356194	7/1/2012	TCN
CI	15661	BOSU	Pierre	355953	7/1/2012	TCN
CI	16938	BOULANGER	Catherine	358297	7/1/2012	TCN
CI	21324	BRESC	Martine	365537	7/1/2012	TCN
CI	42102	CRISTOFOL	Danielle	360045	7/1/2012	TCN
CI	19719	DUCHEMIN	Xavier	362880	7/1/2012	TCN
CI	7943	DUPUIS	Fabrice	357819	7/1/2012	TCN
CI	15962	ENGELDINGER	Damien	355169	7/1/2012	TCN
CI	26427	GALFARD	Sandrine	358304	7/1/2012	TCN
CI	27473	GENELOT	Christopher	359720	7/1/2012	TCN
CI	38014	L'HERROU	Yann	356949	7/1/2012	TCN
CI	22781	LOEGEL	Jane	356682	7/1/2012	TCN
CI	10117	REGNIER	Edouard	355779	7/1/2012	TCN
CI	31214	RENAUD	Yvane	358042	7/1/2012	TCN
CI	782	REY	Souad	355285	7/1/2012	TCN
CI	9919	RODRIGUES BONNEAU	Magalie	355778	7/1/2012	TCN
CI	26801	SEHIM	Christophe	365534	7/1/2012	TCN
CI	10196	VERIN	Beatrice	356151	7/1/2012	TCN
CI	109465	MICHALAK	Stephane	360964	9/1/2012	TCN
CE	103898	BALTAZAR	Michel	381006	12/1/2012	TCN
CE	111557	DUPRE	Juliette	381441	12/1/2012	TCN
CE	93393	GUERREAU	Emmeline	380678	12/1/2012	TCN
CE	111165	GUILLAUME	Patrick	380104	12/1/2012	TCN
CE	83326	LARRIGALDIE	Jérôme	380665	12/1/2012	TCN
CE	107241	RAMOS	Marie	381696	12/1/2012	TCN

**Adjointes techniques de la recherche**

Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CI	109148	BARTHELEMY	Aurora	360542	9/1/2012	AJTP2
CI	109129	MIRONOV	Svetlana	359629	9/1/2012	AJTP2

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur André LAKS ;

**Vu** la décision n° 121957INSHS du 7 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT aux fonctions de Directeur de l'unité UMR8061 intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique » à compter du 7 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, directeur de l'unité UMR8061, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT, délégation de signature est donnée à Madame Anca VASILIU, Directrice de recherche, et Madame Joëlle MASSON, Ingénieur d'étude hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(Madame Anca VASILIU et Madame Joëlle MASSON sont limitées à 1 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 26 février 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Olivier CAPPE, directeur de l'unité UMR5141 intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080114DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5141, intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) », dont le directeur est Monsieur Henri MAITRE ;

**Vu** la décision n° 130252INS2I du 31 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité UMR5141, intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCI) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité UMR5141, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier CAPPE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves GRENIER, Professeur, et Madame Janique REGIS, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 4 février 2013

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC130370DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Yves GRENIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5141 intitulée Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCl)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité UMR5141, intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCl) », dont le directeur est Monsieur Henri MAITRE ;

**Vu** la décision n° 130252INS2I du 31 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Olivier CAPPE directeur de l'unité UMR5141, intitulée « Laboratoire traitement et communication de l'information (LTCl) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves GRENIER, Professeur à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GRENIER, délégation est donnée à Madame Janique REGIS, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 février 2013

Le Directeur d'unité  
Olivier CAPPE



DEC130697DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Anca VASILIU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant renouvellement de l'unité UMR8061, intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique », dont le directeur est Monsieur André LAKS ;

**Vu** la décision n° 121957INSHS du 7 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Baptiste GOURINAT aux fonctions de Directeur de l'unité UMR8061 intitulée « Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique » à compter du 7 septembre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anca VASILIU, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anca VASILIU, délégation est donnée à Madame Joëlle MASSON, Ingénieur d'étude hors classe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**(Madame Anca VASILIU et Madame Joëlle MASSON sont limitées à 1 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Baptiste GOURINAT

DEC130418DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121742INSHS du 11 juillet 2012 portant création de l'unité UMS3558, intitulée « QUETELET-PROGEDO », dont la directrice est Madame Roxane SILBERMAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bénédicte ANDRE, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2013

La Directrice d'unité  
Roxane SILBERMAN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130272DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS 3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 12/19/2009 portant renouvellement de l'unité UMS 3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France, dont le directeur est Jean-François Le Galliard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François Le Galliard, directeur de l'unité UMS 3194, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François Le Galliard, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie Pradal, TCE, et aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122036DR02 du 11 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC130271DR02**

***Décision donnant délégation de signature à Monsieur Benoit Limoges, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7591 intitulée Electrochimie moléculaire***

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 12/19/2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7591, intitulée Electrochimie moléculaire, dont le directeur est Monsieur Benoit Limoges ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marc Robert Enseignant-chercheur Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Robert, délégation est donnée à Madame Julie Roy, TCN, Gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

Le directeur d'unité

Benoit Limoges

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130273DR02**

***Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-François Le Galliard, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France***

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A012DSI du 12/19/2009 portant renouvellement de l'unité UMS 3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France, dont le directeur est Monsieur Jean-François Le Galliard ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sylvie Pradal TCE Secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

Le directeur d'unité

Jean-François Le Galliard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130268DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Laugier, directeur de l'unité UMR 7623 intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 12/19/2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7623, intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique, dont le directeur est Pascal Laugier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal Laugier, directeur de l'unité UMR 7623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Laugier, délégation de signature est donnée à Madame Ouafa Faouzi, TCN, et Monsieur Quentin Grimal, Enseignant- chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111868 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC130270DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Benoit Limoges, directeur de l'unité UMR 7591 intitulée Electrochimie moléculaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 12/19/2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7591, intitulée Electrochimie moléculaire, dont le directeur est Benoit Limoges ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Benoit Limoges, directeur de l'unité UMR 7591, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoit Limoges, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc Robert, Enseignant-chercheur, et Madame Julie Roy, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC111894DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**DEC130269DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Laugier, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7623 intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique**

**Le directeur d'unité,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 12/19/2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7623, intitulée Laboratoire d'imagerie paramétrique, dont le directeur est Monsieur Pascal Laugier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Ouafa Faouzi TCN Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ouafa Faouzi, délégation est donnée à Monsieur Quentin Grimal, Enseignant- chercheur, Maître de conférence aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

Le directeur d'unité

Pascal Laugier

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Mme Barbara DEMENEIX, directrice de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7221, intitulée Evolution des régulations endocriniennes, dont la directrice est Mme Barbara DEMENEIX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Barbara DEMENEIX, directrice de l'unité UMR7221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara DEMENEIX, délégation de signature est donnée à M. Giovanni LEVI, DR1 au CNRS, à M. Laurent SACHS, DR2 au CNRS, à M. Lanto COURCELAUD, AI au CNRS et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC100092DR03 du 12 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 4 février 2013

Le délégué régional  
Brice KERBER

DEC130372DR03

**Décision donnant délégation de signature à Mme Barbara DEMENEIX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7221 intitulée Evolution des régulations endocriniennes**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7221, intitulée Evolution des régulations endocriniennes, dont la directrice est Mme Barbara DEMENEIX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Giovanni LEVI, DR1 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LEVI, délégation est donnée à M. Laurent SACHS, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SACHS, délégation est donnée à M. Lanto COURCELAUD, AI au CNRS et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Fait à Paris, le 28 février 2013

La directrice d'unité  
Barbara DEMENEIX



DEC130374DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'URA2306  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Michel BAUER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BAUER, directeur de l'unité URA2306, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel BAUER**, délégation de signature est donnée à **Madame Anne CAPDEPON**, ingénieure CEA, et **Monsieur Stéphane NONNENMACHER**, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T 01 69 82 30 30  
F 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121304DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

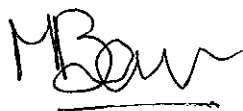
**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2013



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud



Monsieur Michel BAUER



Madame Anne CAPDEPON



Monsieur Stéphane NONNENMACHER

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé » ;

**Vu** la décision n° 123188INP nommant Monsieur François DAVIAUD directeur de l'unité à compter du 01/10/2012 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, adjoint au chef de service, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE, délégation est donnée à Monsieur Christian URBINA, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice ROCHE et de Monsieur Christian URBINA, délégation est donnée à Madame Bérengère DUBRULLE, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

*P. Roche*

*[Signature]*

Monsieur François DAVIAUD  
Directeur de l'unité n° URA2464

**Monsieur Patrice ROCHE**

*[Signature]*

**Madame Bérengère DUBRULLE**

*[Signature]*

**Monsieur Christian URBINA**

*[Signature]*



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3296 intitulée « Virologie moléculaire et structurale », dont le directeur est Monsieur Yves GAUDIN ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES, délégation est donnée à Madame Danielle BLONDEL, directrice de recherche, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES et de Madame Danielle BLONDEL, délégation est donnée à Madame Valérie BOURLARD, technicienne, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

La décision n° 121369DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2013

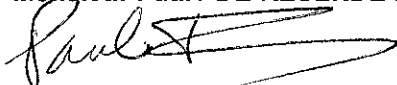
**Yves GAUDIN**

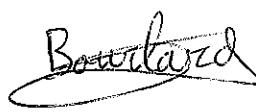
Directeur

Virologie Moléculaire et Structurale

Monsieur Yves GAUDIN

Directeur de l'unité n° UPR3296

**Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES**

**Madame Danielle BLONDEL**

**Madame Valérie BOURLARD**



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2013, de l'URA2306 intitulée « Institut de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Michel BAUER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Anne CAPDEPON, ingénieure CEA, adjointe directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne CAPDEPON, délégation est donnée à Monsieur Stéphane NONNENMACHER, chercheur CEA, adjoint directeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

La décision n° 121305DR04 du 1er juin 2012 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés est abrogée.


**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2013



Monsieur Michel BAUER  
Directeur de l'unité n° URA2306



Madame Anne CAPDEPON



Monsieur Stéphane NONNENMACHER



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC130426DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Yves GAUDIN**, directeur de l'UPR3296  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2010, de l'UPR3296 intitulée « Virologie moléculaire et structurale », dont le directeur est Monsieur Yves GAUDIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'unité UPR3296, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Yves GAUDIN**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES**, directeur de recherche, **Madame Danielle BLONDEL**, directrice de recherche, et **Madame Valérie BOURLARD**, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° 121367DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> février 2013



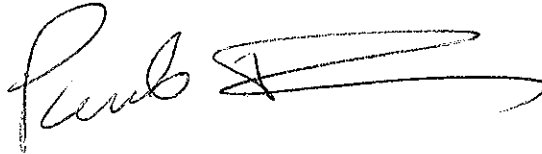
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Yves GAUDIN**

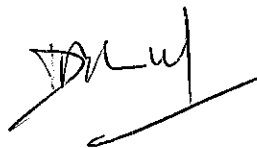


**Yves GAUDIN**  
Directeur  
Virologie Moléculaire et Structurale  
CNRS UPR 3296

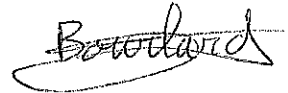
**Monsieur Paulo DE RESENDE BASTOS TAVARES**



**Madame Danielle BLONDEL**



**Madame Valérie BOURLARD**



**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010 - 2013 du 24/05/2011 entre le CNRS et l'Université Paris-Sud approuvant la création, à compter du 01/07/2010, de l'UMR8214 intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay" ;

**Vu** la décision n° 123201INP nommant Monsieur Bernard BOURGUIGNON directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART et de Madame Catherine SALOU, délégation est donnée à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, responsable gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

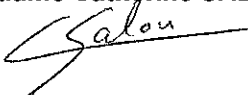


Monsieur Bernard BOURGUIGNON  
Directeur de l'unité n° UMR8214

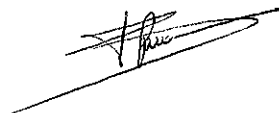
**Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART**



**Madame Catherine SALOU**



**Madame Bernadette ROME**



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



DEC133305DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'UMR8214 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** le contrat quadriennal 2010 - 2013 du 24/05/2011 entre le CNRS et l'Université Paris-Sud approuvant la création, à compter du 01/07/2010, de l'UMR8214 intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay" ;

**Vu** la décision n° 123201INP nommant Monsieur Bernard BOURGUIGNON directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Bernard BOURGUIGNON**, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART, directrice de recherche, Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, et Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° 121313DR04 du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> janvier 2013



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

**Monsieur Bernard BOURGUIGNON**



**Madame Marie-Pierre FONTAINE-AUPART**



**Madame Catherine SALOU**



**Madame Bernadette ROME**



DEC130229DR04

**Délégation de signature consentie à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'URA2464  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

**Vu** la décision n° 10A003DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé » ;

**Vu** la décision n° 123188INP nommant Monsieur François DAVIAUD directeur de l'unité à compter du 01/10/2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité URA2464, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur François DAVIAUD**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Monsieur Christian URBINA, directeur de recherche, et Madame Bérengère DUBRULLE, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.



Délégation  
Île-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**Article 3**

La décision n° **121435DR04** du 01/06/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

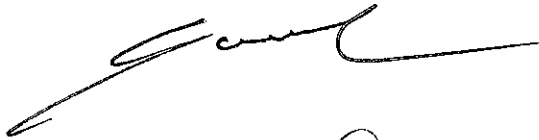
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> octobre 2012



Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

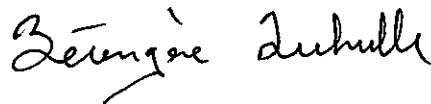
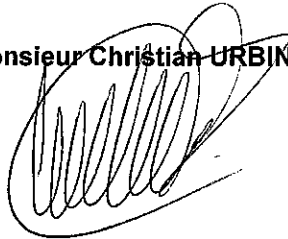
**Monsieur François DAVIAUD**

**Monsieur Patrice ROCHE**



**Monsieur Christian URBINA**

**Madame Bérengère DUBRULLE**



DEC123289DR05

**Décision donnant délégation de signature à Frédéric Hurlet directeur de l'unité USR3225, Maison René-Ginouvès Archéologie et Ethnologie (MAE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 08A002DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité USR 3225 intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE) dont le directeur est Frédéric Hurlet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Frédéric Hurlet, directeur de l'unité USR 3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Hurlet, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Rivoal, CR1, Mme Myriam Danon-Szmydt, IR2, Mme Lothsalinh Royer, CDL IE et à M. Francis Parent, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC121021DR05 du 9 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 décembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130384DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Isabelle Déan-Rouquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Déan-Rouquet, directrice de l'unité UPS 2776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Déan-Rouquet, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1C, Directrice adjointe, et Mme Anne-Blanche De Rodellec, TCN, Responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 123052DR01 du 29 novembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 février 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond



**DEC130365DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Florence Eyssautier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7653, intitulée UMR7653, intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, dont la directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Florence Eyssautier, AI, Administratrice gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Florence Eyssautier, délégation est donnée à Mme Audrey Auffrant, CR1, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1<sup>er</sup> février 2013

La directrice d'unité  
Corinne Gosmini

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à M. Antonin Chambolle directeur de la fédération FR3259, intitulé Mathématiques et applications à l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°08A005DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité FR3259, intitulée Mathématiques et applications à l'Ecole Polytechnique), dont le directeur est M. Antonin Chambolle ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Antonin Chambolle, directeur de l'unité FR 3259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin Chambolle, délégation de signature est donnée à Mme Nasséra Naar, IE , Gestionnaire administrative, et à Mme Anne De Bouard, DR2, Directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°DEC111125DR05 du 10 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et rendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 décembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC123290DR05

**Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle Rivoal, Mme Myriam Danon-Szmydt, Mme Lothsalinh Royer et M. Francis Parent, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3225 intitulé Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°08001DSI du 21 janvier 2010 portant création de l'unité USR3225, intitulée Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie (MAE), dont le directeur est M. Frédéric Hurllet;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Rivoal, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Rivoal, délégation est donnée à Mme Myriam Danon-Szmydt, Directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam Danon-Szmydt, délégation est donnée à Mme Lothsalinh Royer, Secrétaire générale adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lothsalinh Royer, délégation est donnée à M. Francis Parent, Responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 27 décembre 2012

Le directeur d'unité

Frédéric Hurlet

**DEC130708DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Renault, directrice de l'unité 2274 intitulée Ressources et Compétences Technologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 123111DAJ du 21 décembre 2012, nommant Anne Renault, directrice de l'unité UPS 2274, intitulée Ressources et Compétences Technologiques ;

**Vu** la décision n° 10A011DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UPS 2274, intitulée Ressources et Compétences Technologiques, dont la directrice est Mme Anne Renault ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Renault, directrice de l'unité UPS 2274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n° 100150DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 février 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130394DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7638, intitulée Laboratoire Leprince Ringuet, dont la directeur est Mr Jean-Claude Brient ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Jean-Claude Brient, directeur de l'unité UMR 7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Jean-Claude Brient, délégation de signature est donnée à Mme Olivier Drapier, DR2, Directeur adjoint, et à Mme Thu Bizat, IE2, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 100033DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 5 février 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC123259DR05

**Décision donnant délégation de signature à Blaise Allaz directeur de l'unité UMR2959, Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 10A002DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 2959 intitulée Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC), dont le directeur est Blaise Allaz ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Blaise Allaz, directeur de l'unité UMR 2959, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Blaise Allaz, délégation de signature est donnée à M Mohammed ABDELLAOUI, DR1, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC100092DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130376DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mr Olivier Gorceix, directeur de l'unité 7538 intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7538, intitulée Laboratoire de Physique des Lasers, dont la directeur est Mr Olivier Gorceix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mr Olivier Gorceix, directeur de l'unité UMR 7538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Olivier Gorceix, délégation de signature est donnée à Mme Solen Guezennec, AI, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 100201DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 février 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**DEC130385DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sophie Toussaint-Leroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet, dont la directrice est Mme Isabelle Déan-Rouquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Toussaint-Leroy, IE1C, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Toussaint-Leroy, délégation est donnée à Mme Anne-Blanche De Rodellec, TCN, Responsable de la gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 février 2013

La directrice d'unité  
Isabelle DEAN-ROUQUET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130364DR05**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité 7653 intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7653, intitulée UMR7653, intitulée Laboratoire hétéroéléments et coordination, dont la directrice est Mme Corinne Gosmini ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Corinne Gosmini, directrice de l'unité UMR 7653, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Gosmini, délégation de signature est donnée à Mme Anne Florence Eyssautier, AI, Administratrice gestionnaire, et Mme Audrey Auffrant, CR1, chercheuse, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 100225DR05 du 21 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> février 2013

Le délégué régional  
Gilles Traimond



DEC130022DR06

**Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française ».**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7118, intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, dont le directeur est Eva Buchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Alain Polguère**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Polguère, délégation est donnée à **Gérard Augustin**, Ingénieur d'étude CNRS, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Polguère et de Gérard Augustin, délégation est donnée à **Sabrina Martin**, Technicien CNRS, Administratrice financière et budgétaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

La directrice d'unité

Eva Buchi

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130035DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Jean-Yves Marion, directeur de l'unité UMR7503 intitulée «Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications », dont le directeur est Jean-Yves Marion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Jean-Yves Marion**, directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves Marion, délégation de signature est donnée à **Chantal Chretien**, ingénieur d'études CNRS et à **Yannick Toussaint**, chargé de recherche INRIA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC110947DR06 du 1er avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Jean-Yves Marion

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Chantal Chretien

Yannick Toussaint

La délégataire

Le délégataire

**DEC133314DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Albert Tidu et Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée « Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239, intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, dont le directeur est Mikhail Lebedkin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Albert Tidu**, Professeur à l'ENIM, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Albert Tidu, délégation est donnée à **Jacqueline Decker**, Ingénieur à l'Université de Lorraine, chargée de la gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Mikhail Lebedkin

---

<sup>1</sup>

Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC130021DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Eva Buchi, directeur de l'unité UMR7118 intitulée «Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7118 intitulée « Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française », dont la directrice est Eva Buchi ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Eva Buchi**, directrice de l'unité UMR7118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Eva Buchi, délégation de signature est donnée à **Alain Polguère**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à **Gérard Augustin**, Ingénieur d'étude CNRS, Secrétaire général et à **Sabrina Martin**, Technicien CNRS, Administratrice financière et budgétaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC100219DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Eva Buchi

Le Délégué Régional

La Directrice d'unité

Alain Polguère

Gérard Augustin

Le délégataire

Le délégataire

Sabrina Martin

La délégataire

**DEC130036DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Chantal Chretien et Yannick Toussaint pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée « Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503, intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, dont le directeur est Jean-Yves Marion ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Chantal Chretien**, ingénieur d'études CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal Chretien, délégation est donnée à **Yannick Toussaint**, chargé de recherche INRIA, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Jean-Yves Marion

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130026DR06

**Décision donnant délégation de signature à Dominique Thomas, Raphaël Schneider et Muriel Haudot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274, intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, dont le directeur est Laurent Falk ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Dominique Thomas**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Thomas, délégation est donnée à **Raphaël Schneider**, Professeur à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique Thomas et de Raphaël Schneider, délégation est donnée à **Muriel Haudot**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le directeur d'unité

Laurent Falk

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**DEC130408DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Louis de Mesnard, administrateur provisoire de l'unité FRE3496 intitulée «Laboratoire d'économie et de gestion» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE3496 intitulée « Laboratoire d'Economie et de Gestion » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Louis de Mesnard**, professeur à l'université de Bourgogne, administrateur provisoire de l'unité FRE3496, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Louis de Mesnard, délégation de signature est donnée à **Elisabeth Penez**, technicienne à l'université de Bourgogne, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC120089DR06 du 1er janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 04 février 2013

Philippe Piéri

Louis de Mesnard

Le Délégué Régional

l'Administrateur provisoire d'unité

Elisabeth Penez

La délégataire

## **DEC120109DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Nicolas REVEYRON, directeur de l'unité UMR5138 intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée Archéométrie et archéologie : Origine, Datation et Technologies des matériaux, dont le directeur est M. Nicolas REVEYRON ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Nicolas REVEYRON, directeur de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas REVEYRON, délégation de signature est donnée à Madame Christine OBERLIN, Directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112936DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120338DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182 intitulée Laboratoire de chimie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182, intitulée Laboratoire de chimie, dont la directrice est Mme Marie-Chantal ANDRAUD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR5182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure BOCQUET, Directeur de recherche, et à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112938DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120129DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans, dont le directeur est M. Pierre SCHIANO ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre SCHIANO, directeur de l'unité UMR6524, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre SCHIANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROCHE, Chargé de recherche, et à Mademoiselle Nadia JEANMAIRE, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120230DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120119DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette CHARLEUX, directrice de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265, intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, dont la directrice est Mme Bernadette CHARLEUX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Bernadette CHARLEUX, directrice de l'unité UMR5265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette CHARLEUX, délégation de signature est donnée à Madame Véronique DUFAUD, Directeur de recherche, à Madame Nathalie JOUGLARD, Technicienne, et à Mademoiselle Chloé THIEULEUX, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112795DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120315DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie orientale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée Institut d'Asie orientale, dont le directeur est M. Jean-Pascal BASSINO ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Jean-Pascal BASSINO, directeur de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal BASSINO, délégation de signature est donnée à Madame Christine CORNET, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC121729DR07 du 1er juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120314DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre-François MOREAU, directeur de l'unité UMR5037 intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5037, intitulée Institut d'Histoire de la Pensée classique, dont le directeur est M. Pierre-François MOREAU ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre-François MOREAU, directeur de l'unité UMR5037, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Antony Mc KENNA, Professeur, et à Mme Anne-Laure MOTKIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112932DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120348DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259 intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, dont le directeur est M. David DUREISSEIX ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DUREISSEIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, Professeur, à Monsieur Yves BERTHIER, Directeur de recherche, à Monsieur Philippe VELEX, Professeur et à M. Daniel NELIAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC120859DR07 du 20 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120341DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Atilla BASKURT, directeur de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5205, intitulée Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information, dont le directeur est M. Atilla BASKURT ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Atilla BASKURT, directeur de l'unité UMR5205, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Atilla BASKURT, délégation de signature est donnée à Monsieur Mohand-Saïd HACID, Directeur-adjoint, et à Madame Catherine LOMBARDI, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC112942DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120342DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Renaud PAYRE, directeur de l'unité UMR5206 intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5206, intitulée Triangle: Action, Discours, Pensée politique et économique, dont le directeur est M. Renaud PAYRE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Renaud PAYRE, directeur de l'unité UMR5206, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud PAYRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre POTIER, Professeur, et à Monsieur Pascal ALLAIS, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC122604DR07 du 1er septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120307DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain DRAPIER, directeur de l'unité FR3410 intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3410, intitulée Comportement et ingénierie des matériaux réactifs et vivants, dont le directeur est M. Sylvain DRAPIER ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Sylvain DRAPIER, directeur de l'unité FR3410, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC112921DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120310DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Thierry EPICIER, directeur de l'unité FR3507 intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3507, intitulée Microscopie électronique et sonde atomique, dont le directeur est M. Thierry EPICIER ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Thierry EPICIER, directeur de l'unité FR3507, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry EPICIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne SNOECK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC121084DR07 du 1er mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120337DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle VILA, directrice de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133, intitulée ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien, dont la directrice est Mme Emmanuelle VILA ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle VILA, directrice de l'unité UMR5133, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle VILA, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre LOMBARD, Directeur adjoint, et à Mademoiselle Marie LE MIERE, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC112933DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120340DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Sandra TESTON-BONNARD, directrice de l'unité UMR5191 intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5191, intitulée Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations, dont la directrice est Mme Sandra TESTON-BONNARD ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Sandra TESTON-BONNARD, directrice de l'unité UMR5191, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra TESTON-BONNARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NICCOLAI, Directeur-adjoint, et à Madame Christiane BATTOUE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112941DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120347DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242 intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242, intitulée Institut de génomique fonctionnelle de Lyon, dont le directeur est M. Vincent LAUDET ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Vincent LAUDET, directeur de l'unité UMR5242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDET, délégation de signature est donnée à Madame Françoise BLEICHER, Directrice-adjointe, et à Madame Fabienne ROGOWSKY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 3

La décision n° DEC112948DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120217DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité UMR5579 intitulée Spectrométrie ionique et moléculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5579, intitulée Spectrométrie ionique et moléculaire, dont le directeur est M. Christian BORDAS ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Christian BORDAS, directeur de l'unité UMR5579, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BORDAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BROYER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112968DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



DEC120305DR07

**Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Vallée, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

**Vu** la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, dont le directeur est Fabrice Vallée ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice Vallée, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Vallée, délégation de signature est donnée à M. Alain Pumir, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC120506DR07 du 17 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2012

Le délégué régional  
Bertrand Minault

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120345DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe CASSAGNAU, directeur de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée Ingénierie des Matériaux Polymères, dont le directeur est M. Philippe CASSAGNAU ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe CASSAGNAU, directeur de l'unité UMR5223, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CASSAGNAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne FLEURY, Directeur adjoint par intérim, à Monsieur Christian CARROT, Directeur adjoint par intérim, et à Madame Sylvie NOVAT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112945DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120309DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467 intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122740DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité FR3467, intitulée Fédération des recherches en environnement - FED, dont le directeur est M. Gilles MAILHOT ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité FR3467, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAILHOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis JULIEN, Directeur-adjoint, et à Monsieur Christian AMBLARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120401DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120312DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Hatem FESSI, directeur de l'unité UMR5007 intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5007, intitulée Laboratoire d'automatique et de génie des procédés, dont le directeur est M. Hatem FESSI ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Hatem FESSI, directeur de l'unité UMR5007, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC112929DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120339DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques, dont la directrice est Mme Michèle BRUNET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Michèle BRUNET, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent COULON, Directeur adjoint, et à Monsieur Bernard MEUNIER, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112939DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC123270DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité FRE3310 intitulée Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FRE3310, intitulée Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique, dont le directeur est M. Bernard VERRIER ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Bernard VERRIER, directeur de l'unité FRE3310, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard VERRIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Corinne UBERTY, Technicienne, uniquement pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros.

### **Article 3**

La décision n° DEC112789DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120300DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5620 intitulée Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5620, intitulée Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents, dont la directrice est Mme Marie-France JOUBERT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Marie-France JOUBERT, directrice de l'unité UMR5620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France JOUBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard MOINE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112975DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120308DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Joël COURBON, directeur de l'unité FR3411 intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3411, intitulée Collegium ingénierie et interfaces à Lyon, dont le directeur est M. Joël COURBON ;

# Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Joël COURBON, directeur de l'unité FR3411, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

La décision n° DEC112922DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120349DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Ludovic ODONI, directeur de l'unité UMR5268 intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est M. Ludovic ODONI ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Ludovic ODONI, directeur de l'unité UMR5268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic ODONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112949DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC123272DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Isabelle SAYN, directrice de l'unité UMR5137 intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5137, intitulée Centre de recherches critiques sur le droit, dont la directrice est Mme Isabelle SAYN ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Isabelle SAYN, directrice de l'unité UMR5137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SAYN, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Sylvaine LAULOM, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC112791DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120121DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Pierre TOULHOAT, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques, dont le directeur est M. Pierre TOULHOAT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Pierre TOULHOAT, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à Jean-Jacques Lebrun, Directeur-adjoint, à Pierre Lanteri, Directeur-adjoint, à Lyndon Emsley, Professeur, à Anne Lesage, Ingénieure de recherche, et à Hervé Casabianca, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Valérie Fromenteze, Assistant ingénieur, à l'effet de signer les marchés et commandes jusqu'à 10 000 euros, les ordres de mission et états de frais. En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation de signature est donnée à Marie-Hélène Boutran-Lara, Technicienne, à Christine Da Costa, Assistant ingénieur, à Catherine Serreau, Assistant ingénieur, et à Audrey Marchetti, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de fonctionnement et d'équipement courants dans la limite de 4 000 euros HT.

### **Article 3**

La décision n° DEC122169DR07 du 23 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120127DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon, dont le directeur est M. Guy CHANFRAY ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Guy CHANFRAY, directeur de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy CHANFRAY, délégation de signature est donnée à Madame Geneviève GATEAUD, Ingénieure d'études, à Monsieur Patrice VERDIER, Chargé de recherche, à Monsieur Thierry OLLIVIER, Ingénieur de recherche, à Madame Annick BLAINVILLE, Ingénieure d'études, et à Madame Marie-France de MARINIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112798DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120346DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole COTTE PATTAT, directrice de l'unité UMR5240 intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240, intitulée Microbiologie, adaptation et pathogénie, dont la directrice est Mme Nicole COTTE PATTAT ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Nicole COTTE PATTAT, directrice de l'unité UMR5240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole COTTE PATTAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BRUEL, Directeur-adjoint, et à Monsieur Guy CONDERMINE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112947DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120350DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Francis ALBAREDE, directeur de l'unité UMR5276 intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5276, intitulée Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement, dont le directeur est M. Francis ALBAREDE ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Francis ALBAREDE, directeur de l'unité UMR5276, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis ALBAREDE, délégation de signature est donnée à Madame Janne BLICHERT-TOFT, Directrice adjointe, Monsieur Stéphane LABROSSE, Directeur adjoint, Madame Emanuela MATTIOLI, Directrice adjointe et Yanick RICARD, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC112951DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120420DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'unité FR3127 intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, dont le directeur est M. Fabrice VALLEE ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice VALLEE, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PUMIR, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC120305DR07 du 1er septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC120214DR07**

*Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité FRE3406 intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FRE3406, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, dont la directrice est Mme Tatjana NAZIR ;

## **Décide**

### **Article 1er**

Délégation est donnée à Mme Tatjana NAZIR, directrice de l'unité FRE3406, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tatjana NAZIR, délégation de signature est donnée à Madame Anne REBOUL, Directrice de recherche, et à Madame Christiane BATTOUE, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 3**

La décision n° DEC122835DR07 du 10 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **DEC120304DR07**

*Décision donnant délégation de signature à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023 intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **La déléguée régionale par intérim**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3023, intitulée INSTITUT DE CHIMIE DE LYON, dont le directeur est M. Philippe SAUTET ;

# **Décide**

## **Article 1er**

Délégation est donnée à M. Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR3023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SAUTET, délégation de signature est donnée à Monsieur Loïc Blum, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC122601DR07 du 3 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN  
Déléguée Régionale CNRS par intérim  
Rhône Auvergne

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **DEC123200DAJ**

Décision donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne)

### **LE PRESIDENT**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°080150DAJ du 23 décembre 2008 portant nomination de Mme Amandine Lhéritier-Chabran aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne ;

**Vu** la décision n° 090117DR04 du 11 juin 2009 portant nomination de M. Bernadette Périchon aux fonctions de responsable du service des ressources humaines (délégation régionale pour la circonscription Rhône-Auvergne) ;

**Vu** la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121087DR07 du 3 avril 2012 portant nomination de Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° 123054DAJ portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

**Vu** l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation permanente est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

### **1.3 - Relations avec les partenaires**

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### **1.6 - Subventions**

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, délégation est donnée à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de ses attributions.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, et de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation et Mme Bernadette Périchon, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 4.** – La présente décision, qui prend effet à compter du 15 janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012



Alain Fuchs

**Décision donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, à Mme Bernadette Perichon, responsable des ressources humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional de la délégation Rhône Auvergne**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC080150DAJ du 23 décembre 2008 nommant Mme Amandine Lhéritier-Chabran aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC090117DR07 du 11 juin 2009 nommant Mme Bernadette Perichon aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC121087DR07 du 3 avril 2012 nommant Mme Pascaline Toutois aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Rhône Auvergne,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne, délégation est donnée à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Faure, délégué régional, et de Mme Amandine Lhéritier-Chabran, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à Mme Bernadette Perichon, responsable des ressources humaines, et à Mme Pascaline Toutois, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC120657dr08**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice de l'UMR7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743 du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche N°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO ;

**Vu** la décision n° DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice par intérim de l'UMR7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans – LEO à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice par intérim de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raphaëlle BELLANDO, délégation de signature est donnée à M. Fodha MOUEZ, Directeur-adjoint, et à M. Patrick VILLIEU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121496DR08 du 23 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2012

Fait à Orléans, le

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC123247dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Franck FAYON, Directeur de l'unité FR2950 intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**Vu** la décision n° DEC121893INC du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Franck FAYON aux fonctions de directeur de l'unité FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs (RMN SHC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck FAYON, directeur de l'unité FR2950, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON, délégation de signature est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck FAYON et de M. Ludovic BRUTINOT, délégation de signature est donnée à Mme Raphaëlle DHENNIN, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n° DEC122496DR08 du 13 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 décembre 2012

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

**DEC130710dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Dominique CROS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM ».**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM » ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 26 février 2013

Le directeur d'unité  
Dominique CROS

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**DEC130699dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Dominique CROS, Directeur de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM » (par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7252, intitulée « XLIM », dont le directeur est M. Dominique CROS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique CROS, directeur de l'unité UMR n °7252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CROS, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 25 février 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC130689dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Hervé WATIER, Directeur de l'unité GDR3260 intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique » (ACCITH) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant renouvellement de l'unité GDR n°3260, intitulée « Anticorps et ciblage thérapeutique », dont le directeur est M. Hervé WATIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Hervé WATIER, directeur de l'unité GDR n °3260, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La décision n° DEC100079dr08 du 04 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 22 février 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC130168dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Jean-Paul MONGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261, intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

La décision n°DEC121037DR08 du 05 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 08 janvier 2013

Le directeur d'unité  
Jean-Paul MONGE

**DEC130698dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'unité UMR7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans (MAPMO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7349, intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans (MAPMO), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR n°7349, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine GRELIER, Professeure des Universités, à M. Stéphane CORDIER, Professeur des Universités et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure.

## **Article 4**

La décision n° DEC120548DR08 du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 25 février 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

**DEC130701dr08**

**Décision de délégation de signature consentie par M. Gilles PAINAUD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292, intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC), dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HERAULT, délégation est donnée à Mme Anne MYCHAK, Assistante-Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



#### **Article 4**

La décision n°DEC121133DR08 du 19 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 février 2013

Le directeur d'unité  
Gilles PAINAUD

**DEC130690dr08**

**Délégation de signature consentie à M. Thierry CHARTIER, Directeur de l'unité UMR7315 intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » (SPCTS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7315, intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, directeur de l'unité UMR n °7315, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHARTIER, délégation de signature est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-ingénieure, et à Mme Martine SEGEAR, Assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Fait à Orléans, le 22 février 2013

Patrice SOULLIE  
Délégué Régional

DEC122803DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n°9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002, intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale ROMBY [Directrice adjointe - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ROMBY, délégation est donnée à Mme Danièle WERLING [Assistante de direction de l'UPR n° 9002, IE-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur d'unité  
Eric WESTHOF

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Sub-délégués :

Pascale ROMBY :

Danièle WERLING :

DEC130212DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7362 intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement*.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7362, intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* dont le directeur est M. Dominique Badariotti ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sandrine Glatron [CR1-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup> et dans la limite de 20 K€ HT..

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Glatron, délégation est donnée à M. Laurent Schmitt [Professeur - Université de Strasbourg] et Mme Estelle Baehrel [TCE-Université de Strasbourg], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision et dans la limite de 20 K€ HT..

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

Le directeur d'unité  
Dominique Badariotti

Signatures des sub-délégataires :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Dominique Badariotti :**

**Sandrine Glatron :**

**Laurent Schmitt :**

**Estelle Baehrel :**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241 intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3241, intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles », dont la directrice est Mme Frédérique Berrod.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Frédérique Berrod, directrice de l'unité FR3241, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Frédérique Berrod, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne Kautzmann, [AI - Unistra], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Frédérique Berrod :

Jocelyne Kautzmann :

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Cassel, directeur de l'UMR7364 intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7364, intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives dont le directeur est M. Jean-Christophe Cassel.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Cassel, directeur de l'UMR7364, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Cassel, délégation de signature est donnée à M. Christian Kelche [DR1-CNRS] et M. André Dufour [PU-Université de Strasbourg], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 24 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégataires :

**Jean-Christophe Cassel :**

**Christian Kelche :**

**André Dufour :**

**Décision donnant délégation de signature à M. Ulrich Achauer, directeur de l'UMR7516 intitulée *Institut de Physique du Globe de Strasbourg*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7516, intitulée *Institut de Physique du Globe de Strasbourg*, dont le directeur est M. Ulrich Achauer;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ulrich Achauer, directeur de l'UMR7516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ulrich Achauer, délégation de signature est donnée à Mme Binta Mesmacque [AI-CNRS] et Mme Laurence Jouniaux [DR2-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégataires :

Ulrich Achauer :

Binta Mesmacque :

Laurence Jouniaux :



DEC130326DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Michel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7363 intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe »**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7363, intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe », dont la directrice est Mme Hélène Michel.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Hamman [DR adjoint de SAGE], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La directrice d'unité  
Hélène Michel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

**Hélène Michel :**

**Philippe Hamman :**

**Décision donnant délégation de signature à M. Cuong PHAM HUU, directeur de l'UMR7515 intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7515, intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES), dont le directeur est M. Cuong Pham Huu.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Cuong Pham Huu, directeur de l'UMR7515, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cuong Pham Huu, délégation de signature est donnée à :

- Dominique Bégin (directeur adjoint et chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe)
- Guy Schlatter (directeur adjoint et professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe)
- Agnès Orb (IE1)
- Véronique Verkruysse (AI) avec un seuil de 20 k€
- Nathalie Weber (TCN) avec un seuil de 20 k€

aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 février 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

**Cuong Pham Huu :**

**Dominique Bégin :**

**Guy Schlatter :**

**Agnès Orb :**

**Véronique Verkruysse :**

**Nathalie Weber :**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Drouard, directrice de l'UPR2357 intitulée IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UPR2357, intitulée IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, dont la directrice est Mme Laurence Drouard.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laurence Drouard, directrice de l'UPR2357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Drouard, délégation de signature est donnée à Jean-Luc Evrard [DR adjoint - CNRS] ainsi qu'à M. Philippe Haegel [Administrateur - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20 K€ HT.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

**Laurence Drouard :**

**Jean-Luc Evrard :**

**Philippe Haegel :**



DEC130193DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Masson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS830 intitulée *Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg***

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMS830, intitulée *Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg*, dont le directeur est M. Frédéric Masson;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Patricia Walter [SAR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 janvier 2013

Le directeur d'unité  
Frédéric Masson

Signature des sub-délégataires :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Frédéric Masson :

Patricia Walter :

DEC130283DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Laurence Drouard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR2357 intitulée *IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes***

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UPR2357, intitulée IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes, dont la directrice est Mme Laurence Drouard.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Luc Evrard [DR adjoint - CNRS] ainsi qu'à M. Philippe Haegel [Administrateur - CNRS] , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup> dans la limite de 20 K€ HT.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 janvier 2013

La directrice d'unité  
Laurence Drouard

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

**Laurence Drouard :**

**Jean-Luc Evrard :**

**Philippe Haegel :**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Michel, directrice de l'UMR7363 intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7363, intitulée « SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe », dont la directrice est Mme Hélène Michel.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Michel, directrice de l'UMR7363, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Michel, délégation de signature est donnée à M. Philippe Hamman [DR adjoint de SAGE], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

DEC130322DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Frédérique Berrod pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3241 intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles »**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3241, intitulée « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles », dont la directrice est Mme Frédérique Berrod.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Jocelyne Kautzmann [AI - Unistra], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2013

La directrice d'unité  
Frédérique Berrod

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

**Sylviane MULLER :**

**Jean-Paul BRIAND :**



DEC130224DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Cathie Vix, directrice de l'UMR7361 intitulée *IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de l'UMR7361 Mulhouse*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7361, intitulée *IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse*, dont la directrice est Mme Cathie Vix.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Cathie Vix, directrice de l'UMR7361, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie Vix, délégation de signature est donnée à M. Bassel Haidar [DR - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20 K€ HT.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Cathie Vix :

Bassel Haidar :

DEC130221DR10

**Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Muller pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR3572 intitulée *ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique***

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UPR3572, intitulée *ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique*, dont la directrice est Mme Sylviane Muller.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul Briand, [DR - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup> dans la limite de 20 K€ HT.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

La directrice d'unité  
Sylviane Muller

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

**Sylviane MULLER :**

**Jean-Paul BRIAND :**

**Décision donnant délégation de signature à M. Ivan Tarassov, directeur de l'unité UMR7156 intitulée *Génétique moléculaire, génomique et microbiologie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7156, intitulée *Génétique moléculaire, génomique et microbiologie*, dont le directeur est M. Ivan Tarassov ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ivan Tarassov, directeur de l'UMR7156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan Tarassov, délégation de signature est donnée à M. Philippe Bertin [DR adjoint], Mme Sandrine Krauth [AI-CNRS] et Mme Aline Keilbach [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2013

La déléguée régionale  
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégataires :

Ivan Tarassov :

Philippe Bertin :

Sandrine Krauth :

Aline Keilbach :



DEC130158DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anita Grasset [IR2], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anita Grasset, délégation est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1] et de M. Jean-Yves Bigot [DRCE] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2013

Le directeur d'unité  
Stefan Haacke

Signatures des sub-délégataires :

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Anita Grasset :**

**Carlo Massobrio :**

**Jean-Yves Bigot :**

**Décision donnant délégation de signature à M. Cuong PHAM HUU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7515 intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7515, intitulée « Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé » (ICPEES), dont le directeur est M. Cuong Pham Huu.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique Bégin [directeur adjoint et chargé de recherche 1<sup>ère</sup> classe], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Bégin, délégation est donnée à M. Guy Schlatter [directeur adjoint et professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe], aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Schlatter, délégation est donnée à Mme Agnès Orb [IE1-CNRS], Mme Véronique Verkruysse [AI-CNRS] avec un seuil de 20 k€ et Mme Nathalie Weber [TCN-CNRS] avec un seuil de 20 k€ aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 février 2013

Le directeur d'unité  
Cuong Pham Huu

DEC130285DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Henri TORGUE, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR1563) intitulée Ambiances architecturales et Urbaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et Urbaines, dont le directeur est Monsieur Henri TORGUE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henri TORGUE, directeur de l'unité mixte de recherche 1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri TORGUE, délégation de signature est donnée à Mme Rachel THOMAS, chercheur CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110204DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 25 janvier 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité mixte de service UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISB-G) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de service UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISB-G) dont le directeur est M. Darren HART;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Darren HART, directeur de l'UMS 3518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Yvette GAUDE, AI Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 février 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc THIRIET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5216 intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 1 janvier 2011 approuvant le renouvellement l'unité mixte de recherche UMR5216 intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA), dont le directeur est M. Jean Michel DION ;

**Vu** la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Jean-Marc THIRIET aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche 5216 intitulée Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA).

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc THIRIET, directeur de l'UMR5163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc THIRIET, délégation de signature est donnée à Mme Akila MOKTARI, TCE Responsable du service gestion financière, M. Denis BEAUTEMPS, CR1 Responsable du département Parole Cognition, M. Nicolas MARCHAND, CR1 Responsable du département Automatique et à M. Jérôme MARS, PRI Responsable du département Images et Signal aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 122435DR11 du 12 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 février 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. Dorin BUCUR, directeur de la fédération de recherche FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création de la fédération de recherche FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne dont le directeur est M. Dorin BUCUR;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dorin BUCUR, directeur de la FR3490, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 février 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. Dominique SCHNEIDER, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5163 intitulée Laboratoire adaptation et pathogénie des micro-organismes (LAPM) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 1 janvier 2011 approuvant le renouvellement l'unité mixte de recherche UMR5163 intitulée Laboratoire adaptation et pathogénie des micro-organismes (LAPM), dont le directeur est M. Johannes GEISELMANN;

**Vu** la décision n° 111409INSB du 19 janvier 2011 concernant la direction de l'unité mixte de recherche UMR 5163 intitulée « Laboratoire Adaptation et Pathogénie des Micro-organismes ».

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Dominique SCHNEIDER, directeur de l'UMR5163, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique SCHNEIDER, délégation de signature est donnée à M. Johannes GEISELMANN, Professeur UJF Directeur Adjoint et à Mme Nicole KOPCZYNSKI, TCS Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112136DR11 du 19 septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 février 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre

**Décision donnant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 1 janvier 2011 approuvant le renouvellement l'unité mixte de recherche UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab), dont le directeur est M. James ROUDET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Yves MARECHAL, Professeur des Universités, Directeur adjoint, M. Olivier LESANT, Directeur de Recherches, Directeur adjoint et à Mme Sylviane FLAMMIER, AI, Responsable financier aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110308DR11 du 1 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 8 février 2013

Le délégué régional  
Jérôme Vitre



DEC130413DR11

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Gabrielle INGUSCIO, Responsable du Service des Ressources Humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, et de Madame Gabrielle INGUSCIO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, de Madame Gabrielle INGUSCIO et de Madame Evelyne FIGURA délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Benoit SAGE, Responsable du Service Technique et Logistique.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 08 février 2013

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

## **DEC122464DR12**

### **Délégation de signature consentie à M. Johannes ZIEGLER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/12 portant création de l'unité UMR7290, intitulée « Laboratoire de psychologie cognitive » dont le directeur est M. Johannes ZIEGLER ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Johannes ZIEGLER, directeur de l'unité UMR7290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Johannes ZIEGLER, délégation de signature est donnée à Mme Colette POURPE, AI et à M. Frédéric LOMBARDO,T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° **121767dr12** du 02/05/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13/09/2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC130238DR14**

**Délégation de signature consentie à M. Philippe Bougeault  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111981DAJ du 31 août 2011 nommant M. Patrick Mounaud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 3589, intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, dont le directeur est M. Philippe Bougeault ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Bougeault, directeur de l'unité mixte de recherche n° 3589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de [Philippe Bougeault](#), délégation de signature est donnée à [M. Joël Poitevin](#), IGPEF, et à [M. Sébastien Rolland](#), PECCG, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 21 janvier 2013

Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

## DEC130239DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) – Philippe Bougeault, directeur de l'UMR3589 intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122888DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 3589, intitulée Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique, dont le directeur est M. Philippe Bougeault ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Joël Poitevin, IGPEF, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël Poitevin, délégation est donnée à M. Sébastien Rolland, PECCG, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le directeur d'unité

M. Philippe Bougeault

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC12252DR15**

**Délégation de signature consentie à M. Claude Pellet  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

**Vu** la décision n° DEC121081INSIS du 11 avril 2012 portant cessation de fonctions de M. Pascal Fouillat, directeur, et nomination du directeur par intérim M. Claude Pellet, pour l'UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Pellet, directeur par intérim de l'unité UMR 5218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Pellet, délégation de signature est donnée à Nathalie Labat, Professeure, Bernard Veyret, Directeur de Recherche, Xavier Moreau, Professeur, Yann Deval, Professeur, et Valérie Vigneras, Professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121278DR15 du 12 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 Août 2012

Le délégué régional

## **DEC123126DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Valérie Fromentin, directrice de l'unité UMR 5607 intitulée Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen-âge (Ausonius), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5607, intitulée Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge, dont la directrice est Valérie Fromentin ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valérie Fromentin, directrice de l'unité UMR 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie Fromentin, délégation de signature est donnée à M. Jérôme France, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC111933DR15 du 28 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 décembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC120810DR15**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7315, intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface, dont le directeur est M. Thierry Chartier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène Memy, Assistante gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Memy, délégation est donnée à Mme Martine Segear, Assistante gestion administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

## **DEC123108DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Robert Vergnieux, directeur de l'unité UPS 3551 intitulée ARCHEOVISION – UPS SHS-3D, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC121176INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité UPS 3551 intitulée ARCHEOVISION – UPS SHS-3D, dont le directeur est Robert Vergnieux;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Robert Vergnieux, directeur de l'unité UPS 3551, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 décembre 2012

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC130334DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain Graacia, directeur de l'unité FR 2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliqué (IPRA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier, dont la directrice est Monique Madaune-Tort ;

**Vu** la décision n°DEC122338INSMI portant nomination à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 de M. Alain Graciaa aux fonctions de directeur de la Fédération de Recherche n° 2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée dans le domaine du génie pétrolier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Graciaa, directeur de l'unité FR 2952, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Graciaa, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Blanchard, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122598DR15 du 01/10/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 janvier 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud



**DEC130262DR15**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Céline Thiriot, directrice de l'unité UMR 5115 intitulée Les Afriques dans le Monde - LAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5115, intitulée Les Afriques dans le monde, dont le directeur est René Otayek;

**Vu** la décision n° DEC122364INSHS du 19 septembre 2012 nommant Céline Thiriot directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**Vu** la décision n° DEC133307INSHS du 21 janvier 2013 portant nomination de Mme Céline Thiriot directrice et Mme Annie Cheneau Loquay, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Céline Thiriot, directrice de l'unité 5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Thiriot, délégation de signature est donnée à Mme Annie Cheneau Loquay, Directrice de Recherche, M. René Otayek Directeur de Recherche, et M. Laurent Fourchard, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122517DR15 du 24/09/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 janvier 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

**DEC130330DR15**

**Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Giacomoni, directeur de l'unité UMR 5142 intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs Applications (LMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121050DAJ du 23 mars 2012 nommant Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Aquitaine - Limousin à compter du 1er avril 2012 ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications, dont le directeur est Laurent Bordes ;

**Vu** la décision n°DEC122333INSMI du 26 septembre 2012 portant nomination de M. Jacques Giacomoni aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jacques Giacomoni, directeur de l'unité UMR 5142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Giacomoni, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Blanchard, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC110845DR15 du 31/01/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 janvier 2013

Le délégué régional

Christophe Giraud

DEC130104DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR3131 intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122808INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3131, intitulée « Institut Français d'études anatoliennes (IFEA)» et nomination du directeur par intérim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Pérouse, directeur par intérim de l'unité USR 3131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Pérouse, délégation de signature est donnée à Mme Belgin Argun, comptable, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC130107DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Philippe RUSIN, directeur par intérim de l'unité USR3138 intitulée « Centre Français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122815INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3138, intitulée «Centre Français de recherche en sciences sociales (CEFRES)» et nomination du directeur par intérim ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Rusin, directeur par intérim de l'unité USR 3138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange



**DEC130114DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques

**Vu** la décision n°112604DAJ du 4 janvier 2012 nommant Monsieur Nicolas CASTOLDI aux fonctions de directeur des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°112605DAJ du 4 janvier 2012 nommant Madame Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des affaires juridiques ;

**Vu** la décision n°123110DAJ du 21 décembre 2012 nommant Madame Myriam FADEL adjointe au directeur des affaires juridiques ;

## Décide

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Nicolas CASTOLDI**, directeur des affaires juridiques (DAJ), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des affaires juridiques, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas CASTOLDI, délégation est donné à **Madame Isabelle LONGIN**, directrice adjointe des affaires juridiques, **et à Madame Myriam FADEL**, adjointe au directeur des affaires juridiques aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-

**DEC130366DR16**

***Délégation de signature consentie à Madame Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122606DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Mathias GUERIN aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement ;

**Vu** la décision n°130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE);

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Mme Stéphanie THIEBAULT**, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INEE, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Thiebault, délégation est donnée à **M. Mathias GUERIN**, directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 4*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2013

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

**DEC130415DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°105372DAJ du 11 janvier 2011 portant nomination de M. Dominique Aymer de la Chevalerie aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à New-Dehli ;

**Vu** le projet de memorandum of understanding entre l'Indian Institute of Science Bangalore et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Dominique Aymer de la Chevalerie, directeur du bureau du CNRS à New-Dehli, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le memorandum of understanding entre l'Indian Institute of Science Bangalore et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Alain Fuchs

DEC130113DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. François ROBINNE, directeur de l'unité USR3142 intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR 3142, intitulée « Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine » et nomination du directeur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Robinne, directeur de l'unité USR 3142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC130112DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean-François BRETON, directeur de l'unité USR3137 intitulée « Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR 3137, intitulée «Centre Français d'études éthiopiennes à Addis Abeba» et nomination du directeur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-François Breton, directeur de l'unité USR 3137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC130400DR16

**Décision donnant délégation de signature à M. Mathieu LE CORRE, directeur de l'unité FRE3560 intitulée « Ecologie marine » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122889DGDS du 19 décembre 2012 portant création, pour une durée de deux ans, de la FRE 3560, intitulée «*Ecologie marine*» et nomination du directeur ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Mathieu Le Corre, directeur de la formation de recherche en évolution n°3560 « Ecologie marine » à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M .Mathieu Le Corre, délégation est donnée à M. Patrick Frouin, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC130102DR16

**Décision donnant délégation de signature à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

**Vu** la décision n°122812INSHS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité USR 3129, intitulée « Maison Française d'Oxford (MFO)» et nomination de la directrice ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne Simonin, directrice de l'unité USR 3129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Simonin, délégation de signature est donnée à Mme Patricia Jean-Pierre, gestionnaire CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

Décision donnant délégation de signature à Vincent Gouëset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6590, intitulée Espaces et sociétés

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés dont le directeur est Vincent Gouëset ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Duhamel, Professeur et Directeur de Eso Angers, M. Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, M. François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, M. Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, M. Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Mme Karine Moitte, Assistante ingénieure et Mme Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 décembre 2012

Le directeur d'unité

Vincent Gouëset

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122828DR17

**Décision donnant délégation de signature à Florence Morineau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André Quinquis, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Florence Morineau, Ingénieure de recherche 2<sup>e</sup> classe, Adjointe au Délégué Régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 26 octobre 2012

Le délégué régional

André Quinquis

DEC130227DR17

**Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité propre de service UPS855, intitulée Division technique de l'INSU**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise Le Corre, Technicienne de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 22 janvier 2013

Le directeur d'unité

Michel Calzas

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



DEC130320DR17

**Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines (CERMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Henry Torgue, directeur de l'unité mixte de recherche n°1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Henry Torgue, délégation de signature est donnée à Pascal Joanne, Maître-assistant de classe exceptionnelle, Marjorie Musy, Ingénieure de recherche hors classe et Thomas Leduc, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 30 janvier 2013

Le délégué régional

André Quinquis

**Décision donnant délégation de signature à Henry Torgue pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines (CERMA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC05A003DSI du 22 novembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°1563, intitulée Ambiances architecturales et urbaines, dont le directeur est Henry Torgue ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal Joanne, Maître-assistant de classe exceptionnelle, Mme Marjorie Musy, Ingénieure de recherche hors classe et M. Thomas Leduc, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 31 janvier 2013

Le directeur d'unité

Henry Torgue

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**DEC123264DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100262DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de M. André QUINQUIS aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

**Vu** le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (LINA) entre le CNRS, l'Université de Nantes, l'Ecole des Mines de Nantes et l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA),

**DECIDE :**

**Article 1.** – Délégation est donnée à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement du LINA entre le CNRS, l'Université de Nantes, l'Ecole des Mines de Nantes et l'INRIA.

**Article 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC130575DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard GRANCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130080DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130583DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry LEQUEUX, Directeur de l'unité FR 3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3038, intitulée « Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire », dont le directeur est Monsieur Thierry LEQUEUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry LEQUEUX, Directeur de l'unité FR 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier FRANCK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130087DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



## **DEC130585DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marek LEWITOWICZ, Directeur de l'unité intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marek LEWITOWICZ, Directeur de l'unité UPR 3266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marek LEWITOWICZ, délégation de signature est donnée à Madame Christine LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130089DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130595DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, Directeur de l'unité UMR 6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, Directeur de l'unité UMR 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MAILLOT, Ingénieur d'études et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130098DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

## **DEC130068DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité UMR 6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BOUFFARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Amine CASSIMI, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC120043 DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130566DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC 122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études et Monsieur Claude ROZE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130071DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130576DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie HEBERT, Directrice de l'unité GDR 3382 intitulée Thermoélectricité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création à compter du 1er janvier 2011 de l'unité GDR 3382, intitulée « Thermoélectricité » dont la directrice est Sylvie HEBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sylvie HEBERT, Directrice de l'unité GDR 3382, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130081DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130597DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre WAHL, Directeur de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC111073INC du 13 mai 2011 nommant Monsieur Alexandre WAHL, directeur de l'UMS 3318 « CNRT MATERIAUX » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre WAHL, Directeur de l'unité UMS 3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

La décision n° DEC130100DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



## **DEC130086DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis LENHOF, Directeur de l'unité UMR 6583 intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6583, intitulée « Centre de recherche d'histoire quantitative », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LENHOF ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis LENHOF, Directeur de l'unité UMR 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LENHOF, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HUGON, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC120035DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130201DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Christine LAURENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR 3266 intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine LAURENT, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14/01/2013

Marek LEWITOWICZ

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130567DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal BULEON, Directeur de l'unité USR 3486 intitulée Maison de la recherche en sciences humaines de Caen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3486, intitulée « Maison de la recherche en sciences humaines de Caen », dont le directeur est Monsieur Pascal BULEON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BULEON, Directeur de l'unité USR 3486, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BULEON, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis JACQUET, Maître de conférences et à Madame Annie LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130072DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130571DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865 intitulée Structure de la turbulence et mélange, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2865, intitulée « Structure de la turbulence et mélange» dont la directrice est Madame Luminita DANAILA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



### **Article 3**

La décision n° DEC130076DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130579DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Franck LAMBERTON, Directeur de l'unité UMS 3408 intitulée Unité support CYCERON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3408, intitulée « Unité support CYCERON », dont le directeur est Monsieur Franck LAMBERTON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Franck LAMBERTON, Directeur de l'unité UMS 3408, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LAMBERTON, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LEDOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130084DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130584DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984 intitulée Dynamique et Contrôle des ensembles complexes", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A013DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2984 intitulée "Dynamique et Contrôle des ensembles complexes" dont le Directeur est Monsieur Christophe LETELLIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130088DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





DEC130590DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6294 intitulée «Laboratoire d'ondes et milieux complexes» dont le directeur est Monsieur Innocent MUTABAZI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Innocent MUTABAZI, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAREIGE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130093DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

## **DEC130079DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GERMAIN, Directeur de l'unité GDR 2947 intitulée Géométrie non commutative-algèbres d'opérateurs et groupes, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A013DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2947 intitulée "Géométrie non commutative-algèbres d'opérateurs et groupes" dont la directeur est Monsieur Emmanuel GERMAIN ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GERMAIN, Directeur de l'unité GDR 2947, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n° DEC100032DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130083DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR 6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, intitulée «Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière», dont le directeur est Monsieur Robert LAFITE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Professeur et à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

## **Article 3**

La décision n°DEC120028DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130594DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal SOURDAINE, Directeur de l'unité FRE 3484 intitulée Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3484, intitulée « Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés », dont le directeur est Monsieur Pascal SOURDAINE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal SOURDAINE, Directeur de l'unité FRE 3484, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal SOURDAINE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FAVREL, Professeur et à Monsieur Pascal CLAQUIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130097DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130559DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité UMR 6301 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 créant l'unité UMR 6301 intitulée "Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales" dont la directrice est Madame Myriam BERNAUDIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité UMR 6301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam BERNAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche et à Madame Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130067DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130565DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR 6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude ROZE, directeur adjoint et à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130070DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130566DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC 122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études et Monsieur Claude ROZE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130071DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





DEC130572DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6534 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Michèle de CLAVERIE, Ingénieur d'études et à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130077DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130582DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis LENHOF, Directeur de l'unité UMR 6583 intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6583, intitulée « Centre de recherche d'histoire quantitative », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis LENHOF ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis LENHOF, Directeur de l'unité UMR 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis LENHOF, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain HUGON, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130086DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130589DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Mohammed M'SAAD, Directeur de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mohammed M'SAAD, Directeur de l'unité UMR 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed M'SAAD, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur, à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur et à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130092DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





DEC130596DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte VALLEE, Directrice de l'unité GDR 673 intitulée Informatique Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 673 intitulée "Informatique Mathématiques" dont la Directrice est Madame Brigitte VALLEE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Brigitte VALLEE, Directrice de l'unité GDR 673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte VALLEE, délégation de signature est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130099DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

## **DEC130082DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6270, intitulée « Polymères, biopolymères, surfaces » dont le directeur est Monsieur Thierry JOUENNE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry JOUENNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LE CERF, Professeur et à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC120056DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130088DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984 intitulée Dynamique et contrôle des ensembles complexes par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A013DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2984 intitulée "Dynamique et Contrôle des ensembles complexes" dont le Directeur est Monsieur Christophe LETELLIER ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n°DEC100060DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 7 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130092DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Mohammed M'SAAD, Directeur de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Mohammed M'SAAD, Directeur de l'unité UMR 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed M'SAAD, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur, à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur et à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC120485DR19 du 06 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130094DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier PANNECOUCKE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves RENARD, Professeur, à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche et à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC122501DR19 du 21 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130081DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sylvie HEBERT, Directrice de l'unité GDR 3382 intitulée Thermoélectricité, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC11A013DSI du 25 février 2011 portant création à compter du 1er janvier 2011 de l'unité GDR 3382, intitulée « Thermoélectricité » dont la directrice est Sylvie HEBERT ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sylvie HEBERT, Directrice de l'unité GDR 3382, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n°DEC111313DR19 du 14 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130074DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477 intitulée Géométrie stochastique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant la création de l'unité GDR 3477, intitulée « Géométrie stochastique» dont le directeur est Monsieur Pierre CALKA ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

La décision n°DEC121125DR19 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130588DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Nordine MIR, Directeur de l'unité UMR 6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nordine MIR, Directeur de l'unité UMR 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nordine MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130091DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130577DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6270, intitulée « Polymères, biopolymères, surfaces » dont le directeur est Monsieur Thierry JOUENNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry JOUENNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LE CERF, Professeur et à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130082DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130574DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GERMAIN, Directeur de l'unité GDR 2947 intitulée Géométrie non commutative-algèbres d'opérateurs et groupes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A013DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2947 intitulée "Géométrie non commutative-algèbres d'opérateurs et groupes" dont la directeur est Monsieur Emmanuel GERMAIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GERMAIN, Directeur de l'unité GDR 2947, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130079DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130569DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477 intitulée Géométrie stochastique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant la création de l'unité GDR 3477, intitulée « Géométrie stochastique» dont le directeur est Monsieur Pierre CALKA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

La décision n° DEC130074DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130391DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel METERREAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur de recherche, Responsable des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du délégué régional par intérim, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel METERREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aurélie MENARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Sébastien GRESIK, Ingénieur d'études, Responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRESIK, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Emmanuelle LEBRETON, Ingénieur d'études, Adjointe au responsable du Service des Pensions et Accidents du Travail.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 15 janvier 2013

Jean-Marc DANIEL

DEC130580DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme» dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard LECLERC, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130085DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130570DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864 intitulée Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2864, intitulée « Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte » dont le directeur est Monsieur Alexis COPPALLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130075DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





## **DEC130072DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal BULEON, Directeur de l'unité USR 3486 intitulée Maison de la recherche en sciences humaines de Caen, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3486, intitulée « Maison de la recherche en sciences humaines de Caen », dont le directeur est Monsieur Pascal BULEON ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pascal BULEON, Directeur de l'unité USR 3486, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal BULEON, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis JACQUET, Maître de conférences et à Madame Annie LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC120033DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

## **DEC130070DR19**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR 6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

### **LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude ROZE, directeur adjoint, et à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC100051DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130560DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité UMR 6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BOUFFARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Amine CASSIMI, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130068DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





DEC130562DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité GDR 2808 intitulée Physique et applications de la matière sous irradiation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2808 intitulée "Physique et applications de la matière sous irradiation" dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité GDR 2808, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130069DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130568DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BUSSI, Directeur de l'unité UMR 6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel BUSSI, Directeur de l'unité UMR 6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BUSSI, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur et à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130073DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130569DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477 intitulée Géométrie stochastique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant la création de l'unité GDR 3477, intitulée « Géométrie stochastique» dont le directeur est Monsieur Pierre CALKA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CALKA, Directeur de l'unité GDR 3477, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup> à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130074DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130570DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864 intitulée Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2864, intitulée « Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte » dont le directeur est Monsieur Alexis COPPALLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

La décision n° DEC130075DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130571DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865 intitulée Structure de la turbulence et mélange, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2865, intitulée « Structure de la turbulence et mélange» dont la directrice est Madame Luminita DANAILA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 3**

La décision n° DEC130076DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130575DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard GRANCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130080DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130577DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6270, intitulée « Polymères, biopolymères, surfaces » dont le directeur est Monsieur Thierry JOUENNE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry JOUENNE, Directeur de l'unité UMR 6270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry JOUENNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LE CERF, Professeur et à Monsieur Laurent COQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130082DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130584DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984 intitulée Dynamique et Contrôle des ensembles complexes", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC10A013DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2984 intitulée "Dynamique et Contrôle des ensembles complexes" dont le Directeur est Monsieur Christophe LETELLIER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christophe LETELLIER, Directeur de l'unité GDR 2984, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

La décision n° DEC130088DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130588DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Nordina MIR, Directeur de l'unité UMR 6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Nordina MIR, Directeur de l'unité UMR 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nordina MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130091DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130590DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6294 intitulée «Laboratoire d'ondes et milieux complexes» dont le directeur est Monsieur Innocent MUTABAZI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Innocent MUTABAZI, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAREIGE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130093DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130591DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014 intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Biorganique, Réactivité et Analyse dont le directeur est Monsieur Xavier PANNECOUCKE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Directeur de l'unité UMR 6014, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier PANNECOUCKE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves RENARD, Professeur, à Monsieur Vincent LEVACHER, Directeur de recherche et à Madame Céline CADOT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130094DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130592DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à Madame Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130095DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130593DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis PELLOQUIN, Directeur de l'unité FR 3095 intitulée Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3095, intitulée «Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés », dont le directeur est Monsieur Denis PELLOQUIN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Denis PELLOQUIN, Directeur de l'unité FR 3095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis PELLOQUIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Professeur et à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130096DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON





DEC130573DR19

**Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice de l'unité UMR 6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thioorganique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6507, intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thioorganique », dont la directrice est Madame Annie-Claude GAUMONT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice de l'unité UMR 6507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie-Claude GAUMONT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile HÉLAINE, Assitant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130078DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130578DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR 6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, intitulée « Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Robert LAFITE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Robert LAFITE, Directeur de l'unité UMR 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DAUVIN, Professeur et à Monsieur Franck LELONG, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er à l'exclusion des opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert LAFITE, délégation de signature est donnée à Monsieur Franck LEVOY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er uniquement pour les opérations relevant du SOERE « trait de côte – aménagement littoraux » et du GIS « CLAREC MANCHE MER du NORD ».

## **Article 3**

La décision n° DEC130083DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



DEC130587DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Antoine MAIGNAN, Directeur de l'unité UMR 6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6508, intitulée « Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux », dont le directeur est Monsieur Antoine MAIGNAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Antoine MAIGNAN, Directeur de l'unité UMR 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine MAIGNAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Wilfrid PRELLIER, Directeur de recherche et à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130090DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON

DEC130592DR19

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à Madame Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC130095DR19 du 07 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 18 février 2013

Vincent GOUJON



**DEC130247DR20**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Monique CLATOT, responsable formation permanente, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional ou de Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale pour la circonscription Côte d'Azur**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

**DECIDE :**

**À compter du 01/01/2013**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional ou de Mme Brigitte PAPIN, secrétaire générale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Monique CLATOT, responsable et conseillère formation permanente, à l'effet de signer dans la limite des crédits disponibles sur le centre financier 2190 tous actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du centre financier 2190, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
- les convocations aux sessions de formation
- les indemnités d'enseignement

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 11/01/2013

Pierre DAUCHEZ

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



**DEC130357DAJ**

Décision portant délégation de signature (Délégation Normandie)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

**Vu** la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°020028DR19 du 15 février 2002 portant nomination de M. Jean-Marc Daniel aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°050454DR19 du 9 décembre 2005 portant nomination de M. Emmanuel Meterreau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision n°090014DR19 du 14 janvier 2009 portant nomination de Mme Aurélie Menard aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision n° 100237DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Sébastien Grésik, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail ;

**Vu** la décision n°100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

**Vu** la décision 130356DAJ portant fin de fonctions et nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Normandie ;

**Vu** l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation permanente est donnée à M. Vincent Goujon, délégué régional de la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

### **1.1 - Gestion des personnels**

- Les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition, à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les décisions relatives à l'engagement et à la gestion des boursiers « Direction générale de l'Armement » et « Agence nationale de recherche sur le sida ».

## **1.2 - Organisation et fonctionnement des services**

- Les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué(e) régional(e) et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

### **1.3 - Relations avec les partenaires**

- Les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;



- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

#### **1.4 - Les dons et legs**

- Les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### **1.5 - Déclarations diverses**

- Les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### **1.6 - Subventions**

- L'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;

- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

### **1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits**

- Les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

### **1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS**

- Les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

**Art. 2** – Délégation permanente est donnée à M. Vincent Goujon, délégué régional, à l'effet de signer au nom du président pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses comme en recettes, tous les actes et décisions concernant les opérations délocalisées suivantes :

- les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;
- les accidents du travail (y compris pour les agents de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS) ;
- les charges consécutives à la validation de services auprès de l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collectivités publiques et de leurs établissements, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension.

**Art. 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Goujon, délégué régional, délégation est donnée à M. Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, et à l'article 2, dans la limite de ses attributions.

**Art. 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à M. Emmanuel Meterreau, responsable du service des ressources humaines, et Mme Aurélie Menard, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président

du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Vincent Goujon, délégué régional, et Jean-Marc Daniel, adjoint au délégué régional, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2, dans la limite de leurs attributions respectives.

**Art. 6** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 18 février 2013.

Fait à Paris, le 14 février 2013

ALAIN FUCHS

**DEC123266DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis Reau, aux fonctions de Directeur de l'Institut de Chimie ;

**Vu** le projet d'avenant n°1 à la convention de création du LIA Matériaux Inorganiques Fonctionnels « MIF » entre l'université de Rennes 1, l'école nationale supérieure de chimie de Rennes, l'institut national des sciences appliquées de Rennes, la pontificia universidad catolica de Valparaiso, l'universidad de Chile, l'universidad de concepcion, l'universidad de Santiago de Chile, l'universidad catolica del norte, l'universidad catolica del maule, l'universidad nacional andres bello et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Régis Reau, Directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n°1 à la convention de création du LIA Matériaux Inorganiques Fonctionnels « MIF » entre l'université de Rennes 1, l'école nationale supérieure de chimie de Rennes, l'institut national des sciences appliquées de Rennes, la pontificia universidad catolica de Valparaiso, l'universidad de Chile, l'universidad de concepcion, l'universidad de Santiago de Chile, l'universidad catolica del norte, l'universidad catolica del maule, l'universidad nacional andres bello et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2013

Alain Fuchs

## **DEC130473DAJ**

Décision donnant délégation de signature (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 110650DAJ du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de Mme Claire Werlen aux fonctions de directrice adjointe administrative l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

**Vu** la décision n° 130471DAJ portant nomination de M. Jean-Yves Marzin aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Marzin, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, délégation est donnée à Mme Claire Werlen, directrice adjointe administrative de l'INSIS, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** – La présente décision, qui prend effet à compter du 18 février 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2013

Alain Fuchs

## **DEC130237DAJ**

Décision donnant délégation de signature (Institut Ecologie et environnement)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 122606DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de M. Mathias Guérin aux fonctions de directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et environnement,

**Vu** la décision n° 130233DAJDAJ portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'Institut Ecologie et environnement ;



## **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

### **A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE**

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

### **B) GESTION SCIENTIFIQUE**

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

**Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et environnement, délégation est donnée à M. Mathias Guérin, directeur adjoint administratif de l'Institut Ecologie et environnement, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3** - La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2013

Alain Fuchs

## **DEC112768DR01**

**Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8599 du CNRS dénommée « Centre d'Étude de la Langue et de la Littérature Françaises des XVIIe et XVIIIe siècles »**

### **Le président du CNRS**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR 8599 du CNRS dénommée « Centre d'Étude de la Langue et de la Littérature Françaises des XVIIe et XVIIIe siècles »

### **Décide**

#### **Article 1er : Création**

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 8599 du CNRS dénommée « Centre d'Étude de la Langue et de la Littérature Françaises des XVIIe et XVIIIe siècles ».

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint de l'unité ;
- 12 membres élus :
  - 11 pour le Collège des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des personnels non-permanents avec 3 sous-collèges :
    - Professeur des universités et directeur de recherche : 6 élus
    - Maître de conférences et chargé de recherche : 4 élus
    - Personnels non-permanents dont doctorants : 1 élu

- 1 pour le Collège des ITA /IATOS ;
- 6 membres nommés par le directeur de l'unité ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31/12/2013. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 7 décembre 2011

Pour le président du CNRS  
et par délégation,



Le Délégué Régional

DEC130246INP

**Décision portant création de l'unité de service et de recherche USR3573 intitulée « Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du directeur scientifique de l'institut de physique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Création**

Une unité de service et de recherche (USR) intitulée « Jeunes équipes de physique du Collège de France (Jeunes équipes IPCdF) » n°3573, est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Institut : Institut de Physique

Délégation : Paris A (DR01)

Sections d'évaluation : 4, 2, 5, 6

Sa mission et l'orientation générale de ses recherches sont d'être un incubateur de jeunes équipes de physique.

**Article 2 – Affectation des moyens**

Pendant la période mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le CNRS attribue des moyens à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

### **Article 3 – Nomination**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'au 30 juin 2013, M. Michel Brune, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'USR.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits. Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. Il doit donner son accord à toute affectation de moyens à des membres de l'unité par des tiers. Il est responsable du choix des chercheurs en formation.

### **Article 4 – Locaux**

Dans le cadre d'une convention passée entre le CNRS et le Collège de France, ce dernier met à la disposition de l'unité de service et de recherche des locaux dans l'immeuble sis 11 place Marcelin-Berthelot - 75231 PARIS cedex 05.

### **Article 5 – Hygiène et sécurité**

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

### **Article 6 – Conseil de laboratoire**

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 7 – Comité scientifique**

L'unité de service et de recherche est dotée d'un comité scientifique chargé, notamment, de présenter au responsable de l'unité toute recommandation utile sur l'orientation des activités.

### **Article 8 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs

**Laboratoire de Physique Théorique et Modèles Statistiques  
(LPTMS) UMR8626**

Bât. 100, Université Paris-Sud, F-91405 Orsay cedex  
Tél. + 33 (0)1 69 15 73 49 Fax + 33 (0)1 69 15 65 25

**Co-décision portant composition, compétence et fonctionnement du  
Conseil de laboratoire de l'unité mixte de recherche 8626**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision n° 121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;

Vu la décision n° 121626DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Madame Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 mai 2012 portant élection de Monsieur Jacques BITTOUN à la présidence de l'Université Paris-Sud, avec une prise de fonction au 29 mai 2012 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche 8626 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Vu la décision n° 122995INP du 20 décembre 2012 nommant Monsieur Emmanuel TRIZAC directeur de l'Unité Mixte de Recherche 8626 intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

Les parties décident :

### **Article 1 : Composition du conseil**

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'unité mixte de recherche 8626 comprend les 10 membres suivants :

- le directeur de l'unité ;
- 3 membres nommés ;
- 6 membres élus.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de l'unité seront affichés dans les locaux de l'unité.

Les électeurs sont répartis en deux collèges, celui des chercheurs et enseignants-chercheurs d'une part et celui des ingénieurs et techniciens d'autre part. Le collège chercheurs et enseignants-chercheurs comportera un sous collège, celui des doctorants et post doctorants.

Tout membre d'un conseil de laboratoire quittant définitivement l'unité où il exerçait ses fonctions cesse de faire partie de ce conseil et doit, selon qu'il en aura été membre élu ou nommé, y être remplacé par voie d'élection ou de nomination.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

### **Article 2 : Organisation des élections**

Sont électeurs et éligibles : Les membres permanents de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs, IT) et les membres non permanents présents dans l'unité depuis plus d'un an (doctorants, post-doctorants).

Modalités du scrutin : Suffrage direct et scrutin plurinominal à 2 tours.

Modalités de publicité des résultats : Affichage dans les locaux de l'unité.

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée. En particulier, le conseil se prononce sur la titularisation des personnels ingénieurs et techniciens de la recherche.

### **Article 4 : Fonctionnement**

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.



**Article 5 : Publication**

La présente co-décision sera affichée dans les locaux de l'unité mixte de recherche 8626 et publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 21/02/2013

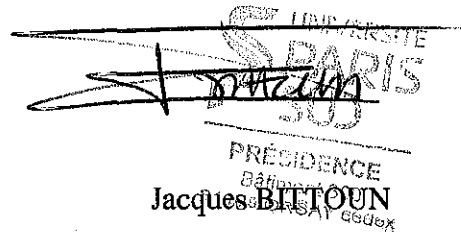
Pour le président du CNRS  
Et par délégation  
La déléguée régionale

Pour l'Université Paris-Sud

Le président



Véronique DEBISSCHOP



UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD  
PRÉSIDENCE  
Bâtiment 600  
91191 ORSAY Cedex  
Jacques BITTOUN

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3264  
Laboratoire des matériaux avancés**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° 10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité USR 3264 Laboratoire des matériaux avancés ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR 3264 Laboratoire des matériaux avancés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Article 2 : Composition**

L'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16 août 2012

Pour le président et par délégation,  
Bertrand Minault  
Délégué régional

**Portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) et de la décision n°10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

**Vu** la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 susvisée les dispositions relatives au GDR n°3002 intitulé « Recherche opérationnelle » sont supprimées.

**Article 2**

A l'article 2 de la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 susvisée les dispositions suivantes sont ajoutées :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions**

*Délégation Rhône Auvergne*

GDR n°3002, intitulé Recherche opérationnelle

Directeur : M. Alain Quilliot

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

**Article 4**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Le Président,  
Alain Fuchs

**Portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) et de la décision n°10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;

**Vu** la décision n° 10A013DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 10A014DSI en date du 26 mars 2010 susvisée, les dispositions relatives au GDR n°725 intitulé « Architecture Systèmes Réseaux » sont supprimées.

**Article 2**

A l'article 2 de la décision n° 10A013DSI en date du 26 mars 2010 susvisée, les dispositions suivantes sont ajoutées :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions**

*Délégation Languedoc-Roussillon*

GDR n°725, intitulé Architecture Systèmes Réseaux

Directeur : M. MARC DAUMAS, professeur

Section d'évaluation : 7

Durée : 4 ans

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Le Président,  
Alain Fuchs

## **DEC121156DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux, dont le directeur est Olivier Donard ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5254, intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)  
Le Président

Jean-Louis GOUT

## **DEC121185DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques, dont le directeur est Henri Cramail ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 13 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Institut Polytechnique Bordeaux  
Le Directeur Général

François Cansell

Pour l'Université Bordeaux 1  
Le Président

Dean Lewis



## **DEC121734DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire (SET).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire, dont le directeur est François Jaureguiberry ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5603, intitulée Société, environnement, territoire (SET).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 5 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> Juin 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

## **DEC121067DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMA).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5142, intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications, dont le directeur est Laurent Bordes ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMA).

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 14 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Jean-Louis Gout

## **DEC121155DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR 2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée dans le domaine du génie pétrolier (IPRA).**

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120245DAJ du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature à Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin;

**Vu** la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier, dont la directrice est Monique Madaune-Tort;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier, dont la directrice est Monique Madaune-Tort.

#### **Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

#### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 mars 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Florence Parnier

Pour l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)  
Le Président

Jean-Louis GOUT

## **DEC123175INSIS**

Décision modifiant la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création des fédérations de recherche.

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC123194DAJ du 21 décembre 2012 portant modification de la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3423 intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la fédération de recherche (FR) n°3423 est rattachée à la circonscription administrative « Centre Limousin Poitou Charentes ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain FUCHS

DEC122805INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) »

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°070030SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » ;

**Vu** la décision n°110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Olivier Tourny aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) » ;

**Vu** l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

**Vu** l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est prorogée, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée « Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ) ».

**Article 2 :**

M. Olivier Tourny, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs



DEC122836INSHS

**Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée « Asie orientale»**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°090070SHS du 26 novembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche n°3331 intitulée «Asie orientale» ;

**Vu** la décision n°120692INSHS du 5 mars 2012 portant nominations de M. Christophe Marquet, aux fonctions de directeur et de M. Sebastian Veg, aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale » ;

**Vu** l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est prorogée, du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n° 3331 intitulée « Asie orientale ».

**Article 2 :**

M. Christophe Marquet, directeur de l'unité susvisée, et M. Sébastien Veg, directeur adjoint sont maintenus dans leurs fonctions.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,  
Alain Fuchs

DEC122823INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » et nomination de la directrice.

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°070025SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » ;

**Vu** la décision n°090043SHS du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Jean Radvanyi aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » ;

**Vu** l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

**Vu** l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est prorogée, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2014, l'unité de service et de recherche n°3060 intitulée « Centre franco-russe de recherche en sciences humaines et sociales de Moscou » ;

**Article 2 :**

M. Jean Radvanyi, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 août 2012.

**Article 3 :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, Mme Amandine Regamey, maître de conférences, est nommée directrice de l'unité, en remplacement de M. Jean Radvanyi appelé à d'autres fonctions.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,  
Alain Fuchs

DEC122484INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée « Institut français du Proche-Orient (IFPO)»

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°070033SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée «Institut français du Proche-Orient (IFPO)» ;

**Vu** la décision n°090034SHS du 10 juillet 2009 portant nomination de M. François Burgat aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée «Institut français du Proche-Orient (IFPO)» ;

**Vu** l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

**Vu** l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est prorogée, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3135 intitulée «Institut français du Proche-Orient (IFPO)».

**Article 2 :**

M. François Burgat, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,  
Alain Fuchs

DEC122808INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » et nomination du directeur par intérim.

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°070029SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » ;

**Vu** la décision n° 090040SHS du 29 juillet 2009 portant nomination de Mme Nora Seni aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) » ;

**Vu** l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

**Vu** l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Est prorogée, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n°3131 intitulée « Institut français d'études anatoliennes (IFEA) ».

**Article 2 :**

Mme Nora Seni, directrice de l'unité susvisée, est maintenue dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 août 2012.

**Article 3 :**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 juillet 2013, M. Jean-François Pérouse, maître de conférences, est nommé directeur par intérim de l'unité, en remplacement de Mme Nora Seni appelée à d'autres fonctions.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,  
Alain Fuchs

DEC130388INS2I

**Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche UMR6074 intitulée « Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6074 intitulée « Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) » et nommant M. Jean-Marc Jezequel, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR6074 sont modifiées comme suit :

Les termes « Etablissement partenaire : SUPELEC » sont ajoutés.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



DEC123202DGDS

## Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de recherche suivantes :

Instituts de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU) et Institut écologie en environnement (INEE)

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7360

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux

Directeur : M. Fabien THOMAS, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 30, 18

Instituts de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) et Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

*Délégation Alsace*

UMR n°7357

Intitulé : Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie

Directeur : M. Michel DE MATHELIN, Professeur

Directeur-adjoint : M. Fabrice HEITZ, Professeur

Directeur-adjoint : M. Daniel MATHIOT, professeur

Directeur-adjoint : M. Robert MOSE, professeur

Directeur-adjoint : M. Thomas NOEL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le C NRS : UNIVERSITE D E STRASBOURG, ECOLE NATIONALE DU GENIE DE L' EAU ET D E L'ENVIRONNEMENT DE STRASBOURG, INSTITUT NATIONAL SCIENCES APPLIQUEES STRASBOURG

Etablissements partenaires : INRIA, TELECOM PARISTECH

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB) ; Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Sections : 6, 7, 8, 9, 10, 28, 30, 19

Art. 2.- Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS



**DEC122897DGDS**

**Décision portant création des équipes de recherche labellisées**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Est créée à compter du 01 janvier 2013 l'équipe de recherche labellisée suivante sous réserve de la conclusion de la convention correspondante :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

ERL n°3559

Intitulé : Du gène à la graine

Directeur : M. David BOUCHEZ, directeur de recherche

Partenaire : INRA

Section : 23

**Art. 2.** - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.



**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS



DEC122892DGDS

Décision portant renouvellement des instituts fédératifs de recherche du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique ou le comité d'évaluation lorsqu'ils existent ;

Vu l'avis du conseil scientifique d'institut concerné ;

Sur proposition du directeur d'institut concerné ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelé à compter du 01 janvier 2013 l'institut fédératif de recherche du CNRS suivant :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Alsace*

FRC n°1589

Intitulé : Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire

Directeur : M. Eric WESTHOF, Professeur

Directrice-adjointe : Mme Sylviane MULLER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 28, 22, 16

Art. 2. - Le mandat du directeur, de la directrice adjointe nommés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS



**DEC122890DGDS**

**Décision portant renouvellement des unités mixtes internationales**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Sur** proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

**Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)**

*Délégation Paris Michel-Ange*

UMI n°2615

Intitulé : Laboratoire J.-V. Poncelet

Directeur : M. Mikhail TSFASMAN, directeur de recherche

Partenaire : UNIV D'ETAT DE MOSCOU LOMONOSSOV

Instituts secondaires : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)  
Sections : 41, 7, 2

UMI n°2924

Intitulé : IMPA

Directeur : M. César CAMACHO, professeur

Partenaire : INSTITUT DE MATHEMATIQUES PURES APPL.

Section : 41

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

*Délégation Paris Michel-Ange*

UMI n°3189

Intitulé : Environnement, Santé, Sociétés

Directeur : M. Gilles BOETSCH, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yannick JAFFRE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Ogobara DOUMBO, professeur

Directeur-adjoint : M. Lamine GUEYE, praticien hospitalo-universitaire

Directrice-adjointe : Mme Nicole CHAPUIS LUCCIANI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Noël PODA, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP, UNIVERSITE DE BAMAKO, CNRST

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 31, 38

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Paris Michel-Ange*

UMI n°3254

Intitulé : Complex Assemblies of Soft Matter

Directeur : M. Lawrence A. HOUGH, directeur

Partenaires : RHODIA, UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Section : 11

**Art. 2.** - Le mandat des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS



DEC130185DGDS

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche  
(à composantes non exclusivement CNRS)**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** les conventions entre le CNRS et les partenaires concernés ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Sur** proposition du ou des directeurs des instituts concernés ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont créés, à compter du 01 janvier 2013, et sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Centre-Est*

GDR n°3583

Intitulé : Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température

Directeur : M. Patrice BERTHOD, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Christophe PIJOLAT, professeur

Partenaires : ARCELORMITTAL MAIZIERES RESEARCH SA, SAINT GOBAIN RECHERCHE, BACCARAT, VEOLIA ENVIRONNEMENT, CEA, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Section : 15

Durée : 4 ans

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

GDR n°3590

Intitulé : Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron

Directeur : M. Sylvain CRISTOL, professeur

Partenaires : CEA, EUROPEAN SYNCHROTRON RADIATION FACILITY, SYNCHROTRON SOLEIL, IFP ENERGIES NOUVELLES

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 14, 13, 15, 5

Durée : 4 ans

*Délégation Provence et Corse*

GDR n°3584

Intitulé : THERModynamique des MATériaux à Haute Température

Directeur : M. Jacques ROGEZ, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Olivier DEZELLUS, maître de conférences

Partenaires : UNIVERSITE DE SAVOIE, LAFARGE CENTRE DE RECHERCHE, CEA

Section : 15

Durée : 4 ans

*Délégation Rhône Auvergne*

GDR n°3585

Intitulé : Liquides Ioniques et PolymèreS

Directrice : Mme Jannick RUMEAU, maître de conférences

Directrice-adjointe : Mme Margarida COSTA GOMES, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS, UNIVERSITE DE SAVOIE, INRA, UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE, CEA, SOLVIONIC TOULOUSE

Sections : 11, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

GDR n°3581

Intitulé : Les multiples facettes des cils et flagelles

Directeur : M. Philippe BASTIN, directeur de recherche

Partenaires : CEA, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE PARIS-SUD, INSERM, INSTITUT PASTEUR, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, UNIVERSITE DE NICE, INSTITUT CURIE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, INSTITUT PAOLI ET CALMETTES, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE LYON 1, ENS LYON, UNIVERSITE DE POITIERS, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ENS PARIS, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE GRENOBLE 1

Section : 22

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)**

*Délégation Provence et Corse*

GDR n°3591

Intitulé : Taphonomie : Environnement et Archéologie

Directeur : M. Jean-Philippe BRUGAL, directeur de recherche

Partenaires : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIVERSITE TOULOUSE 2, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 3, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Section : 31

Durée : 4 ans



GDR n°3592

Intitulé : Obstétrique et paléo-obstétrique de la lignée humaine

Directeur : M. Francois MARCHAL, chargé de recherche

Partenaires : UNIVERSITE BORDEAUX 1, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, EFS, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Section : 31

Durée : 4 ans

**Art. 2.** - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2013, et sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes*

GDR n°3260

Intitulé : Anticorps et ciblage thérapeutique

Directeur : M. Hervé WATIER, professeur des universités - praticien hospitalier

Partenaires : INSERM, INSTITUT PASTEUR, INSTITUT CURIE, CENTRE RECH SERVICE DE SANTE DES ARMEES, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE DE LIMOGES, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE, UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS, UNIVERSITE DE STRASBOURG, CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD, B CELL DESIGN, CHELATEC, INST. RECH PIERRE FABRE, GLYCODE, IDD-BIOTECH, INNATE PHARMA, LFB BIOTECHNOLOGIES, MILLEGEN, TRANSGENE, VIVALIS, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE D'ANGERS, INRA, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, AFFILOGIC, ALGENICS, BIOCYTEX, INVIVOGEN, CISBIO BIOASSAYS, CLEAN CELLS, DENDRITICS, EFFIMUNE, IN CELL ART, LAB FRANCOIS. FRACTIONN ET BIOTECHNOLOGIES, PROTEODYNAMICS , PX THERAPEUTICS, SANOFI AVENTIS, INSTITUT DE RECHERCHES SERVIER, SIAMED'XPRESS, CHU NANTES, CHU D'ANGERS, HOPITAL DUPUYTREN - CHU LIMOGES, CHU TOURS, SYNTHELIS, INST FR CHEVAL ET EQUITATION, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, ARRONAX, INSTITUT PAOLI ET CALMETTES, CENTRE VAL D'AURELLE - PAUL LAMARQUE, DIFFUSION TECHNIQUE FRANCAISE, ATLAB PHARMA, OREGA BIOTECH, REPROPHARM, SURGIMAB, GEN-PROBE DIACLONE, CYTUNE PHARMA SAS, UNIVERSITE TOULOUSE 3, CEA

Sections : 28, 27

Durée : 4 ans

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°2905

Intitulé : Neurosciences de la mémoire

Directeur : M. Serge LAROCHE, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS, COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT PASTEUR, INSERM, INRA, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, ESPCI PARISTECH

Section : 26

Durée : 4 ans

*Délégation Languedoc-Roussillon*

GDR n°2915

Intitulé : Réplication des chromosomes eucaryotes et ses checkpoints

Directeur : M. Marcel MECHALI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Giuseppe BALDACCI, directeur de recherche

Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, ENS PARIS, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Section : 21

Durée : 4 ans

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

GDR n°2588

Intitulé : Microscopie fonctionnelle du vivant

Directeur : M. Laurent HELIOT, ingénieur de recherche

Partenaires : INRA, INSERM, INSTITUT CURIE, INSTITUT PASTEUR, ENS CACHAN, ECOLE CENTRALE MARSEILLE, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE BORDEAUX 1, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIVERSITE DE LYON 1, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, UNIVERSITE PARIS-SUD, ENS PARIS, ENS LYON, ESPCI PARISTECH, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE DE POITIERS, INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL, VETAGRO SUP, INRIA, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PARIS DESCARTES, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, CEA, UNIVERSITE D'ANGERS, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSA TOULOUSE, COLLEGE DE FRANCE, CENTRE ANTICANCEREUX L BERARD, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT, HOSPICES CIVILS

DE LYON, AGROPARISTECH SERVICE ETUDES, CPE LYON, ECOLE NAT SUP MECA ET  
MICROTECHNIQUES, UNIVERSITE TECH BELFORT-MONTBELIARD, INSTITUT PAOLI ET  
CALMETTES, INSTITUT PASTEUR LILLE, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIV BLAISE PASCAL  
CLERMONT-FERRAND II, UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT-FERRAND I

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut de physique (INP) ;

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 22, 4, 8, 11, 16, 23, 25, 28, 51, 54

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°3262

Intitulé : Terascale

Directeur : M. Dirk ZERWAS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Gilbert MOULTAKA, chargé de recherche

Partenaire : CEA

Section : 1

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)**

*Délégation Paris A*

GDR n°3267

Intitulé : L'Homme et sa diversité. Dynamiques évolutives des populations actuelles

Directrice : Mme Morgane GIBERT, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Fernando victor RAMIREZ ROZZI, directeur de recherche

Partenaires : IRD, UNIVERSITE TOULOUSE 3, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE,  
UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, EFS

Section : 31

Durée : 4 ans

*Délégation Paris B*

GDR n°3280

Intitulé : Tara Oceans

Directeur : M. Chris BOWLER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Colombar DE VARGAS, directeur de recherche

Partenaires : ENS PARIS, UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE PARIS 6, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSERM, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 23, 29

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

*Délégation Paris B*

GDR n°3279

Intitulé : Théâtre antique : textes, histoire et réception

Directrice : Mme Brigitte LE GUEN, professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE LYON 3, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE PARIS-SORBONNE - PARIS 4, UNIVERSITE PARIS 8, UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, ENS PARIS, UNIVERSITE TOULOUSE 2, UNIVERSITE RENNES 2, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, UNIVERSITE MONTPELLIER 3

Section : 32

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°3269

Intitulé : BIODIVERSITE et CHIMIODIVERSITE MARINES

Directeur : M. Ali AL-MOURABIT, directeur de recherche

Partenaires : IFREMER, IRD, UNIVERSITE TOULON, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE DE NICE, INSERM, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE, UNIVERSITE DE LA REUNION, ASS. RECH. ET VALORISATION MARINE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 16, 29

Durée : 2 ans

**Art. 3.** - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2013 pour la durée du groupement.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Le Président  
Alain FUCHS



DEC130184DGDS

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche  
(à composantes exclusivement CNRS)**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Sur** proposition du ou des directeurs des instituts concernés ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont créés, à compter du 01 janvier 2013, les groupements de recherche suivants :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Alpes*

GDR n°3570

Intitulé : Mécanique des matériaux et fluides biologiques

Directeur : M. Claude VERDIER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 9, 10, 28

Durée : 4 ans

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

GDR n°3587

Intitulé : Advanced Model Order Reduction in Engineering and Sciences

Directeur : M. Francisco CHINESTA, professeur

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 9, 1

Durée : 4 ans

*Délégation Paris A*

GDR n°3588

Intitulé : Mécanique et Physique des systèmes complexes

Directeur : M. Benoit ROMAN, chargé de recherche

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 9, 10, 5, 2

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)**

*Délégation Aquitaine*

GDR n°3471

Intitulé : Mathématiques appliquées aux espèces, tissus et cellules

Directeur : M. Olivier SAUT, chargé de recherche

Section : 41

Durée : 4 ans

*Délégation Centre-Limousin-Poitou-Charentes*

GDR n°3485

Intitulé : Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels

Directeur : M. Stéphane CORDIER, professeur

Sections : 41, 10

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut de physique (INP)**

*Délégation Côte d'Azur*

GDR n°3577

Intitulé : Atomes froids

Directeur : M. Robin KAISER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 2, 4, 8

Durée : 4 ans

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°3575

Intitulé : Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires: théorie, modélisation, simulation

Directeur : M. Olivier DULIEU, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 4, 13

Durée : 4 ans

*Délégation Provence et Corse*

GDR n°3576

Intitulé : Processus ULtimes en épitaxie de SEMiconducteurs

Directrice : Mme Isabelle BERBEZIER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 3, 8, 5

Durée : 4 ans

**Art. 2.** - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2013, les groupements de recherche suivants :

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)**

*Délégation Alpes*

GDR n°2340

Intitulé : Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale

Directeur : M. Jérôme GENSEL, professeur

Directrice-adjointe : Mme Anne RUAS, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 6, 39, 7, 31

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut de physique (INP)**

*Délégation Alpes*

GDR n°3219

Intitulé : Physique Mésoscopique des Ondes pour Imagerie en Milieux Complexes

Directeur : M. Sergueï SKIPETROV, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Josselin GARNIER, professeur

Directeur-adjoint : M. Ludovic MARGERIN, chargé de recherche

Sections : 5, 2, 41, 4, 3, 8, 9, 18

Durée : 4 ans



*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

GDR n°3276

Intitulé : Transport solide naturel

Directeur : M. Alexandre VALANCE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alain CRAVE, chargé de recherche

Sections : 5, 9, 10, 18, 19, 30

Durée : 4 ans

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

GDR n°3217

Intitulé : Graphène et nanotubes : sciences et applications

Directrice : Mme Annick LOISEAU, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Didier MAYOU, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 5, 3, 8, 11, 15

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)**

*Délégation Alpes*

GDR n°3274

Intitulé : Dynamique Quantique

Directeur : M. Alain JOYE, professeur

Sections : 41, 2

Durée : 4 ans

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

GDR n°2875

Intitulé : Topologie algébrique et applications

Directeur : M. Geoffrey POWELL, chargé de recherche

Section : 41

Durée : 4 ans

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°3275

Intitulé : Calcul

Directeur : M. Loïc GOUARIN, ingénieur de recherche

Sections : 41, 7

Durée : 4 ans

*Délégation Languedoc-Roussillon*

GDR n°3273

Intitulé : Mathématiques de l'Optimisation et Applications

Directeur : M. Didier AUSSEL, professeur

Section : 41

Durée : 4 ans

*Délégation Normandie*

GDR n°2286

Intitulé : Mathématiques de l'imagerie et de ses applications

Directeur : M. Mohamed-Jalal FADILI, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Section : 41

Durée : 4 ans

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Ile-de-France Sud*

GDR n°3271

Intitulé : Imageries in vivo

Directeur : M. Luc DARRASSE, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 28, 16

Durée : 4 ans

*Délégation Normandie*

GDR n°2864

Intitulé : Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte

Directeur : M. Alexis COPPALLE, professeur

Section : 10

Durée : 4 ans

GDR n°2865

Intitulé : Phénoménologie de la Turbulence

Directrice : Mme Luminita DANAILA, professeur

Sections : 10, 2

Durée : 4 ans

*Délégation Provence et Corse*

GDR n°2799

Intitulé : Micropesanteur fondamentale et appliquée

Directeur : M. Pierre HALDENWANG, Professeur

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 10, 5

Durée : 4 ans

**Art. 3.** - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints nommés aux articles 1 et 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la durée du groupement.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Le Président  
Alain FUCHS



**DEC122886DGDS**

**Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Sur** proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de recherche suivantes :

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7361

Intitulé : Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse

Directrice : Mme Cathie VIX, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Sections : 15, 11, 6, 14

**Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7362

Intitulé : Laboratoire Image, Ville, Environnement

Directeur : M. Dominique BADARIOTTI, professeur

Directeur-adjoint : M. Laurent SCHMITT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 39, 31

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7364

Intitulé : Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives

Directeur : M. Jean-Christophe CASSEL, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 26, 25

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7354

Intitulé : Droit, religion, entreprise et société

Directeur : M. Michel DENEKEN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 36

UMR n°7363

Intitulé : Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe

Directrice : Mme Helene MICHEL, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe HAMMANN, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 40, 36, 39

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7274

Intitulé : Laboratoire Réactions et Génie des Procédés

Directeur : M. Laurent FALK, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 10, 13

UMR n°7365

Intitulé : Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire

Directeur : M. Jean-Yves JOUZEAU, professeur des universités - praticien hospitalier

Directeur-adjoint : M. Bruno CHARPENTIER, professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Etablissement partenaire : CHU NANCY  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 28, 21, 16

**Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)**

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7358  
Intitulé : Centre de recherches pétrographiques et géochimiques  
Directeur : M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Section : 18

UMR n°7359  
Intitulé : GéoRessources  
Directeur : M. Jacques PIRONON, directeur de recherche  
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : CENTRE RECHERCHE SUR LA GEOLOGIE  
DES MATIERES PREMIERES MINERES ENERGETIQUES, UNIVERSITE DE LORRAINE  
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)  
Sections : 18, 30

**Art. 2.** - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de recherche suivantes :

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7006  
Intitulé : Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires  
Directeur : M. Paolo SAMORI, professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Instituts secondaires : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 12, 16, 4, 13

UMR n°7140  
Intitulé : Chimie de la Matière Complexe  
Directeur : M. MIR WAIS HOSSEINI, Professeur  
Directeur-adjoint : M. JEAN-MARC PLANEIX, professeur  
Directrice-adjointe : Mme Petra HELLWIG, professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Sections : 14, 15, 13

UMR n°7177  
Intitulé : Institut de Chimie de Strasbourg  
Directrice : Mme Chantal DANIEL, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Jean WEISS, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 14, 13, 12, 16

UMR n°7199

Intitulé : Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives  
Directeur : M. Jean-serge REMY, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 16, 12, 25

UMR n°7200

Intitulé : Laboratoire d'Innovation Thérapeutique  
Directeur : M. Marcel HIBERT, professeur  
Directeur-adjoint : M. Didier ROGNAN, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 16, 12, 28

UMR n°7509

Intitulé : Laboratoire de Chimie Moléculaire  
Directrice : Mme Françoise COLOBERT, Professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)  
Sections : 12, 11, 14, 16

UMR n°7515

Intitulé : Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé  
Directeur : M. Cuong PHAM-HUU, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Dominique BEGIN, chargé de recherche  
Directeur-adjoint : M. Guy SCHLATTER, professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)  
Sections : 14, 11, 12, 13, 15

UMR n°3208

Intitulé : Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes  
Directeur : M. Denis SPITZER, contrat personnel scientifique  
Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT FRANCO ALLEMAND DE RECHERCHES SAINT LOUIS, UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Section : 15

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7198

Intitulé : Institut Jean Lamour (Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasmas - Surfaces)  
Directeur : M. Eric GAFFET, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Pierre BRUNET, ingénieur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Gerard HENRION, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Michel VERGNAT, professeur  
Directrice-adjointe : Mme Sabine DENIS, professeur  
Etablissement partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Instituts secondaires : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)  
Sections : 15, 10, 8, 6, 5, 4

UMR n°7564

Intitulé : Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement  
Directeur : M. Alain WALCARIUS, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Mustapha ABDELMOULA, ingénieur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Christophe GANTZER, professeur  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Etablissement partenaire : EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES  
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)  
Sections : 13, 16

UMR n°7565  
Intitulé : Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes  
Directeur : M. Yves FORT, professeur  
Directeur-adjoint : M. Manuel RUIZ LOPEZ, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Institut secondaire : Institut de physique (INP)  
Sections : 13, 11, 12, 16

**Institut de rattachement : Institut de physique (INP)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7504  
Intitulé : Institut de physique et chimie des matériaux de Strasbourg  
Directeur : M. Stefan HAACKE, professeur  
Directeur-adjoint : M. Carlo MASSOBRIO, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)  
Sections : 3, 4, 5, 11, 15

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7036  
Intitulé : Cristallographie, résonance magnétique et modélisations  
Directeur : M. Dominik SCHANIEL, professeur  
Directeur-adjoint : M. Paul ALLE, ingénieur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE  
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)  
Sections : 5, 13

**Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7178  
Intitulé : Institut pluridisciplinaire Hubert Curien  
Directrice : Mme Christelle ROY, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Marc ROUSSEAU, maître de conférences  
Directrice-adjointe : Mme Odile PETIT, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Alain VAN DORSSELAER, directeur de recherche  
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut d'écologie et environnement (INEE) ;  
Institut des sciences biologiques (INSB)



Sections : 1, 13, 24, 16, 30, 26, 29

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7156

Intitulé : Génétique moléculaire, génomique et microbiologie

Directeur : M. Ivan TARASSOV, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe BERTIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 21, 29

UMR n°7213

Intitulé : Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie

Directeur : M. Yves MELY, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16

UMR n°7242

Intitulé : Biotechnologie et signalisation cellulaire

Directeur : M. Jean-luc GALZI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bruno CHATTON, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 20, 16, 24

UMR n°7104

Intitulé : Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire

Directrice : Mme Brigitte KIEFFER, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 22, 20, 21, 24, 25

**Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7522

Intitulé : Bureau d'économie théorique et appliquée

Directeur : M. Bertrand KOEBEL, professeur

Directeur-adjoint : M. Julien PENIN, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Bruno JEANDIDIER, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 37

UMR n°7044

Intitulé : Archéologie et Histoire Ancienne : Méditerranée et Europe

Directeur : M. Frédéric COLIN, professeur

Directrice-adjointe : Mme Anne JACQUEMIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Stavros LAZARIS, chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE, UNIVERSITE DE STRASBOURG  
Etablissement partenaire : INRAP  
Sections : 32, 31

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7117

Intitulé : Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré

Directeur : M. Roger POUIVET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 35, 41

UMR n°7118

Intitulé : Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française

Directrice : Mme Eva BUCHI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. ALAIN POLGUERE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Section : 34

*Délégation Provence et Corse*

UMR n°6240

Intitulé : Lieux, Identités, eSpaces, Activités

Directrice : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, professeur

Directeur-adjoint : M. Bruno GARNIER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASCAL PAOLI

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 39

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)**

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7039

Intitulé : Centre de recherche en automatique de Nancy

Directeur : M. Didier WOLF, professeur

Directeur-adjoint : M. Jamal DAAFOUZ, professeur

Directeur-adjoint : M. Thierry DIVOUX, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Etablissements partenaires : CHU NANCY, CENTRE ALEXIS VAUTRIN

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 7, 28

UMR n°7503

Intitulé : Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

Directeur : M. Jean-Yves MARION, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, UNIVERSITE DE LORRAINE

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ; Institut national

des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)  
Sections : 6, 7, 34

**Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7563

Intitulé : Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

Directeur : M. Fabrice LEMOINE, professeur

Directeur-adjoint : M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 10, 9

UMR n°7239

Intitulé : Laboratoire d'Etude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux

Directeur : M. Mikhail LEBEDKIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Albert TIDU, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ARTS ET METIERS PARISTECH - CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DE METZ , ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS METZ, UNIVERSITE DE LORRAINE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 9, 15

*Délégation Provence et Corse*

UMR n°6134

Intitulé : Sciences Pour l'Environnement

Directeur : M. Paul BISGAMBIGLIA, professeur

Directeur-adjoint : M. Félix TOMI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CORSE PASCAL PAOLI

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 10, 9, 7, 16, 29

**Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7501

Intitulé : Institut de recherche mathématique avancée

Directeur : M. Thomas DELZANT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 41

*Délégation Centre-Est*

UMR n°7502

Intitulé : Institut Elie Cartan de Lorraine

Directeur : M. Marius TUCSNAK, Professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis TU, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE LORRAINE

Etablissement partenaire : INRIA

Section : 41

**Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)**

*Délégation Alsace*

UMR n°7516

Intitulé : Institut de Physique du Globe de Strasbourg

Directeur : M. Ulrich ACHAUER, physicien

Directrice-adjointe : Mme Laurence JOUNIAUX, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 18

UMR n°7517

Intitulé : Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg

Directeur : M. François CHABAUX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Etablissement partenaire : ECOLE NAT GENIE EAU ENVIRONN STRASBOURG

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 30

UMR n°7550

Intitulé : Observatoire astronomique de Strasbourg

Directeur : M. Hervé WOZNIAK, astronome

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Sections : 17, 7

**Art. 3.-** Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

**Art. 4.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président  
Alain FUCHS

DEC130249 DR13

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Plateforme Imagerie du Petit Animal de Montpellier (IPAM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme d'Imagerie du Petit Animal de Montpellier (IPAM) de l'UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**Annexe DEC130249 DR13 Plateforme IPAM**  
**UMS3426**

**Plateau IPAM-IRCM (Bioluminescence, Scintigraphie et Scanner)**

	Prix HT - Public	Prix HT – Privé
Bioluminescence	34 €	92 €
SPECT/CT	118 €	330 €
Analyse	18 €	30 €
Développement SPECT/CT	42 €	107 €
Radiomarquage	39 €	61 €

Consommables :

	Prix HT Public & Privé
D-luciférine	1,23 €
Iode 125	19,61 €
Iode 131	65,26 €
Thallium-201	54,67 €

**Plateau IPAM-IGF (Fluorescence Haute Résolution)**

	Prix HT - Public	Prix HT – Privé
In vivo discovery	40 €	80 €
In vivo M2Bio	26 €	58 €
2photon in vivo	75 €	195 €
Histo 3D	30 €	61 €
Outils optogénétiques	32 €	74 €
Analyse	16 €	32 €

**ANNEXE**

**Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier**

**Tarification HT**

1) Tarification des Prestations de service :

	Publics	Privés
Traitement échantillon + inclusion (le bloc)	2,85 €	8,55 €
Réalisation de lames blanches (la lame)	2,30 €	6,90 €
Coupes + Colorations classiques ( HE, HES, SOFG) (la lame)	3,40 €	10,20 €
Coupes + Colorations spéciales (la lame)	4,90 €	14,70 €
Colorations classiques (la lame)	1,10 €	3,30 €
Colorations spéciales (la lame)	2,80 €	8,40 €
Immunomarquages validées (la lame)	16,50 €	49,50 €
Conception à façon de bloc TMA	250,00 €	750,00 €
Lame blanche à partir de bloc de TMA du plateau	35,00 €	105,00 €
Expertise anatomopathologique	50,00 €	150,00 €
Conception d'une lame blanche à partir d'un des 36 blocs de souris	8,00 €	24,00 €
Forfait 30 Blocs+ 25 colorations de lames	173,00 €	519,00 €

	Publics	Privés
Cryoprotection-Congélation/Préparation tissus- au bloc	1,25 €	3,75 €
Coupe au Cryostat à l'heure	11,35 €	34,00 €
Forfait 10 heures coupe au cryostat	113,40 €	340,20 €
Fixation par perfusion pour 1 animal	25,00 €	75,00 €
Dissection + Post fixation	8,50 €	25,50 €
Mise au point d'immunomarquage	285,00 €	855,00 €
Coupe au vibratome à l'heure	35,00 €	105,00 €

2) Tarification pour la mise à disposition de postes de travail :

	Publics	Privés
Poste d'inclusion pour cryostat et vibratome- forfait 5 spécimens	4,90 €	14,70 €
Poste de préparation pour la MET- forfait 3 spécimens	22,05 €	66,15 €
Poste de coloration – forfait 5 lames	3,45 €	10,25 €
Poste d'immunomarquages - forfait 5 lames	26,80 €	80,40 €
Anticorps pour immunomarquages - aliquot 20µl	10,50 €	31,45 €

3) Tarification pour l'utilisation d'appareil (à l'heure) :

	Publics	Privés
Vibratome	13,60 €	40,80 €
Cryostat	9,10 €	27,30 €
Ultra-microtome	17,00 €	51,00 €
Microtome	13,60 €	40,80 €
Histos 5	4,30 €	12,90 €

4) Forfait 10 heures pour l'utilisation de l'ensemble des appareils du RHEM :

	Publics	Privés
Forfait 10 heures - Utilisation des appareils du RHEM	170,00 €	510,00 €

5) Forfait formation :

	Publics	Privés
Formation par personne et par ½ journée :	126,00 €	378,00 €



**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier (RHEM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le Réseau d'Histologie Expérimentale de Montpellier (RHEM) de l'UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 février 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 février 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

PRIX HEURE (HT)

	FR3450	EPST	PRIVE
<b>FLIM</b>	22,50 €	37,00 €	180,00 €
<b>SPINNING DISK</b>	18,75 €	30,00 €	150,00 €
<b>CONFOCAL SP2</b>	18,75 €	30,00 €	150,00 €
<b>CONFOCAL AOBIS</b>	18,75 €	30,00 €	150,00 €
<b>MICRODISSECTION LASER</b>	15,75 €	30,00 €	150,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv1</b>	8,25 €	14,00 €	70,00 €
<b>CHAMP LARGE Inv2</b>	8,25 €	14,00 €	70,00 €
<b>CRYOSTAT</b>	3,75 €	7,00 €	35,00 €
<b>ULTRACUT</b>	3,75 €	7,00 €	35,00 €
<b>VIBRATOME</b>	1,50 €	3,00 €	15,00 €
<b>HEURE INGENIEUR</b>	- €	- €	60,00 €

27/03/2012

## **DEC123187DR14**

### **Décision relative au tarif des prestations d'imagerie de la Fédération de Recherche n° 3450 Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB)**

#### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

**Vu** la décision n° DEC111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations d'imagerie réalisées par la FR n° 3450 pour les unités constituantes de cette fédération sont fixées selon le barème joint en annexe. Les tarifs pour les EPST et le privé restent inchangés.

##### **Article 2**

Cette décision remplace et annule les décisions tarifaires des 17/09/2009 et 06/04/2012.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le Délégué Régional,

M. Patrick Mounaud

DEC130556DR16

**Décision relative au tarif de la location de l'auditorium du Campus Gérard Mégie par la DR16, délégation Paris Michel-Ange**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°040098DAJ en date du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles Sentise aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 100029DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs de location de l'auditorium « Marie Curie » sur le Campus Gérard Mégie par la DR16, intitulée délégation Paris Michel-Ange sont fixés selon le barème détaillé dans le tableau ci-après.

**Article 2 :**

Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Tableau des tarifs :

	<b>Unités CNRS en € HT</b>	<b>Extérieurs en € TTC</b>
Tarif 1/2 journée	400	956,80
Tarif 1 journée	800	1 913,60

Le taux de la TVA applicable est celui en vigueur à la date de la location.

La location de l'auditorium comprend la mise à disposition d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur, de micros et la sonorisation.

Fait à Paris, le 14 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Gilles Sentise

**DEC100042DR01**

**LE PRESIDENT  
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Vu le décret n° 82.993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 82.447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique,

Vu la circulaire FP n° 1487 du 18 novembre 1982 portant sur l'application du décret n° 82.447 du 28 mai 1982,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

Vu la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au Centre national de la recherche scientifique, et notamment son article 24,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 18 novembre 2008,

Vu les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 des 18 novembre 2008 et 13 janvier 2009,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Au titre de l'année 2011, les organisations syndicales les plus représentatives à la délégation régionale Ile de France Paris A du Centre national de la recherche scientifique sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels CHERCHEURS :**

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),

- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD-Recherche EPST.
- syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sup'Recherche-UNSA),

**Pour les personnels INGENIEURS, TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS**

- syndicat général de l'éducation nationale – section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissement d'enseignements supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-UNSA-RECHERCHE),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD - Recherche – EPST.

**Pour les personnels TECHNICIENS DE PHYSIQUE NUCLEAIRE**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**ARTICLE 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**2-8 JUIN 2011**

Pour le Président et par délégation, le  
Délégué régional de la circonscription  
Ile de France Paris A,

  
Alain MANGEOL



DEC123276DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8598 du CNRS dénommée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR 8598 dénommée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) »

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche n°8598 dénommée « Groupe d'étude des méthodes de l'analyse sociologique de la Sorbonne (GEMASS) »

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 6 membres élus :
  - 4 pour le collège des chercheurs, et enseignants chercheurs avec 2 sous – collèges :
    - . Chercheurs : 2 élus ;
    - . Enseignants-chercheurs : 1 élu
    - . Doctorant : 1 élu.
  - 2 pour le collège des personnels techniques et administratifs.
- 1 membre nommé par le directeur de l'unité.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire le 31 décembre 2013.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine le

Pour le président du CNRS  
et par délégation,

Le délégué régional  
Alain MANGEOL

# DEC130399DR01

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » (IIAC)

## Le président du CNRS

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMR 8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain » ;

**Vu** la décision n° DEC122480DR01 du 18 septembre 2012 portant création du conseil de laboratoire ;

## Décide

### Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche 8177 du CNRS dénommée « Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain ».

### Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
  - 9 élus pour le Collège des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des doctorants avec 2 sous-collèges :
    - chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
    - doctorants : 1 élu
  - 1 élu pour le Collège des personnels administratifs et techniques
- 8 membres nommés par le directeur de l'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin le 31/12/2013. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 6 février 2013

Pour le président du CNRS  
et par délégation,



Le Délégué Régional

DEC130652DR03 [MOY300]

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie (PCC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 donnant délégation de signature à M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est ;

**Vu** la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°168,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR168.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ; Maxime DAHAN
- le directeur adjoint ; Axel BUGUIN
- 8 membres élus : Isabelle BONNET, Giovanni CAPELLO, Daniel LEVY, François QUEMENEUR, Hannah YEVICK, Edouard HANNEZO, Giulianna CARZEDDA, Jérôme CHAMPS ;
- 3 membres nommés : Karen BREMOND, Emmanuel FARGE, Pascal MARTIN.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Brice KERBER

DEC122282INSHS

**Décision portant Cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée : « Centre d'économie de Paris Nord-CEPN »-Monsieur David FLACHER directeur par intérim et de Monsieur Luc MARCO directeur adjoint par intérim.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°7234 intitulée Centre d'Economie de Paris-Nord-CEPN et nommant M Damien BESANCENOT, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Damien BESANCENOT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 12 juillet 2012.

II. A compter de cette même date, M. David FLACHER Maître de conférences à l'Université de Paris 13, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

I est mis fin aux fonctions de M Bruno JETIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 12 juillet 2012.

II A compter de cette même date, M. Luc MARCO, Professeur à l'Université de Paris 13, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**Décision portant nomination de M. Guilhem DEZANNEAU aux fonctions de directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8580 intitulée Structures, propriétés, modélisation des solides**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8580 intitulée « Structures, propriétés et modélisation des solides » et nommant M. Jean-Michel KIAT directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Guilhem Dezanneau, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

11/02/2013  


Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90



DEC130397DR06

**Décision désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

**Vu** la décision n° 206/83 du 1er septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre Est ;

**Vu** la décision DEC130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011 ;

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2013, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 au niveau de la délégation régionale Centre Est sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

**Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,

- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 6 février 2013

Le délégué régional

Philippe PIÉRI

**DEC123078INEE**

Décision portant nomination de Mme Sophie MONTUIRE et M. Pierre CAMBERLIN aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche 6282 intitulée *Biogéosciences*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6282 intitulée *Biogéosciences* et nommant M. Pascal NEIGE directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sophie MONTUIRE, directeur d'études à l'EPHE, et M. Pierre CAMBERLIN, professeur à l'Université de Bourgogne, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée du 1<sup>er</sup> mai 2012 jusqu'au 30 avril 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC130630DR07

**Décision portant modification du conseil de service de la délégation régionale Rhône Auvergne**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° 121626DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne,

**Vu** la décision n° DEC122832DR07 du 25 octobre 2012 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Rhône Auvergne,

**DECIDE :**

**Article 1er**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Mme Christelle MONTCHAL (SFC) remplace M. Grégory HAKON (SSI), ayant quitté les services de la délégation, en tant que membre élu conseil de service de la délégation Rhône Auvergne.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 7 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim  
Amandine Lhéritier-Chabran

**DEC130691dr08**

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO) ;

**Vu** la décision n°DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO),

**Vu** la décision n° DEC121499dr08 du 23 avril 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO);

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), est composé comme suit :

Membres de droit :

- Mme Raphaëlle BELLANDO, Directrice
- M. Mouez FODHA, Directeur-adjoint

Membres élus :

- M. Rémi BAZILLIER
- M. Florent BRESSON
- M. Cem ERTUR
- M Sébastien GALANTI
- M. Grégory LEVIEUGE
- M. Yannick LUCOTTE
- M. Arslan Tariq RANA
- Mme Renée-Hélène SALIEGE

Membres nommés :

- M. Alexis DIRER
- M. Christophe HURLIN
- M. Patrick VILLIEU

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

**DEC130645dr08**

**Décision portant modification de la liste des membres du Conseil de service de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n° DEC060087DR08 du 23 août 2006 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800) ;

**Vu** la décision n° DEC090132DR08 du 03 septembre 2009 modifiée portant composition du conseil de service au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (MOY800) ;

**DECIDE :**

**Article 1er :**

Mme Isabelle PRUD'HOMME est nommée membre du Conseil de service à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 en remplacement de Mme Rose-Marie CIROTTEAU.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 19 février 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

## **DEC122831DR10**

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale de la formation permanente

### **La Déléguée régionale,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Madame Gaëlle BUJAN, Déléguée régionale pour la circonscription Alsace,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alsace, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNTRS-CGT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- UNSA Recherche : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants,



**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2012.

La Délégué régionale

Gaëlle BUJAN

DEC130389DR13

**Décision modifiant la décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier,

**Vu** la décision n°DEC110741DR13 du 14 mars 2011 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

La décision n°110741DR13 du 14 mars 2011 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Juge est nommé en remplacement de Mme Boulisfane, Mme Geydon est nommée en remplacement de M. Langlois, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 5 février 2013

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale  
Ghislaine Gibello

## DEC130386INC

Décision modifiant la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment son article 1<sup>er</sup> (UMR n°7315) ;

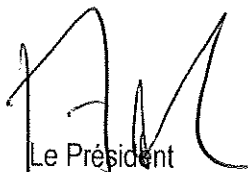
**Vu** la décision n° 123194DAJ du 21 décembre 2012 portant modification de la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'unité mixte de recherche (UMR) n°7315 est rattachée à la circonscription administrative « Centre Limousin Poitou-Charentes ».

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* CNRS.

Fait à Paris, le **19 FEV. 2013**

  
Le Président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC130288DR15**

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5107 intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications (CELIA).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC121052DAJ du 23 mars 2012 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

**Vu** la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5107, intitulée Centre des Lasers Intenses et Applications, dont le directeur est Philippe Balcou ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5107.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans<sup>1</sup>.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

---

<sup>1</sup> Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 janvier 2013

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Christophe Giraud

## **DEC123174INSIS**

Décision modifiant la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisée.

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC123194DAJ du 21 décembre 2012 portant modification de la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7252 intitulée XLIM ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'unité mixte de recherche (UMR) n°7252 est rattachée à la circonscription administrative « Centre Limousin Poitou Charentes ».

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président  
Alain FUCHS

DEC130465SGCN

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et d'une commission interdisciplinaire du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DECIDE

### Article 1er

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections et la commission interdisciplinaire du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 09** : « Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique »  
1 siège - Collège électoral A2

**Section 27** : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »  
1 siège - Collège électoral B1



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

**Section 29 :** « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »

1 siège - Collège électoral A2

**Section 34 :** « Sciences du langage »

1 siège - Collège électoral C

**Commission interdisciplinaire 54 :** « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »

1 siège - Collège électoral A1

## Article 2

Pour le remplacement des membres élus de commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.

## Article 3

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages maximum), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **15 avril 2013 à 18h00**.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 12 février 2012

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

  
Michèle Saumon





## CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEC N°130343SGCN

### **Décision relative à la nomination des experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ouverts au titre de l'année 2013**

#### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu le décret no 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1re classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté 9 novembre 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2e classe du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu l'avis du conseil scientifique du 21 janvier 2013.

#### **DECIDE**

Article 1er : Sont nommés experts des jurys d'admissibilité des concours de recrutement de chercheurs ci-dessous désignés, ouverts au titre de l'année 2013, les personnes dont les noms suivent :

<b>Prénom Nom</b>	<b>Section</b>	<b>Grade N° Concours</b>
Karine LE HUR	Section 2	Concours DR2 03/01
Claire GARDENT	Section 34	Concours CR2 07/07
Catherine COMBELLAS	Section 13	Concours CR2 14/03
Martine REGERT	Section 31	Concours CR2 18/05
Philippe DILLMANN	Section 32	Concours CR2 18/05
Mathias PAULIN	Section 7	Concours CR2 35/04

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Alain FUCHS

Décision relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, l'article L321-2 du code la recherche ;

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 11 & 14 ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique, notamment son article 2.3.

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Sont nommés membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires :

- Section 1 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos, Monsieur Michel GUIDAL et Monsieur Jean-Pierre LEES ;
- Section 2 - Théories physiques : méthodes, modèles et applications, Madame Karine LE HUR et Monsieur Simone SPEZIALE ;
- Section 3 - Matière condensée : structures et propriétés électroniques, Monsieur Michel HEHN et Monsieur Patrice ROCHE ;



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

- Section 4 - Atomes et molécules, optique et lasers, plasmas chauds, Monsieur Serge HUANT et Madame Sylvie JACQUEMOT ;
- Section 5 - Matière condensée : organisation et dynamique, Monsieur Jean-Marc DI MEGLIO et Monsieur Pierre LEVITZ ;
- Section 6 - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations, Madame Leila Bahia AMGOUD et Monsieur Frédéric MAGNIEZ ;
- Section 7 - Sciences de l'information : traitements, systèmes intégrés matériel-logiciel, robots, commandes, images, contenus, interactions, signaux et langues, Monsieur Jamal DAAFOUZ et Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE ;
- Section 8 - Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, Monsieur Gilles DAMBRINE et Monsieur Yves MARECHAL ;
- Section 9 - Ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique, acoustique, Monsieur Olivier CASTELNAU et Madame Helen REVERON CABOTTE ;
- Section 10 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation, Madame Pascale DOMINGO et Monsieur Khaled HASSOUNI ;
- Section 11 - Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions, Madame Jannick DUCHET-RUMEAU et Madame Laurence RAMOS ;
- Section 12 - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés, Madame Angela MARINETTI et Monsieur Christophe MEYER ;
- Section 13 - Chimie physique, théorique et analytique, Monsieur Jean AUPIAIS et Monsieur Dario BASSANI ;
- Section 14 - Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés, Monsieur Azzedine BOUSSEKSOU et Monsieur Christophe DARCEL ;
- Section 15 - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés, Madame Isabelle BRAEMS-ABBASPOUR et Monsieur Philippe THOMAS ;
- Section 16 - Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique, Monsieur Jean-François RIOU et Monsieur Alain WAGNER ;
- Section 17 - Système solaire et univers lointain, Madame Pascale JABLONKA et Monsieur David MOUILLET ;
- Section 18 - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles, Madame Anne DAVAILLE et Monsieur Pierre ROCHETTE ;
- Section 19 - Système Terre : enveloppes superficielles, Monsieur Gerhard KRINNER et Monsieur Claude ROY ;
- Section 20 - Biologie moléculaire et structurale, biochimie, Monsieur Bruno ROBERT et Madame Catherine ROYER ;
- Section 21 - Organisation, expression, évolution des génomes. Bioinformatique et biologie des systèmes, Madame Valérie BORDE et Monsieur Olivier JEAN-JEAN ;

- Section 22 - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction, Monsieur Paul MANGEAT et Monsieur Daniel VAIMAN ;
- Section 23 - Biologie végétale intégrative, Madame Claire LURIN et Madame Annie MARION-POLL ;
- Section 24 - Physiologie, vieillissement, tumorigenèse, Madame Urszula HIBNER et Monsieur François VALLETTE ;
- Section 25 - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie, Monsieur Christian GIAUME et Madame Stefania MACCARI ;
- Section 26 - Cerveau, cognition et comportement, Madame Cheryl FRENCK-MESTRE et Monsieur Pascal MAMASSIAN ;
- Section 27 - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation, Monsieur Olivier NEYROLLES et Madame Florence NIEDERGANG ;
- Section 28 - Pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, Monsieur Pierre GILLET et Madame Catherine HEURTEAUX ;
- Section 29 - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés, Monsieur Thierry HEULIN et Monsieur Frédéric THOMAS ;
- Section 30 - Surface continentale et interfaces, Monsieur Philippe ACKERER et Madame Françoise BINET ;
- Section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions, Madame Véronique DARRAS et Monsieur Nicolas TEYSSANDIER ;
- Section 32 - Mondes anciens et médiévaux, Madame Claude POUZADOUX et Madame Haris PROCOPIOU ;
- Section 33 - Mondes modernes et contemporains, Monsieur Guillaume CARRE et Madame Anne LAFONT ;
- Section 34 - Sciences du langage, Madame Georgette DAL et Monsieur Jean-Luc SCHWARTZ ;
- Section 35 - Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art, Monsieur Marwan RASHED et Madame Stéphanie RUPHY ;
- Section 36 - Sociologie et sciences du droit, Madame Sonia DESMOULIN-CANSELIER et Monsieur Michel DUBOIS ;
- Section 37 - Economie et gestion, Monsieur Thibault GAJDOS et Madame Valérie MIGNON ;
- Section 38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines, Monsieur Michel BOIVIN et Monsieur Baptiste BUOB ;
- Section 39 - Espaces, territoires et sociétés, Monsieur Michel BUSSI et Monsieur Stéphane GHIOTTI ;
- Section 40 - Politique, pouvoir, organisation, Madame Elodie BETHOUX et Monsieur Gilles GUIHEUX ;
- Section 41 - Mathématiques et interactions des mathématiques, Monsieur Antoine DUCROS et Monsieur Yannick PRIVAT ;
- Commission interdisciplinaire : 50 - Gestion de la recherche, Madame Lise DUMASY et Monsieur Thierry LANGIN ;

- Commission interdisciplinaire : 51 - Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques, Monsieur Daniel KAHN et Monsieur Luis Manuel LOPES NEVES DE ALMEIDA ;
- Commission interdisciplinaire : 52 - Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel, Madame Fabienne AUJARD et Monsieur Didier GALOP ;
- Commission interdisciplinaire : 54 - Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant, Madame Anne CHARRIER et Monsieur Pascal LAUGIER.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 FEV. 2013



Alain FUGHS

## DEC130503SGCN

*Décision autorisant le recours à des moyens d'audioconférence pour le déroulement des instances d'équivalence pour l'année 2013.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment ses articles 17, 19, 40 et 41 ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique, et notamment son article 4.

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 01 août 2012, portant création de commissions interdisciplinaires aux Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 121866SGCN du 26 juin 2012 relative au règlement intérieur des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, et notamment son article 5.3.1 ;

Vu, la décision n° 122507DAJ du 12 octobre 2012 portant nomination de Mme SAUMON (Michèle) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DECIDE

### Article 1er

En application de l'article 5.3.1 de la décision susvisée du 26 juin 2012, le recours à des moyens d'audioconférence est autorisé pour l'organisation des instances d'équivalence siégeant en vue d'autoriser à concourir des candidats aux concours de recrutement de chercheurs au CNRS pour l'année 2013.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

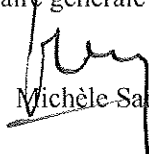
01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national



Michèle Salmon

**DEC122633DR18**

**fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

**Vu** la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

**Vu** le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

**Vu** la décision n°111984DAJ du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Nord Pas de Calais et Picardie, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire –1 représentant suppléant
- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- UNSA Recherche : 2 représentants titulaires –2 représentants suppléants



**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à, Lille le 09 novembre 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FP', written over a horizontal line.

La déléguée régionale

Françoise PAILLOUS

DEC123230DSFIM

Décision acceptant la libéralité consentie par M Claude LE GUYADER

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le testament en date du 20 février 2010 de Monsieur Claude LE GUYADER aux termes duquel ce dernier a institué comme légataire universel le CNRS, avec le souhait que ce legs soit affecté à la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 19 juin 2010;


DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Monsieur LE GUYADER.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

09 JAN. 2013

  
Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## **DEC130279DRH**

Décision portant ouverture des examens professionnels de sélection pour l'accès aux grades de techniciens de la recherche de classe supérieure et de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle.

### **Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique**

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment les articles 115 et 116,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 24 août 2004 modifié par l'arrêté du 11 janvier 2013 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Des examens professionnels de sélection sont ouverts au CNRS pour pourvoir, au titre de l'année 2013 :

**117** emplois de techniciens de la recherche de classe supérieure.

**41** emplois de techniciens de la recherche de classe exceptionnelle.

**Article 2 :** A partir du 5 février 2013, une procédure d'inscription en ligne aux examens professionnels de sélection sera à la disposition des

candidats à l'adresse Internet suivante :  
<http://www.dgdr.cnrs.fr>.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée **au**

**1<sup>er</sup> mars 2013 avant minuit.**

**Article 3 :** Les épreuves orales de sélection se dérouleront à compter du 3  
Avril 2013. Les candidats seront convoqués individuellement.

**Article 4 :** Cette décision annule et remplace la décision DEC121811DRH du 25  
juin 2012

**Article 5 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2013

Alain FUCHS

## DEC130276DRH

### Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS

#### Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu la décision n° DEC121878DRH du 25 juin 2012,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de la décision n° DEC121878DRH du 25 juin 2012 est modifié et complété comme suit :

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure	<b>5,30%</b>	<b>41</b>
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	<b>9,10%</b>	<b>74</b>
Techniciens de classe supérieure (sélection professionnelle)	Techniciens de classe normale	<b>8,15%</b>	<b>117</b>
Techniciens de classe supérieure (au choix)	Technicien de classe normale	<b>15,14%</b>	<b>152</b>

**Article 2 :** Cette décision annule et remplace la décision n°DEC123268DRH du 26 décembre 2012

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2013

Alain FUCHS

## **DEC130173DRH**

attribuant les décharges de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS au titre de l'année 2013

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

**Vu** la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

**Vu** la décision n° 130171DRH du 31 janvier 2013 désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application de la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 susvisée, les décharges de service accordées au titre de l'année 2013 sont réparties comme suit (par ordre alphabétique) :

- |   |       |
|---|-------|
| - syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST), | 24,77 |
| - syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),  | 22,14 |
| - syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),   | 9,36  |

- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),	10,08
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),	32,49
- syndicat SUD Recherche EPST,	12,99
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).	20,59

## **Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain FUCHS



## **Le Président du Centre national de la recherche scientifique**

DEC130144DRH

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 24 mai 2012, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

### **DECIDE**

**ARTICLE I** L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

#### **Les lignes suivantes sont supprimées**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Institut de physique</b>		
	Mme MILLOT	Nadine
	M. WUNENBURGER	Régis
<b>Institut des sciences humaines et sociales</b>		
	M. CHAUVARD	Jean-François
<b>Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes</b>		
	M. BARTOLO	Denis

#### **Les lignes suivantes sont ajoutées**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>Institut des sciences de l'information et de leurs interactions</b>		
	Mme BASSINO	Frédérique
<b>Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions</b>		
	M. PRUD'HOMME	Christophe

**ARTICLE II** Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président  
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

**ARTICLE III** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 janvier 2013

Pour le Président

Le Directeur général délégué à la science  
Joël BERTRAND

## **DEC130171DRH**

désignant les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447

### **Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

**Vu** décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

**Vu** la décision n° 206/83 du 1<sup>er</sup> septembre 1983 relative à l'exercice du droit syndical au CNRS,

**Vu** les résultats des élections aux commissions administratives paritaires des personnels du CNRS et de l'IN2P3 du 20 octobre 2011,

**Vu** les résultats des élections aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires du CNRS du 20 octobre 2011,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2013, les organisations syndicales du CNRS qui bénéficient des droits attribués par les dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 82-447 sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

#### **Pour les personnels du CNRS :**

- syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels des EPST (SGEN-CFDT Recherche EPST),
- syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU),
- syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT),
- syndicat SUD Recherche EPST,
- union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

**Pour les personnels techniciens de physique nucléaire :**

- syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Alain FUCHS

Année 2013 - Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes

Situations d'emploi	Types d'intervention
<p><b>Interventions spécifiques sur animaux</b></p>	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage : alimentation, biberonage, change et contrôle des paramètres physiques des animaleries (température, humidité, ventilation...) ; et pour effectuer des accouplements et/ou tri des géniteurs.</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'effectuer des plongées (entretien et/ou collecte d'animaux marins).</p>
<p><b>Interventions spécifiques sur culture de cellules</b></p>	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'effectuer une surveillance et une maintenance (repiquage) des cultures cellulaires.</p>
<p><b>Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)</b></p>	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'apporter une aide technique pour les expérimentations scientifiques à bord de navires hauturiers ou côtiers.</p>
<p><b>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites</b></p>	<p><u>Au titre d'astreintes et/ou sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'intervenir pour le dépannage des installations techniques (congélateurs à -80°, réseaux de fluides alimentés par des pompes).</p>
	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'intervenir pour le fonctionnement des autoclaves.</p>
<p><b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b></p>	<p><u>Au titre de sujétions particulières</u>                      Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors des heures normales de service ou en horaires décalés.                      Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le fonctionnement et la sécurité d'installations.</p>

## Année 2013 - Indemnisation des sujétions et/ou astreintes au sein des laboratoires de l'Institut des sciences biologiques

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	1	IFR71	Institut médicament - toxicologie - chimie - environnement	DARDEL Frédéric
	1	IFR95	Institut des neurosciences des Saints-Pères	DJIAN Philippe
	1	UMR7152	Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action (LPPA)	WIENER Sidney
	1	UMR8119	Laboratoire de neurophysique et physiologie (LNP)	MEUNIER Claude
	1	UMR8206	Neuropsychopharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique	SCHERRMANN Jean-Michel
	2	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	BALDACCINI Giuseppe
	3	UPS44/SEAT	Transgénèse et archiverie d'Animaux modèles (TAAM)	HERAULT Yann
	3	IFR54	Centre de recherche intégrée en cancérologie	SOLARY Eric
	3	UMR3347	Signalisation normale et pathologique de l'embryon aux thérapies innovantes des cancers	SAULE Simon
	3	UMR7221	Evolution des régulations endocriniennes	DEMENEIX Barbara
	4	FRC2118	Institut de Neurobiologie Alfred Fessard (INAF)	VERNIER Philippe
	4	UMR8195	Centre de neurosciences Paris-Sud	LAROCHE Serge
	4	UMS3504	AMAGEN (AMAGEN)	SOHM Frédéric
	4	UPR3294	Neurobiologie et développement (N&D)	VERNIER Philippe
	6	FRE3481	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	MAQUART François-Xavier
	7	UMR5229	Centre de neuroscience cognitive	Jean-René DUHAMEL
	7	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LAUDET Vincent
	7	UMR5292	Centre de recherche en neurosciences de Lyon	BERTRAND Olivier
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	FRE3511	Institut de physiologie et biologie cellulaires	BECQ Frédéric
	8	UPS44/CDTA	Transgénèse et Archiverie d'Animaux Modèles	HERAULT Yann
	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	GUILLOU Florian
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	KIEFFER Brigitte
	10	UMR7213	Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie	MELY Yves
	10	UMR7237	Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives (LINC)	KELCHE Christian
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	CASSEL Jean-Christophe
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	10	UMS3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	VIVIER Eric
	12	UMR7288	Institut de biologie du développement de Marseille Lumigny (IBDML)	LE BIVIC André
	12	UMR7278	Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)	RAOULT Didier
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	MASSON Guillaume
	12	UMS3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	MALISSEN Bernard
	12	UMS3537	Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation (CE2F-PRIM)	MASSON Guillaume
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins (BIOM)	MOREAU Hervé

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	GIRARD Jean-Philippe
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	GIURFA Martin
	14	UMR5273	STROMALAB	CASTELLA Louis
	14	UMR5547	Centre de biologie du développement (CBD)	HAENLIN Marc
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CERCO)	FABRE-THORPE Michèle
	15	UMR5287	Institut de neurosciences cognitives et intégratives d'Aquitaine (INICIA)	CAZALETZ Jean-René
	15	UMR5293	Institut des maladies neurodégénératives (IMN)	BEZARD Erwan
	15	UMR5297	Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)	CHOQUET Daniel
	17	UMR6214	Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI)	HENRION Daniel
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	HAUBERGER Martine
	17	UMS3387	Centre de ressources biologiques Xénopes	BOUJARD Daniel
	19	UMR6301	Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales	BERNAUDIN Myriam
	19	UMS3408	Unité Support Cyceron	LAMBERTON Franck
	20	UMR7009	Biologie du développement	HOULLISTON Evelyn
	20	UMR7277	Institut de biologie du développement et cancer, IBDC-NICE	NOSELLI Stéphane
20	FRE3502	Mécanismes biologiques des altérations du tissu osseux (MATOs)	CARLE Georges	

Interventions spécifiques sur culture de cellules	1	IFR71	Institut médicament - toxicologie - chimie - environnement	DARDEL Frédéric
	1	UMR8104	Institut Cochin	COURAUD Pierre-Olivier
	2	UPR9073	Expression génétique microbienne	DREYFUS Marc
	3	UMR8030	Génomique métabolique	SALANOUBAT Marcel
	4	UMR8619	Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire	DESMADRIL Michel
	4	UPR3082	Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales (LEBS)	CHERFILS Jacqueline
	4	UPR3296	Virologie moléculaire et structurale (VMS)	GAUDIN Yves
	7	FRE3310	Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique (DyHTIT)	VERRIER Bernard
	7	UMR5086	Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux	DELEAGE Gilbert
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR5242	Institut de génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LAUDET Vincent
	10	UMR7104	Institut de génétique et biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC)	POURQUIE Olivier
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	GALZI Jean-Luc
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	GENSCHIK Pascal
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	11	UMI3265	Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI)	CUSACK Stephen
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
	12	UMR7258	Centre de recherche en cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul

Situations d'emplois	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	20	UMR7009	Biologie du développement	HOULISTON Evelyn

Gardiennage et sécurité d'unités, d'installation et de sites	4	UPR3404	Centre de génétique moléculaire (CGM)	BOCCARD Frédéric
	7	FR3302	Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP)	DELEAGE Gilbert
	7	UMR5229	Centre de neurosciences cognitive	Jean-René DUHAMEL
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	VERRIER Bernard
	8	UPS44	Transgénèse et archiverie d'Animaux modèles (TAAM)	HERAULT Yann
	10	FRC1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	WESTHOF Eric
	10	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	BARBRY Pascal
	10	UPR3572	Immunopathologie et Chimie Thérapeutique (ICT)	MULLER Sylviane
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	WESTHOF Eric
	10	UPS3156	Centre de neurochimie	BADER Marie-France
	11	UMI3265	Biologie structurale des interactions entre virus et cellule-hôte (UVHCI)	CUSAK Stephen
	12	UMR7257	Architecture et fonction des macromolécules biologiques (AFMB)	BOURNE Yves
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy (IBDML)	LE BIVIC André
	12	UPS846	Station de primatologie	NAHON Jean-Louis
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	CLAVERIE Jean-Michel
18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	MICHALSKI Jean-Claude	
18	USR3078	Institut de recherche interdisciplinaire (IRI)	VILLERET Vincent	

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	3	UMR3215	Génétique et biologie du développement	HEARD Edith
	4	UPR2355	Institut des sciences du végétal (ISV)	BARBIER-BRYGOO Hélène
	7	UMR6293	Génétique, reproduction et développement (GRéD)	Chantal VAURY ZWILLER
	12	FR3512	Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C	HUGUET Pascal
	11	UMR5075	Institut de biologie structurale (IBS)	PEBAY-PEYROULA Eva



DEC130633INSB

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2013 dans les unités de l'Institut des sciences biologiques.

**LE DIRECTEUR,**

Vu la circulaire n° CIR 030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes ;

**DECIDE :**

Art 1<sup>er</sup>. – Au titre de l'année 2013, sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents CNRS placés dans les situations d'emplois définies à l'annexe 1 et affectés dans les unités de recherches listées à l'annexe 2.

Art.2 – La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 15 février 2013

Le Directeur

Patrick NETTER